KAOLACK 2019

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION

ANSD
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Kaolack

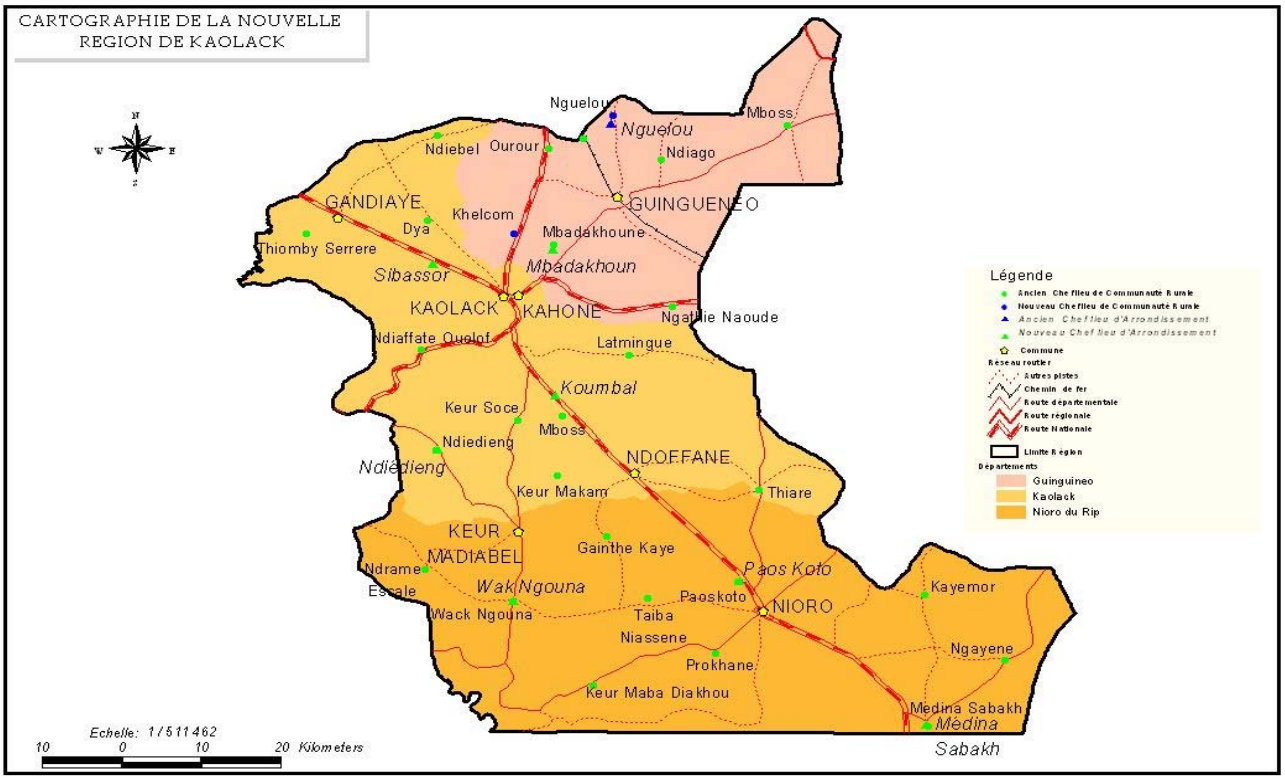

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2019

Septembre 2021

COMITE DE DIRECTION	
Directeur Général	Allé Nar Diop
Directeur Général Adjoint	Abdou Diouf
Conseiller à l'Action Régionale	Jean Rodrigue Malou
Président Comité de Lecture et de validation	Assane THIOUNE

COMITE DE REDACTION	
Chef du Service Régional	Mamadou Diang BA
Adjoint du chef de SRSD	Daouda Diop
Le point focal du siège	Omar Sène

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION DES SES	
Assane THIOUNE	Direction générale
Jean Rodrigue MALOU	Direction générale
Mamadou THIOUB	DSECN
Mambodj FALL	DSECN
Mamadou Diang BA	DSECN
Ibrahima THIAM	DSECN
Macoumba DIOUF	OPCV
Ndiouma FAYE	DSDS
Mamadou BALDE	ENSAE
Oumar DIOP	ENSAE
Souleymane DIAKITE	ENSAE
Djiby DIOP	DSDS
Amy Colle CISSE	DSDS
Alioune TAMBOURA	DSDS
Mbene LO	DSDS
Maguette SARR	DSDS
Aida Ngom DIOP	DSDS
Mouhamadou Bassirou DIOUF	DSECN
Ndeye Marème dite Maguette DIOP	DSECN
El Hadji Malick GUEYE	DMIS
Alain Francois DIATTA	DMIS

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DELA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann –Bel-air–Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Kaolack
Adresse : GARAGE SENY SECK A COTE DE L'HOTEL ARC EN CIEL
Tél : 33 941 86 78.
B.P. : 313 Kaolack

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX ..... **VII**
LISTE DES GRAPHIQUES ..... **IX**
SIGLES ET ABREVIATIONS ..... **X**
AVANT PROPOS ..... **XII**
RESUME EXECUTIF ..... **XIII**
CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION **15**
I.1. DONNEES PHYSIQUES 15
I.2. HISTORIQUE DU PEUPLEMENT 15
I.3. RELIEF ET TYPES DE SOL 16
I.4. DONNEES CLIMATOLOGIQUES 18
I.4.1. Pluviométrie *18*
I.4.2. Température et humidité *19*
I.4.3. Vents *21*
I.4.4. Evaporation et Insolation *22*
I.5. DONNEES HYDROGRAPHIQUES 24
I.6. DONNES DEMOGRAPHIQUES 24
I.7. ORGANISATION ADMINISTRATIVE 25
I.8. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES 25
CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE **27**
II.1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION 27
II.1.1. Niveau et évolution de la population *27*
II.1.2. Structure par âge et par sexe *28*
II.1.3. Répartition spatiale de la population et densité *29*
CHAPITRE III : EDUCATION **32**
III.1. LA PETITE ENFANCE 32
III.1.1. Les infrastructures *32*
III.1.2. Le personnel *33*
III.1.3. Les effectifs *34*
III.1.4. Intensité de la préscolarisation *39*
III.2. L'ELEMENTAIRE 39
III.2.1. Les infrastructures *40*
III.2.2. Le personnel *42*
III.2.3. Les effectifs *43*
III.2.4. Intensité de la fréquentation scolaire et performances dans l'élémentaire *44*
III.3. LE MOYEN SECONDAIRE GENERAL 46
III.3.1. La transition *46*
III.3.2. Les infrastructures *48*
III.3.3. Le personnel *49*
III.3.4. Les effectifs *51*
III.3.5. Intensité de fréquentation scolaire et performances du moyen et du secondaire *54*
III.4. L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE 55
III.4.1. Les infrastructures *55*
III.4.2. Les effectifs *56*
III.5. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 57
III.5.1. Les Infrastructures *57*
III.5.2. Le personnel enseignant *58*
III.5.3. Les effectifs d'étudiants *58*
III.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 59

III.6.1. Atouts et potentialités *59*
III.6.2. Contraintes *60*
III.6.3. Perspectives *60*

CHAPITRE IV : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE **62**

IV.1. SANTE 62
IV.1.1. Les infrastructures de santé *62*
IV.1.2. Le personnel de santé *65*
IV.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 67
IV.2.1. Atouts et potentialités *67*
IV.2.2. Contraintes *68*
IV.2.3. Perspectives *68*

CHAPITRE V : ASSISTANCE **69**

V.1. ACTION SOCIALE 70
V.1.1. L'appui-conseil-orientation *70*
V.1.2. Les secours aux personnes nécessiteuses *72*
V.1.3. La promotion sociale des personnes en situation de handicap et des personnes âgées des veuves, lépreux et enfants déshérités *73*
V.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 74
V.2.1. Atouts et potentialités *74*
V.2.2. Contraintes *74*
V.2.3. Perspectives *75*

CHAPITRE VI : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT **76**

VI.1. URBANISATION 76
VI.1.1. Le taux d'urbanisation *77*
VI.1.2. Les lotissements et distribution de parcelles *77*
VI.2. CONSTRUCTION ET HABITAT 79
VI.2.1. Les autorisations de construire *79*
VI.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 79
VI.3.1. Atouts *79*
VI.3.2. Contraintes *80*
VI.3.3. Perspectives *81*

CHAPITRE VII : EAU ET ASSAINISSEMENT **82**

VII.1. L'EAU 82
VII.1.1. Les services techniques, autres intervenants et infrastructures *83*
VII.1.2. Les ressources en eau *84*
VII.1.3. L'accès à l'eau *86*
VII.1.4. La qualité de l'eau *87*
VII.2. L'ASSAINISSEMENT 88
VII.2.1. Les services techniques, autres intervenants et infrastructures *88*
VII.3. DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR 89
VII.3.1. Atouts et potentialités *89*
VII.3.2. Contraintes *89*
VII.3.3. Perspectives *90*

CHAPITRE VIII : AGRICULTURE **91**

VIII.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES 91
VIII.1.1. Les services techniques *91*
VIII.1.2. Les autres intervenants *92*
VIII.1.3. Les infrastructures et équipements *92*
VIII.2. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 93
VIII.2.1. La mise en place des semences *93*
VIII.2.2. La mise en place des engrais et autres fertilisants *94*
VIII.2.3. La mise en place des matériels et équipements agricoles *94*
VIII.3. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 95

VIII.3.1. Les cultures vivrières ... *95*
VIII.3.2. Les cultures industrielles ... *96*
VIII.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR ... 97
VIII.4.1. Atouts ... *97*
VIII.4.2. Contraintes ... *98*
VIII.4.3. Perspectives ... *99*

CHAPITRE IX : ELEVAGE ... 100

IX.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES ... 100
IX.1.1. Les services techniques ... *100*
IX.1.2. Les autres intervenants ... *101*
IX.1.3. Les infrastructures et équipements ... *102*
IX.2. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE ... 104
IX.3. LES PRODUCTIONS ... 105
IX.3.1. La production de viande et d'œufs ... *105*
IX.3.2. La production contrôlée de lait ... *105*
IX.3.3. La production contrôlée des cuirs et peaux ... *106*
IX.4. LES MOUVEMENTS DU BETAIL ... 106
IX.4.1. Les entrées et sorties ... *106*
IX.4.2. Le transit du bétail ... *108*
IX.5. LA SITUATION ZOOSANITAIRE ... 108
IX.5.1. Les foyers déclarés ... *108*
IX.5.2. Les résultats des campagnes de vaccination ... *109*
IX.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR ... 110
IX.6.1. Atouts et potentialités ... *110*
IX.6.2. Contraintes ... *110*
IX.6.3. Perspectives ... *111*

CHAPITRE X : PECHE ... 112

X.1. LES SERVICES TECHNIQUES, LES AUTRES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES ... 113
X.1.1. Les services techniques ... *113*
X.1.2. Les autres intervenants ... *114*
X.1.3. Les infrastructures ... *114*
X.2. LA PECHE ARTISANALE ... 115
X.2.1. Les sites et l'armement de pêche ... *115*
X.2.2. La production ... *117*
X.2.3. La ventilation de la production ... *118*
X.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR ... 119
X.3.1. Atouts et potentialités ... *119*
X.3.2. Contraintes ... *119*
X.3.3. Perspectives ... *120*

CHAPITRE XI : RESSOURCES NATURELLES ... 121

XI.1. LES SERVICES TECNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS ... 121
XI.1.1. Les services techniques ... *121*
XI.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER ... 122
XI.2.1. Présentation du domaine forestier régional ... *122*
XI.2.2. Lutte contre les feux de brousse ... *123*
XI.2.3. Reboisement et conservation des sols ... *125*
XI.3. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE ... 127
XI.3.1. Potentiel faunique ... *127*
XI.3.2. Résultats des campagnes de chasse ... *128*
XI.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR ... 129
XI.4.1. Atouts ... *129*
XI.4.2. Contraintes ... *129*
XI.4.1. Perspectives ... *130*

CHAPITRE XII : ENVIRONNEMENT ... 131

XII.1. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE 131
XII.2. GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES 134
XII.3. GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) 135
XII.4. ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE) 137
XII.5. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL/MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS 138
XII.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 139
XII.6.1. Atouts et potentialités 139
XII.6.2. Contraintes 139
XII.6.3. Perspectives 140

CHAPITRE XIII : TRANSPORT 142

XIII.1. LES TRANSPORTS TERRESTRES 143
XIII.1.1. Le transport routier 143
XIII.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 145
XIII.2.1. Atouts : 145
XIII.2.2. Contraintes : 145
XIII.2.3. Perspectives : 145

CHAPITRE XIV : COMMERCE ET ARTISANAT 146

XIV.1. COMMERCE 146
XIV.1.1. Les marchés 146
XIV.1.2. Les commerçants 147
XIV.1.3. Le commerce des principales denrées consommées 148
XIV.1.4. La vérification des instruments de mesure et de la qualité des produits 149
XIV.2. ARTISANAT 150
XIV.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 151
XIV.3.1. Atouts et potentialités 151
XIV.3.2. Contraintes 152
XIV.3.3. Perspectives 153

CHAPITRE XV : CULTURE ET LOISIRS 156

XV.1. CULTURE ET LOISIRS 156
XV.1.1. Patrimoine culturel 156
XV.1.2. Activités culturelles 159
XV.1.3. Autres activités culturelles 160
XV.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 161
XV.2.1. Atouts et potentialités 161
XV.2.2. Contraintes 161
XV.2.3. Perspectives 161

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I-1: Evolution de la pluviométrie par poste de 2013 à 2018 (mm) 19
Tableau I-2 : Evolution mensuelle des températures de 2018 et 2019 (En °C) 19
Tableau I-3: Evolution des températures moyennes annuelles de 2000 à 2019 (En °C) 20
Tableau I-4: Evolution mensuelle de l'humidité (en %) en 2018 et 2019 21
Tableau I-5: Evolution mensuelle du vent en 2018 et 2019 22
Tableau I-6: Evolution mensuelle de l'évaporation (en mm) en 2018 et 2019 23
Tableau I-7: Evolution mensuelle de l'insolation (en heures) en 2018 et 2019 23
Tableau II-1 : Evolution de la population de la région de Kaolack entre les recensements de 1976 à 2019 28
Tableau II-2 : Répartition de la population de la région de Kaolack par sexe et milieu de résidence selon le département en 2018 et 2019 30
Tableau II-3 : Densités de population de la région de Kaolack selon le département en 2018 et 2019 31
Tableau III-1: Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative entre 2017/2018 et 2018/2019 33
Tableau III-14: Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative en 2018/2019 53
Tableau IV-1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par département 63
Tableau IV-2 : Liste des EPSNH rattachés selon les domaines techniques de compétences 64
Tableau IV-3 : Répartition des structures sanitaires privées selon le type, par département 64
Tableau IV-4 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations 65
Tableau IV-5 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle, le type de structure et le statut, par circonscription administrative en 2019 66
Tableau IV-6: Répartition du personnel communautaire de santé selon la qualification professionnelle en 2019 66
Tableau IV-7: Répartition et évolution des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture 67
Tableau V-1 : Répartition et évolution du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS selon le type de demande 71
Tableau VI-1 : Evolution des lotissements et attribution de parcelle de 2017 à 2019 78
Tableau VI-2 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire entre 2018 et 2019 79
Tableau VII-1 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative 86
Tableau VII-2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative 86
Tableau VII-3: Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine par circonscription administrative 87
Tableau VIII-1 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Kaolack 93
Tableau VIII-2 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Kaolack 94
Tableau VIII-3: Répartition et évolution des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région de Kaolack 95
Tableau VIII-4: Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative dans la région de Kaolack 96
Tableau VIII-5: Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative dans la région de Kaolack 97
Tableau IX-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection 101
Tableau IX-2 : Liste des autres intervenants en 2018 et 2019 102
Tableau IX-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par département 103
Tableau IX-4 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par département 104
Tableau IX-5 : Evolution du nombre d'abattages contrôlés dans les abattoirs de la région de Kaolack selon les espèces, par département 105
Tableau IX-6: Evolution de la production de lait par département 106
Tableau IX-7: Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par département 106
Tableau IX-8: Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par département 107
Tableau IX-9: Evolution de la situation des affections par département 108

Tableau IX-10: Evolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail par département *109*
Tableau X-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service *113*
Tableau X-2: Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative *114*
Tableau X-3: Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative *116*
Tableau X-4: Evolution de l'armement de la pêche artisanale selon le type, par circonscription administrative *116*
Tableau X-5: Evolution de la production de la pêche artisanale selon le type de pêche, par circonscription administrative *118*
Tableau X-6: Evolution des quantités produites par la pêche artisanale selon l'espèce, par circonscription administrative *118*
Tableau X-7: Ventilation de la production artisanale selon la destination et l'année, par circonscription administrative *119*
Tableau XI-1 : Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service *122*
Tableau XI-3 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative *123*
Tableau XI-4 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative *123*
Tableau XI-6 : Situation et évolution des pare-feu et feux précoces réalisés par circonscription administrative *124*
Tableau XI-7 : Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative *124*
Tableau XI-8 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative *125*
Tableau XI-9 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative *127*
Tableau XI-11 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative *127*
Tableau XI-12 : Répartition et évolution du nombre et des superficies des zones amodiées, par circonscription administrative *128*
Tableau XI-13 : Evolution des résultats des campagnes de chasse, par circonscription administrative *129*
Tableau XII-1 : Evolution des ICPE selon la nature et la classe *136*
Tableau XII-2 : Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées par circonscription administrative *138*
Tableau XIII-1 : Situation et évolution du réseau routier par circonscription administrative *143*
Tableau XIII-2 : Projets en cours dans la région *144*
Tableau XIII-3 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture, par circonscription administrative *144*
Tableau XIV-1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par département *147*
Tableau XIV-2 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par département *148*
Tableau XIV-3 : Evolution des stocks des principales denrées consommées selon le produit, par département *148*
Tableau XIV-4 : Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par département *149*
Tableau XIV-5 : Evolution des résultats du contrôle de la qualité des produits (sel) *150*
Tableau XV-2: Liste des sites historiques de la région, par département *157*
Tableau XV-3: Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) *158*
Tableau XV-4 : Répertoire des activités culturelles *159*

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique II-1 : Pyramide des âges de la population de la région de Kaolack en 2019..... 28
Graphique II-2 : Rapport de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Kaolack en 2019..... 29
Graphique III-1 : Graphique 4.1: Répartition et Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative en 2018/2019..... 34
Graphique III-2 : Graphique 4.1: Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative 2017/2018 et 2018/2019..... 39
Graphique III-3 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative 2017/2018 et 2018/2019..... 40
Graphique III-4 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique en 2018/2019..... 43
Graphique III-5 : Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative en 2017/2018 et 2018/2019..... 45
Graphique III-6 : Evolution et répartition du nombre d'enseignants du moyen secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative en 2017/2018 et 2018/2019..... 50
Graphique III-7 : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le sexe 2018/2019..... 51
Graphique III-8 : Evolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut, par circonscription administrative 56

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP	Approvisionnement en Eau Potable
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ASC	Association Sportive et Culturelle
ASUFOR	Associations des Usagers de Forages
BAC	Baccalauréat
BEP	Brevet d'Etudes Professionnelles
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CTB	Coopération Technique Belge
CCIA	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CS	Centre de Santé
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DRH	Division Régionale de l'Hydraulique
DS	District Sanitaire
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
GE	Générateur Electrique
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GOANA	Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
I	Instituteur
IA	Instituteur Adjoint
IDE	Infirmier d'Etat
IEF	Inspection de l'Enseignement et de la Formation
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
ISM	Institut Supérieur de Management
IST	Infection Sexuellement transmissible
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
MC	Maître Contractuel
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMT	Organisation Mondiale du tourisme
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PC	Professeur contractuel
PNDS	Programme National de Développement Sanitaire
PPR	Peste des Petits Ruminants
PR	Privé
PS	Poste de Santé
PTME	Prévention de la Transmission Mère-Enfant
PU	Public
RD	Route Départementale

RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage
RN	Route Nationale
RR	Route Régionale
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SIDA	Syndrome d'Immuno – Déficience Acquise
TAP	Taux d'Achèvement au Primaire
TBPS	Taux Brut de Préscolarisation
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
VAC	Vacataire
VE	Volontaire de l'Education
ZIC	Zone d'Intérêt Cynégétique

AVANT PROPOS

Le Service régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD) est une antenne régionale de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) qui est sous la tutelle du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération. Sa mission s'inscrit dans le cadre global de celle dévolue à l'ANSD, à savoir :

i. collecter, centraliser, traiter, analyser et diffuser les informations statistiques nécessaires à l'élaboration de la politique économique et sociale ainsi qu'à l'appréciation des résultats de cette politique;
ii. assurer la coordination technique de l'appareil statistique national ;
iii. mener des études et recherches sectorielles, macro-économiques et sociodémographiques utiles à la conduite de la politique économique, financière et sociale ;
iv. assurer la coordination des travaux conduisant aux choix de politique économique et financière à court terme, en relation avec d'autres services de l'administration ;
v. préparer et suivre des programmes économiques et financiers de court terme en relation avec d'autres services et organisations sous régionales.

Les SRSD dressent chaque année un panorama de la situation économique et sociale des régions du Sénégal, en mettant en exergue les atouts, les contraintes et les perspectives.

Cet exercice d'analyse de la conjoncture n'a évidemment pas pour ambition l'exhaustivité, mais se veut une présentation synthétique des caractéristiques et des modes de fonctionnement essentiels de l'économie régionale. Il met en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité au niveau régional.

La présente édition essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale de la région. Cependant, contrairement à celles qui l'ont précédée, elle traite des performances enregistrées au cours de 2019 et analyse leurs évolutions au regard de la situation de l'année 2018. Que les responsables des services techniques et des partenaires de la région trouvent ici l'expression de nos vifs remerciements pour leur précieuse collaboration et la qualité de leurs informations. Tout le mérite de ce document leur revient et les imperfections sont à inscrire au passif des rédacteurs. Les remarques et suggestions en vue d'améliorer le document sont les bienvenues.

Alle Nar DIOP

Directeur Général de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

RESUME EXECUTIF

L'historique de la Situation Economique et Sociale (SES) remonte après le Recensement Général de la Population (RGP) de 1976. En effet, des bureaux de recensement étaient créés dans les différentes régions pour servir de Point de Commandement (PC) pour toutes les activités du Bureau National du Recensement (BNR), unité coordinatrice du RGP.

A la fin du RGP, il y avait dans chaque région un nombre important de matériels et de mobiliers de bureaux. Leur acheminement vers Dakar était quasi impossible. Cet état de fait a développé la stratégie de la création des Bureaux Régionaux de la Statistique (BRS) dont la mission principale à l'époque était de la représentativité du BNR.

Plus tard, vers les années 80, avec la sortie des résultats du RGP, le fonctionnement des BRS a été revu dont la mission principale était la dissémination des statistiques du recensement. Chaque année, des tableaux projetés sont sortis pour servir d'output pour l'élaboration des premières SES.

Pour une meilleure visibilité, la Direction de la Statistique a décidé d'augmenter l'envergure des BRS dont la finalité est de couvrir toutes les activités socio-économiques à caractère régional. A partir de ce moment, la SES est élaborée chaque année avec une publication de l'année en cours moins une.

Les chapitres habituellement développés concernaient l'agriculture, l'élevage, l'éducation, la santé, l'hydraulique, les eaux et forêts ; bref tous les services régionaux détenteurs de statistiques.

Le système de collecte est le même que celui actuel, c'est-à-dire exploiter les rapports des services régionaux, ou bien faire parvenir à ces derniers des tableaux confectionnés par le BRS.

Les SES étaient donc élaborées sans contrôle, ni validation du niveau central jusqu'en 2007, avec l'avènement de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), il est exigé de chaque Service Régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD) la mise en place d'un Comité de Lecture (CL) par arrêté du Gouverneur.

Ainsi, la SES est validée par le Conseil Régional de Développement (CRD), présidé par le Gouverneur avant la publication et la mise en ligne dans le Net.

Dans sa démarche de recherche qualité menée par l'ANSD sous la houlette du Système Statistique National (SSN), un autre comité de lecture a été créé au sein de l'agence. Après deux années d'existence, ce comité est arrivé à la conclusion générale d'harmoniser toutes les SES du Sénégal, avec les mêmes chapitres et les mêmes tableaux.

C'est dans ce format que cette présente SES édition 2019 sera présentée avec à son actif une vingtaine de chapitres avec des tableaux commentés.

Chapitre I : PRESENTATION DE LA REGION

I.1. DONNEES PHYSIQUES

La région de Kaolack est localisée entre 14°30 mn et 16°30 mn de longitude ouest et 13°30 mn et 14°30 mn de latitude nord. Avant 2008, son territoire s'étendait sur une superficie de 16 010 km^2, soit 14% du territoire national. Avec le nouveau découpage administratif survenu en 2008, la nouvelle région de Kaolack ne couvre plus qu'environ 5 357 km^2, soit environ 2,8% du territoire national. Elle se situe ainsi entre la zone sahélienne sud et la zone soudanienne nord en constituant avec les régions de Kaffrine, Fatick et Diourbel le cœur du bassin arachidier. Cette position géographique lui confère des conditions climatiques assez favorables permettant une variété d'écosystèmes naturels.

La région de Kaolack est limitée :

- Au nord et à l'ouest par la région de Fatick
- Au sud par la République de Gambie
- Au nord-est par la région de Diourbel
- A l'est par la région de Kaffrine.

I.2. HISTORIQUE DU PEUPLEMENT

La population de la région remonte à la période préhistorique avec des vestiges que témoignent les sites mégalithiques de Sine Ngayène, de Sinthiou Koylel, etc.

Entre le XIème et le XVème siècle, la population de la région va connaître sa composition actuelle. En effet, c'est à cette période que le Saloum, déjà peuplé de Sérères, de Peuls, de Wolof et de Mandingues, assiste à de nouvelles invasions. C'est d'abord celles des Toucouleurs islamisés sous la conduite de Tambédou Diattara ou des Théocrates (Elibana Moussa Sall et Aly Elibana Sall). Ensuite, l'immigration mandingue sous la conduite de Guelwar qui a été bien acceptée par les populations locales, surtout sérère.

Toutes ces populations ont renforcé le métissage ethnique de la région. Ces populations par l'origine totémique commune des noms de famille se sont totalement fondues dans la population de souche. Ainsi, les Coulibaly sont devenus des Fall, les

Diarra des Ndiaye, les Cissokho des Guèye, les Kanté des Thiam, les Diarisso des Sow, etc.

Il faut aussi retenir que la région a accueilli d'importantes populations soninkés venues avec le jihad de Mamadou Lamine Dramé. Ces populations d'origine Soninké occupaient les parties sud-ouest du Saloum (Sud et sud-est de Kaffrine, nord-est et sud de Nioro jusqu'en Gambie). C'est ce qu'on appelait le Saloum Thiérigne de l'époque du royaume du Saloum parce qu'islamisé. Ainsi les descendants de ces Soninkés venus avec l'Islam ont été culturellement absorbés par les Wolofs, ne gardant que la religion et les noms. C'est la zone des Cissé, des Dramé, des Sakho et des Touré pour ne citer que ceux-là. Il faut dire que les rois du Saloum ont toléré cette présence de communautés musulmanes, car elles ne remettaient pas en cause leur pouvoir.

Soulignons aussi la présence des Toucouleurs venus avec le jihad de Maba Diakhou Ba dans la partie sud et du royaume du Saloum dans le Badibou, plus connu sous le nom de Rip, à partir de la deuxième moitié du XIXème siècle.

Ces types de peuplement permettent de localiser les zones de résistance à l'école française dans le cadre de l'accès.

Soulignons enfin que la présence des Wolofs s'est renforcée avec les deux guerres mondiales et l'introduction de la culture de l'arachide. En effet, les populations Wolof du Cayor et du Djolof sont arrivées au Saloum pour fuir le recrutement de tirailleurs pour les guerres en Europe, les travaux forcés ou obligatoires, l'impôt de capitation ou tout simplement dans le cadre de la colonisation de terres neuves pour la culture de l'arachide.

C'est donc de manière progressive que la région s'est peuplée, ce qui fait d'elle une zone de fortes concentrations humaines et d'ethnies diversifiées.

I.3. RELIEF ET TYPES DE SOL

Le relief

La région tient son relief des données géomorphologiques marquées par la présence du Continental Terminal composé de formations gréseuses, résultats d'une longue érosion.

Ainsi, la région est entièrement constituée d'une vaste plaine qui s'incline en pente douce vers l'ouest. Cette plaine est faiblement entaillée par plusieurs vallées peu profondes et aux pentes douces dont les plus importantes sont celles du Saalum, du Bao-bolong, du Nianija bolong, de Koutango et de Koular.

Les types de sols

Les sols de la région sont de type ferrugineux tropical lessivé avec différentes variantes suivant le relief.

- Les sols « joor » (rosâtres et meubles) sont dominants et se trouvent dans les plaines. Ces sols meubles, sablonneux et très profonds sont adaptés au système agricole adopté par les populations. Ce sont les sols du petit mil et de l'arachide dont la culture a été développée par la colonisation.

- Les sols « dekk » (lourds et noirs), qu'on trouve dans les bas-fonds des zones de plaines ou au niveau de certaines vallées non salées (Baobolong, Coular). Ces sols qui sont argileux et collants en hivernage sont durs et parfois fendillés en période de sécheresse. Ils sont propices à la culture du sorgho ou du riz.

- Les sols halomorphes qui se trouvent le long du fleuve Saloum sont généralement pauvres et impropres à l'agriculture. Ils sont souvent dénudés ; ce sont les tannes, parfois inondés durant les marées hautes, les slikkes.

- Les sols ferralitiques qui forment des cuirasses latéritiques dans les zones de bas plateaux. Ces sols résultent de l'accumulation du fer en profondeur durant les périodes pluvieuses et suite à la sécheresse, ces formations se sont «carapacées» pour donner de la latérite (bowal en poular). Ces formations sont disséminées à travers la région, affleurant çà et là et sont une aubaine pour les entreprises des travaux routiers, car la roche latéritique est assez bonne comme matériau pour le génie civil.

I.1 VEGETATION ET FAUNE

La végétation

C'est la zone de la savane avec plusieurs formations :

La savane **arborée** avec de nombreuses espèces qui entrent dans les activités socioéconomiques des populations. Certaines espèces qui entrent dans les habitudes alimentaires des populations méritent d'être connues des responsables des cantines scolaires.

La savane **buissonnante** avec des plantes rabougries souvent pyrophiles. Le nguéra sénégalensis et les différents types d'acacias sont les plus répandus.

La faune

La faune est essentiellement composée d'animaux sauvages à poils et à plumes aquatiques et terrestres.

La zone éco – géographique de la région peut être divisée en deux sous zones :

La sous zone du vieux bassin arachidier, qui couvre les ¾ du département de Kaolack, abrite plus des 2/3 de la population régionale et les 5 forêts classées sur les 9 que compte la région. C'est une zone où la culture de l'arachide est dominante. Cependant, l'avancée de la langue salée a beaucoup contribué à la destruction du couvert végétal et l'appauvrissement des sols. Il faut signaler l'existence d'une grande cuvette au cœur du vieux bassin qui subit chaque année des inondations.

La sous zone de polyculture, qui regroupe le département de Nioro et les parties méridionales du département de Kaolackabrite 4 forêts classées. Plusieurs variétés y sont cultivées, c'est aussi une zone de pâturage.

I.4. DONNEES CLIMATOLOGIQUES

Le climat de la région de Kaolack est de type soudano-sahélien marqué par des températures relativement hautes, une longue saison sèche (de novembre à juin) et une saison des pluies de quatre mois (de juillet à octobre).

Ce climat façonné par les vents, l'humidité et la pluviométrie sera traité dans cette partie.

I.4.1. PLUVIOMETRIE

Les données sur la pluviométrie sont obtenues grâce aux installations de la Station Météorologique et celles de la Direction régionale du Développement rural (DRDR) disséminées à travers différentes localités de la région et qui peuvent renseigner de manière assez exhaustive sur les niveaux de pluviométrie à travers les différentes localités.

Selon les informations du Service régional de la Météorologie de Kaolack, la région a enregistré 7 564 mm de pluie en 2019 contre 6 649 en 2018 soit une hausse de 915 mm. Gandiaye reste la zone la plus humide avec 840 mm, suivent Ndiébel 781 et Kaolack 752 en 2019 tandis qu'en 2018, c'est Ndiébel qui vient en tête avec 761 mm,

puis Nioro du Rip 684 et Paoskoto 724. Cependant, si la plus part des postes a enregistré une hausse de la pluviométrie entre 2018 et 2019, Paoskoto (-8,4%), Wack Ngouna (-3,7%) et Thiaré (-16,2%) ont connu une baisse de la pluviométrie.

Tableau I-1: Evolution de la pluviométrie par poste de 2013 à 2018 (mm)

Postes	2018	2019	Evolution	
			Volume	%
Gandiaye	514	840	327	63,6%
Ndiebel	761	781	19	2,5%
Kaolack	599	752	153	25,5%
Nioro du Rip	684	722	38	5,6%
Ndiafatte	492	716	224	45,5%
Latmingue	590	692	102	17,3%
Ndiedieng	496	669	174	35,0%
Paoskoto	724	663	-61	-8,4%
Wack Ngouna	655	630	-25	-3,7%
Guinguénéo	535	596	62	11,5%
thiare	601	504	-98	-16,2%
Région	**6 651**	**7 565**	**915**	**13,8%**

Source : SR de la Météorologie Kaolack

I.4.2. TEMPERATURE ET HUMIDITE

La région de Kaolack, réputée être une zone où la canicule est rudement ressentie, n'a pas rompu à la tradition en affichant une température maximale moyenne de 41,6° en Avril 2019 contre 41,1° en février 2018. Néanmoins, la température a atteint son niveau le plus bas en janvier 2019 avec 18,6° contre 19,2° en janvier et décembre 2018.

Tableau I-2 : Evolution mensuelle des températures de 2018 et 2019 (En °C)

Mois	2018			2019		
	Mini moy	Maxi moy	Moyenne	Mini moy	Maxi moy	Moyenne
Janvier	19,2	25	22,1	18,6	35,7	27,2
Février	22,5	41,1	22,5	20,7	37,6	29,2
Mars	21,3	40,8	31,1	19,8	37,2	28,5
Avril	21,5	40	30,8	22,8	41,6	32,2
Mai	24,5	36,8	30,7	22,2	40,5	31,4
Juin	25,8	35	30,4	24	38	31
Juillet	25,3	34,2	29,8	25,6	35,9	30,8
Août	24,6	32,9	24,6	25,5	34,3	29,9
Septembre	25	36,7	30,9	24,7	33,3	29
Octobre	25	36,7	30,9	24,4	35	29,7
Novembre	22,4	36,7	29,6	22,2	38,1	30,2
Décembre	19,2	36,8	28	19	36,5	27,8
Moyenne	**23**	**35,9**	**29,4**	**22,5**	**37**	**29,7**

Source : SR de la Météorologie Kaolack

Au regard de l'évolution des températures moyennes enregistrées depuis 2000 à la station régionale de la météorologie de Kaolack, on note une tendance en dent de scie tournant autour de 36 et 37° pour le maximum et 22 et 23° pour le minimum.

Tableau I-3: Evolution des températures moyennes annuelles de 2000 à 2019 (En °C)

Années	Mini moy	Maxi moy	Moyenne
2000	21,9	36,3	29,1
2001	22,2	37,1	29,6
2002	22,4	37,2	29,8
2003	22,3	36,5	29,4
2004	22,8	36,7	29,8
2005	22,9	36,7	29,8
2006	22,5	36,9	29,7
2007	22,6	37,3	29,9
2008	22,6	37,1	29,8
2009	22,2	36,4	29,3
2010	23,1	37,2	30,2
2011	22,3	37,0	29,6
2012	23,3	36,5	29,9
2013	22,5	36,8	29,7
2014	22,7	36,9	29,8
2015	22,7	35,1	28,9
2016	22,9	37,0	30,0
2017	23,0	37,0	30,0
2018	23,0	36,9	30,0
2019	22,5	37,0	29,8

Source : SR de la Météorologie Kaolack

Concernant l'humidité, c'est-à-dire la quantité d'eau que contient une masse d'air, elle est normale si le taux est compris entre 80% et 100%, déficitaire s'il est inférieur à 80% et excédentaire s'il est supérieur à 100%. Ainsi, l'humidité a atteint son maximum pendant le mois de septembre avec 92% en 2019 contre 96% en 2018. Cependant,

l'hivernage conserve l'humidité normale (juin-octobre en 2019 contre mai-octobre en 2018) et le reste de l'année est caractérisé par une humidité déficitaire.

Comparativement à l'année 2018, 2019 reste une année moins humide avec une humidité minimale de 16% en avril et une humidité maximale de 92% en septembre contre respectivement 17% et 96% en 2018 les mêmes mois.

Tableau I-4: Evolution mensuelle de l'humidité (en %) en 2018 et 2019

	2018			2019		
Mois	**Mini moy**	**Maxi moy**	**Moyenne**	**Mini moy**	**Maxi moy**	**Moyenne**
Janvier	29	52	41	45	62	54
Février	28	64	46	26	52	39
Mars	25	66	46	23	56	40
Avril	17	65	41	16	54	35
Mai	31	80	56	21	78	50
Juin	42	88	65	32	81	57
Juillet	53	91	72	46	83	65
Août	60	95	78	53	87	70
Septembre	67	96	82	62	92	77
Octobre	48	91	70	50	83	67
Novembre	28	69	49	24	67	46
Décembre	23	53	62	21	56	39
Moyenne	40	79	59	35	71	53

Source : SR de la Météorologie Kaolack

I.4.3. VENTS

En météorologie, le vent désigne le mouvement horizontal de l'air. Sa mesure comprend deux paramètres : sa direction (DD) et sa vitesse (FF).

La région de Kaolack est balayée par l'harmattan, vent chaud et sec et la mousson qui est un vent porteur de pluie. De janvier à mars, la direction Nord-Est du vent constatée pendant les mois de janvier, février, mars et décembre et celle de Nord-Ouest, il s'agit de mai, juillet, août et octobre. Ce sont les deux directions les plus constatées en 2019.

En ce qui concerne la vitesse, en 2019 seuls les mois d'avril et juin ont vu le soufflement du vent modéré tandis que les autres mois, le vent est faible[1].

[1] Vent est faible ou inexistant lorsque la vitesse est inférieure à 2km/h, modéré entre 2 et 12km/h et fort supérieur à 12.

Tableau I-5: Evolution mensuelle du vent en 2018 et 2019

Année	2018		2019	
Paramètres	**DD**	**FF**	**DD**	**FF**
Janv.	NE	10,4	NE	7,9
Févr	NE	13,3	NE	10,4
Mars	NW	11,2	NE	11,2
Avr	NW	12,6	N	12,6
Mai	NW	13,0	NW	11,2
Juin	W	11,5	W	13,0
Juil	W	9,4	NW	11,9
Août	W	7,9	NW	9,7
Sept	SE	7,2		0,0
Oct	NW	7,2	NW	7,6
Nov		0,0	N	8,6
Déc	NE	7,9	NE	8,6

Source : SR de la Météorologie Kaolack

I.4.4. EVAPORATION ET INSOLATION

L'évaporation moyenne mensuelle est de 6,2 mm en 2019 contre 5,3 en 2018. La plus forte évaporation est constatée au courant du mois de février avec 9,6 mm en 2019 contre 8,6 en 2018 tandis que la plus faible est obtenue pendant le mois de septembre avec 2 mm en 2019 contre 1,4 en 2018.

Tableau I-6: Evolution mensuelle de l'évaporation (en mm) en 2018 et 2019

Années	2018	2019
Janvier	8,1	7,4
Février	7,2	9,3
Mars	8	8,1
Avril	8,6	9,6
Mai	6,6	7,8
Juin	4,4	5,8
Juillet	3,1	4,9
Août	2,7	3,5
Septembre	1,4	2
Octobre	2,6	3,4
Novembre	5.6	6.2
Décembre	7.2	6,9
Moyenne	**5,3**	**6,2**

Source : SR de la Météorologie Kaolack

En ce qui concerne l'insolation ou le nombre d'heures de soleil moyen, elle se situe à 9,1 en 2019 contre 8,8 en 2018. Le pic est retrouvé au mois de mai avec 11,9 en 2019 contre 12,0 en 2018 tandis que le plus bas est obtenu au mois de juillet (5,7) en 2019 et septembre (5,4) en 2018.

NB : Du mois d'Août à Décembre 2019, les données ne sont pas disponibles.

Tableau I-7: Evolution mensuelle de l'insolation (en heures) en 2018 et 2019

Années	2018	2019
Janvier	8,3	8,0
Février	10,2	9,9
Mars	7,7	8,6
Avril	10,9	11,1
Mai	12,0	11,9
Juin	8,7	8,6
Juillet	7,7	5,7
Août	8,6	X
Septembre	5,4	X
Octobre	8,3	X
Novembre	6,8	X
Décembre	7,2	X
Moyenne	**8,8**	**9,1**

Source : SR de la Météorologie Kaolack

I.5. DONNEES HYDROGRAPHIQUES

La région est peu arrosée au vu des données climatiques. Les eaux de surface pérennes peuvent se résumer au fleuve Saloum qui, en réalité, est sans écoulement de l'amont vers l'aval. Ainsi, son ancienne vallée occupée par la remontée de l'eau de mer est devenue impropre à l'agriculture, mais propice à la culture du sel.

Les eaux de surface temporaires sont constituées de mares qui sont nombreuses en hivernage. Dans le cadre de l'aménagement des bassins de rétention, ces points d'eau mériteraient d'être recensés.

Les eaux souterraines sont de trois ordres : les nappes superficielles qui sont à 03 ou 04 mètres suivant les endroits ; la nappe phréatique qui peut être atteinte entre 10 et 60 mètres d'Ouest en Est et qui est la principale pourvoyeuse en eau des populations rurales de la région. Cette nappe, dépendant directement des eaux de pluie, se salinise de plus en plus en certains endroits.

La principale réserve d'eau souterraine est constituée par la nappe du mæstrichtien qui est atteinte par les forages entre 300 et 400 mètres. Cette eau très fluorée devait être traitée, vu les incidences dans la dentition et la santé des enfants.

I.6. DONNES DEMOGRAPHIQUES

Entre les recensements de la population de 1976 et 1988, la région de Fatick est amputée de la région du Sine Saloum qui devient région de Kaolack. Entre ceux de 2002 et 2013, la région de Kaolack est encore scindée en deux avec la création de la nouvelle région de Kaffrine en 2008.

L'évolution de la population issue des différents recensements de la région de Kaolack s'établit ainsi qu'il suit : 540 388 habitants en 1988, 716 574 habitants en 2002 et 960 875 en 2013. Cette population est estimée à 1 120 402 en 2018 et à 1 155 433 en 2019.

La structure par âge révèle que la population de la région de Kaolack se caractérise par une extrême jeunesse avec 65% qui ont moins de 25 ans. C'est une structure typique des populations à fécondité et mortalité élevées.

I.7. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La loi n°2008-14 du 18 mars 2008 modifiant la loi n° 72-02 du 1 février 1972 portant création de la région, divise Kaolack en deux entités autonomes : la région de Kaolack et celle de Kaffrine.

En outre, en 2010 et en 2011, la région a connu de nouveaux découpages portant création de nouvelles collectivités locales selon les décrets ci-après :

- N° 2011 429 du 29 mars 2011 portant création de la commune de Fass ;
- N° 2011 431 du 29 mars 2011 portant création des communautés rurales de Panel et de Dara Mboss ;
- N° 2010-1542 du 29 novembre 2010 portant création des communautés rurales de Paoskoto, Dabali, et Darou Salam ;
- N°2010-1543 du 29 Novembre 2010 portant création de la commune de Sibassor ;
- N°2011-1638 du 28 Septembre 2011 portant création des arrondissements de Bambilor, Ngothie et Ndiob.

En 2014, avec l'application de l'Acte 3 de la Décentralisation, les communautés rurales sont supprimées pour laisser place à l'ère de la communalisation intégrale avec égalité de chance de toutes les communes. Ainsi, la région de Kaolack compte :

- 3 départements
- 41 communes (dont 10 anciennes communes et 31 nouvelles communes)
- 8 arrondissements.

I.8. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES

Les activités agricoles

La région de Kaolack est essentiellement agricole, 65% de la population active s'adonne à l'agriculture. Les cultures sont diversifiées : arachide, céréales (mil souna, sorgho, maïs, riz), niébé, fonio, sésame, pastèques et cultures maraîchères.

Les activités pastorales

L'élevage est de type extensif. Le cheptel est composé de bovins, d'ovins, de caprins, d'équins, de porcins et de volailles. Cependant, se développent de plus en plus l'embouche bovine, ovine et l'aviculture.

Les activités halieutiques

L'activité de pêche y est pratiquée timidement dans la région. Les tonnages ont beaucoup diminué, du fait de la dégradation du milieu marin. La région s'appuie sur les autres régions pour s'approvisionner suffisamment en produits halieutiques.

L'exploitation forestière

L'exploitation forestière concerne principalement la récolte des produits de cueillette, la production de charbon de bois et bois de chauffe.

Les activités industrielles et artisanales

Les activités industrielles sont portées principalement par la SONACOS, la SNSSS et la Novasen.

Les activités artisanales sont développées dans la région avec la présence d'une chambre de métiers et d'un village artisanal.

Les activités commerciales

Les activités commerciales sont le poumon de l'économie régionale, c'est le secteur le plus dynamique. Le développement du commerce dans la région date de l'ère coloniale avec la commercialisation de l'arachide. Aujourd'hui, le commerce commence à prendre de nouvelles dimensions avec l'entrée en force des clients maliens qui viennent se ravitailler surtout en sel dans les ports de Kaolack et Diorhane.

Les transports

Le réseau routier est assez dense, il s'étend sur 1 677 km et permet à la région d'être accessible. Le développement des vélos-taxis ces dernières années, joue un rôle important sur le transport urbain et intra régional.

Chapitre II : DEMOGRAPHIE

Dès son accession à l'indépendance, le Sénégal a été confronté à la nécessité de disposer de données démographiques au moment de l'établissement des premiers plans de développement économique et social, basés sur une connaissance approfondie de la population. Cette préoccupation l'a amené ainsi à réaliser diverses opérations à caractère démographique comme l'Enquête Démographique Nationale (EDN) de 1960-1961 ou l'enquête à passages répétés de 1970-71.

D'autres opérations de collecte ont depuis lors été conduites entre 1976, date du premier Recensement général de la population, et 2013, date du quatrième et dernier recensement de la population et de l'habitat, en passant par la 3éme Enquête démographique et de Santé (EDS) de 1997, l'Enquête Sénégalaise sur la Fécondité de 1978, les EDS de 1986 et 1992, les enquêtes sur les conditions de vie des ménages, notamment les enquêtes de suivi auprès des ménages, etc.

Ces différentes opérations ont fourni une masse importante de données démographiques et socio-économiques, particulièrement le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) de 2013.

Dans ce chapitre, quelques résultats issus du RGPHAE de 2013 seront traités. Il s'agit, notamment, de l'état et la structure de la population, ainsi que sa répartition spatiale et sa densité.

II.1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

II.1.1. NIVEAU ET EVOLUTION DE LA POPULATION

Le Sénégal a réalisé par le canal d'abord de la Direction de la Statistique et ensuite de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie quatre recensements de la population. C'est grâce à la réalisation de ces recensements, qu'il est possible aujourd'hui de donner l'évolution du peuplement de la région de 1976 à nos jours. Entre temps, beaucoup de mutations administratives auxquelles la région de Kaolack n'a pas échappé ont eu lieu. En effet, la population du Sine Saloum qui regroupait les régions actuelles de Kaolack, Fatick et Kaffrine en 1976 était de 1 006 158 habitants.

Entre les recensements de 1976 et 1988, la région de Fatick est amputée de la région du Sine Saloum qui devient la région de Kaolack. Entre ceux de 2002 (date du troisième recensement) et 2013 (date du quatrième recensement), la région de Kaolack est encore scindée en deux avec la création de la nouvelle région de Kaffrine en 2008.

En rétrospective, la population issue des différents recensements de la région de Kaolack est estimée à 387 546 habitants en 1976, 540 388 habitants en 1988, 716 574 habitants en 2002 et 960 875 habitants en 2013. En 2019, la population s'élève selon les estimations à 1 155 433 habitants (cf. tab 2.1).

Tableau II-1 : Evolution de la population de la région de Kaolack entre les recensements de 1976 à 2019

Désignation \ Année	1976	1988	2002	2017	2018	2019
Population résidente	38 746	540 388	716 574	1 086 464	1 120 402	1 155 433
Taux d'accroissement en %		3,3	2	3,1	3,1	3,1

Source : *ANSD*

II.1.2. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE

II.1.2.1. Analyse de la pyramide des âges

La structure par âge est semblable pour les années 2017 et 2018. Elle révèle que la population de la région de Kaolack se caractérise par une extrême jeunesse. L'allure de la pyramide renvoie à la structure typique des populations à fécondité et mortalité élevées. En effet, le rétrécissement rapide de la pyramide aux âges avancés traduit la faible proportion des personnes âgées parmi la population totale de la région, mais aussi l'extrême jeunesse de cette dernière.

Graphique II-1 : Pyramide des âges de la population de la région de Kaolack en 2019

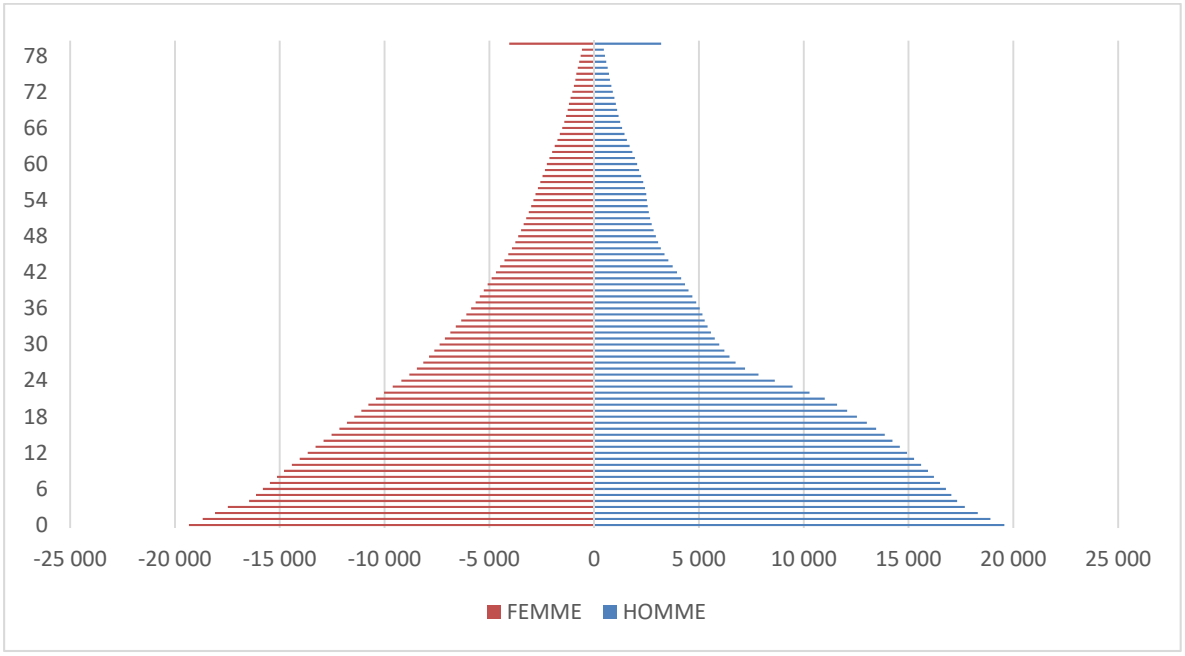

Source *: ANSD. Projection de population 2019*

Cette forte jeunesse de la population se traduit à travers l'âge moyen et l'âge médian de la population de la région de Kaolack. L'âge moyen de la population de la région de Kaolack est de 21 ans contre 22,4 ans au niveau national. En outre, la moitié de la population de la région est âgée de moins de 15 ans, avec une forte présence masculine.

II.1.2.2. Rapport de masculinité par groupe d'âges

La répartition de la population par sexe montre une supériorité numérique des femmes par rapport aux hommes au niveau de la région de Kaolack avec un rapport de masculinité de 98 hommes pour 100 femmes. Cependant, selon le groupe d'âges considéré, on note des variations importantes du rapport de masculinité. Cette supériorité numérique des femmes est notée à partir du groupe d'âges 25-29 ans en 2019 et se poursuit jusqu'à plus de 80 ans. Cette prédominance des femmes parmi la population en âge de travailler pourrait résulter d'une émigration massive des hommes.

Graphique II-2 : Rapport de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Kaolack en 2019

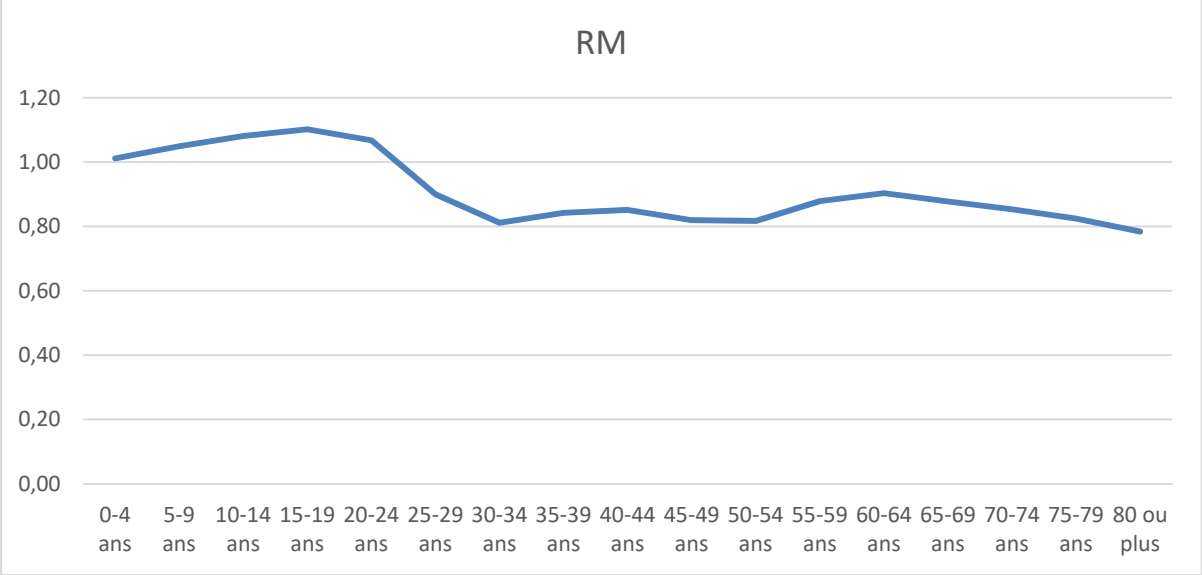

Source : ANSD. Projection de la population

II.1.3. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION ET DENSITE

II.1.3.1. Répartition spatiale

Les projections issues du Recensement général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage réalisé en 2013, font état d'une population résidente de 1 155 433 individus en 2019 contre 1 120 403 en 2018 au niveau de la région de Kaolack. La quasi-totalité de la population de la région est composée de Sénégalais,

les individus de nationalité étrangère ne représentant que 0,7% de la population totale. En outre, on note une forte ruralité de la région de Kaolack, puisque 63% des résidents vivent en milieu rural.

Tableau II-2 : Répartition de la population de la région de Kaolack par sexe et milieu de résidence selon le département en 2018 et 2019

	2018		2019	
	Population	Pourcentage	Population	Pourcentage
Urbain	420 151	37%	437 909	38%
Rural	700 252	63%	717 524	62%
Départements				
Nioro du Rip	416 186	37%	429 197	37%
Kaolack	569 912	51%	587 730	51%
Guinguinéo	134 307	12%	138 506	12%
Total	1 120 403	100%	1 155 433	100%

Source : ANSD. Projection de la population

La région de Kaolack est composée de 3 départements : Guinguinéo, Kaolack et Nioro du rip. Le département de Kaolack, abritant la capitale régionale, est le plus peuplé avec 587 730 habitants en 2019 contre 569 912 en 2018, soit 51% de la population totale de la région. Il est suivi du département de Nioro avec 429 197 habitants en 2019 contre 416 186 en 2018 (37%). Le département de Guinguinéo, le moins peuplé de la région, compte 138 506 habitants en 2019 contre 134 307 en 2018, soit 12% de la population totale. Par ailleurs, la population de la région de Kaolack est composée de 51% de femmes et de 49% d'hommes. L'essentiel de la population de la région de Kaolack vit en milieu rural, soit un taux de 62%.

II.1.3.2. Densités de population

La densité de population de Kaolack est passée de 209 habitants au km² en 2018 à 216 en 2019. Le département le plus vaste est celui de Nioro qui couvre une superficie de 2 302 km². La richesse de ses terres fait de ce département le grenier de la région. Ensuite, il y a le département de Kaolack qui vient en seconde position. Il se distingue des autres du fait, qu'il abrite la capitale régionale et représente le poumon de l'économie de la région. Sur ce fait, il devient une zone d'attraction de la région entrainant une forte concentration de personnes avec une densité de 311 habitants au km² en 2019 contre 302 en 2018. Enfin, vient Guinguinéo, le dernier département de la région, créé en 2008 avec la nouvelle création de la région de Kaolack après

l'amputation de Kaffrine. Il a la plus faible population, la plus faible superficie et aussi la plus faible densité.

Tableau II-3 : Densités de population de la région de Kaolack selon le département en 2018 et 2019

Département	Superficie (km^2)	Population (hbts)		Densité (hbts/km^2)	
		2018	2019	2018	2019
Kaolack	1 889	569 912	587 730	302	311
Nioro	2 302	416 186	429 197	181	186
Guinguinéo	1 166	134 307	138 506	115	119
Région	**5 357**	**1 120 405**	**1 155 433**	**209**	**216**

Source : ANSD. Projection de la population

CONCLUSION

La population de la région de Kaolack se caractérise par une extrême jeunesse. L'allure de la pyramide des âges renvoie à la structure typique des populations à fécondité et mortalité élevées.

Les projections issues du Recensement général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage indique que la population résidente de la région de Kaolack s'élève à 1 155 433 habitants en 2019 contre 1 120 405 en 2018 et est composée de 49% d'hommes et 51% de femmes.

La région de Kaolack est composée de 3 départements : Guinguinéo, Kaolack et Nioro. Le département de Kaolack, abritant la capitale régionale, est le plus peuplé avec 587 730 habitants en 2019 et de 569 912 en 2018, soit 51% de la population totale de la région. Il est suivi du département de Nioro avec 429 197 habitants en 2019 contre 416 186 en 2018 (37%). Le département de Guinguinéo, le moins peuplé de la région, compte 138 506 habitants en 2019 et 134 307 en 2018, soit 12% de la population totale.

L'essentiel de la population de la région de Kaolack vit en milieu rural, soit un taux de 62%.

Chapitre III : EDUCATION

L'éducation étant un facteur de promotion de la compétitivité et de l'innovation pour le développement économique, est reconnue comme un droit universel. A ce titre, le Sénégal, dans son document de référence qui est le Plan Sénégal Emergent (PSE), s'engage pour l'accès universel de sa population jeune. Cet engagement du gouvernement s'inscrit dans le cadre du programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Ethique et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation » (PAQUET-EF, 2013-2025) dont l'objectif fondamental est l'amélioration de l'accès à l'éducation pour tous et de la qualité de celle-ci.

Dès lors, un suivi régulier des politiques devient une nécessité pour assurer une bonne orientation des politiques éducatives ; et une atteinte des objectifs.

Dans ce chapitre, il sera question de présenter des statistiques sur les ordres d'enseignement que sont le préscolaire, l'élémentaire, le moyen et secondaire, l'enseignement technique et la formation professionnelle ainsi que l'enseignement supérieur.

III.1. LA PETITE ENFANCE

La Petite Enfance est le premier palier du système éducatif sénégalais. Ce sous-secteur reçoit les enfants âgés de 3 à 5 ans. Elle a pour objectif majeur de préparer l'enfant à aborder avec succès les apprentissages scolaires. Il comprend trois sections : petite, moyenne et grande. Dernièrement, une forte mutation de ce secteur a été observée, grâce à l'introduction de la Case des Tout-Petits qui prend en compte le milieu rural (cases communautaires).

III.1.1. LES INFRASTRUCTURES

Selon l'inspection d'académie de Kaolack, ladite région a bénéficié de 129 établissements d'accueil de la petite enfance en 2019 contre 132 en 2018. Cette baisse est globalement expliquée par la diminution de cases communautaires passant de 11 en 2018 à 4 en 2019. De plus le nombre de garderies d'enfants a légèrement baissé passant de 36 à 33 établissements. Toutefois le nombre de case des Touts petits, d'écoles maternelles et de classes préparatoires a respectivement augmenté de 3 cases, 3 écoles maternelles et 1 classe préscolaire.

En termes d'IEF, seuls les départements de Guingunéo et Kaolack1 ont connu une variation du nombre d'établissements d'accueil. En effet le nombre d'établissements de Guingunéo a augmenté d'une unité alors que celui de Kaolack1 a diminué de 4 établissements.

Tableau III-1: Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative entre 2017/2018 et 2018/2019

Type d'établissement	Statut	IEF Guinguinéo	IEF Kaolack Commune	IEF Kaolack Département	IEF Nioro	Région de Kaolack
Case Communautaire	2017/2018	7	4	0	0	11
	2018/2019	3	1	ND	ND	4
	Variation %	-4	-3	0	0	-7
Case des Touts petits	2017/2018	14	7	18	13	52
	2018/2019	18	7	17	13	55
	Variation %	4	0	-1	0	3
Ecole maternelle	2017/2018	3	7	3	5	18
	2018/2019	3	9	4	5	21
	Variation %	0	2	1	0	3
Classe préscolaire à l'élémentaire	2017/2018	5	7	1	2	15
	2018/2019	5	8	1	2	16
	Variation %	0	1	0	0	1
Garderie d'enfants	2017/2018	0	35	ND	1	36
	2018/2019	1	31	ND	1	33
	Variation %	1	-4	0	0	-3
Total	2017/2018	29	60	22	21	132
	2018/2019	30	56	22	21	129
	Variation %	1	-4	0	0	-3

Source *: Inspection d'académie de Kaolack*

III.1.2. LE PERSONNEL

Le personnel des établissements d'accueil de la petite enfance est globalement dominé par les femmes avec 337 contre 108 hommes en 2018 et 296 contre 108 hommes en 2019. Contrairement à l'année précédente, on note cette année-ci une constance du nombre d'hommes et une baisse du nombre de femmes. Il faut aussi noter que dans l'ensemble des IEF de la région, le nombre d'enseignants a chuté de l'ordre de 12% chez les femmes. Globalement le nombre d'enseignants a baissé de 9%.

Par ailleurs, on note pour cette année (2019), 108 enseignants de la petite enfance dont 19 à Guinguineo, 40 dans la commune de Kaolack, 24 dans le département et 25

à Nioro. Par contre Il y a 296 enseignantes dont 47 à Guinguinéo, 165 dans la commune de Kaolack et 40 dans le département et 44 à Nioro.

Pour finir, il faut signaler qu'entre 2018 et 2019, la région de Kaolack a connu une baisse de 9% du nombre de personnel de la petite enfance. Cela peut être expliqué par la forte baisse observée au niveau de Kaolack-commune (-17%) et Kaolack-département (-6%).

Graphique III-1 : Graphique 4.1: Répartition et Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative en 2018/2019

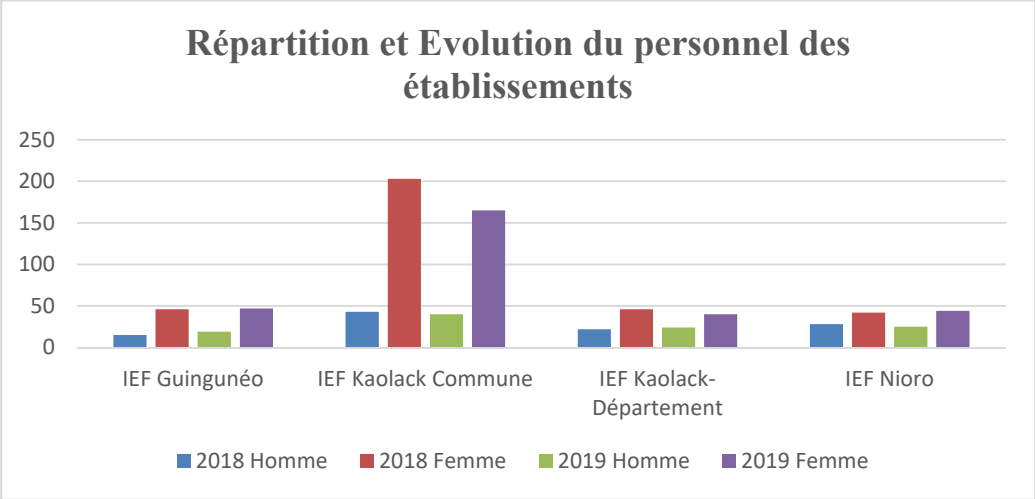

Source : *Inspection d'académie de Kaolack*

III.1.3. LES EFFECTIFS

Tableau III-2: Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative en 2018/2019

Circonscription administrative/ Fonction	Master	Licence	DEUG /DUEL	BAC	BFEM	CFEE	Sans diplôme	Total général
Département de Guinguinéo								
Directeur chargé				4	12			16
Directeur déchargé		1		2	2			5
Educateur craie en main		2		5	37			44
Suppléant					1			1
Département de Kaolack1								
Directeur chargé				4	15			19
Directeur déchargé	1	3	1	9	6			20
Educateur craie en main	1	2	1	32	110	10	3	159
Suppléant				3				3

Autres					4			4
Département de Kaolack2								
Directeur chargé				2	12			14
Directeur déchargé				1	3			4
Educateur craie en main				6	39	1		46
Département de Nioro								
Directeur chargé			1	2	13			16
Directeur déchargé		1		5	3			9
Educateur craie en main		1		9	31			41
Suppléant					1			1
Autres					2			2

***Source** : Inspection d'académie de Kaolack*

L'analyse de ce tableau nous permet d'affirmer qu'en 2019 dans le département de Guinguineo, la fonction la plus occupée est celle d'éducateur craie en main avec un nombre total de 44 dont la majeure partie n'ont obtenu que le BFEM (84%) ; Il y'a 11% qui sont titulaires d'un baccalauréat et 5% qui ont la licence. Viennent ensuite les directeurs qui sont au nombre de 16 dont 12 sont titulaires du BFEM.

Dans la commune de Kaolack, on note également que la fonction la plus occupée est celle d'éducateur craie en main (159).

Sur ces 159, les 110 ont eu leur BFEM et les 32 sont titulaires d'un baccalauréat.

Dans le département de Kaolack, on note une supériorité numérique des éducateurs craie en main avec un nombre de 46 ; 1 a eu le CFEE, 39 ont le BFEM, 6 ont eu le BAC. 12 des 14 Directeurs chargés ont le BFEM et les (2) ont le BAC.

Dans le département de Nioro aussi, on note une forte présence des éducateurs craie en main (41) par rapport aux autres fonctions. Parmi ces (41), les 31 ont le BFEM et les 9 le BAC. On constate aussi une faible présence des Suppléants dont 1 seulement ayant le BFEM.

Pour l'année 2019, dans toute l'étendue de la région de Kaolack on constate que la fonction la plus occupée est celle d'éducateur craie en main et le diplôme académique acquis est le BFEM et le BAC. Ensuite, viennent les Directeurs chargés et les autres. On note une forte présence des sans diplômes et une absence des titulaires de Maitrise, Licence et DEUG.

Tableau III-3: Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative en 2018/2019

IEF	PUBLIC NON PUBLIC	CAP	CEAP	CAEP	Sans diplôme	Total général
Guinguineo	PUBLIC	8	29		14	51
	NON PUBLIC		2		13	15
	Total	8	31	0	27	66
Kaolack Commune	PUBLIC	36	13	6	3	58
	NON PUBLIC	11	9	4	123	147
	Total	47	22	10	126	205
Kaolack-Département	PUBLIC	17	32	3	12	64
	Total	17	32	3	12	64
IEF Nioro	PUBLIC	25	11	23	2	61
	NON PUBLIC	1			7	8
	Total	26	11	23	9	69
Région de Kaolack	PUBLIC	86	11	23	2	61
	NON PUBLIC	12			7	8
	Total	**98**	**96**	**36**	**174**	**404**

***Source** : Inspection d'académie de Kaolack*

Selon l'Inspection d'académie de Kaolack, le département de Guinguineo compte 66 enseignants au total dont 51 qui sont dans le public et 15 dans le privé. Parmi ces 66, 31 ont obtenu le CEAP et 8 ont eu le CAP). On remarque aussi que le nombre de CEAP (29) se trouvant dans le public est supérieur à celui trouvant dans le privé (2).

La commune de Kaolack compte 205 enseignants de la petite enfance dont 147 privés et 58 publics. On remarque aussi une présence forte des sans diplômes (126) dont les 123 se trouvent dans le privé.

Kaolack-Département pour sa part compte 64 enseignants et on constate que les diplômés de CEAP (32) sont supérieurs à ceux qui ont le CAP (17) et ceux qui sont sans diplôme (12).

Le département de Nioro compte 69 enseignants dont 61 dans le public et 8 dans le privé.

Globalement la région de Kaolack compte en tout 404 enseignants dont 282 du public et 122 du privé. Par ailleurs 43% de ces enseignants n'ont pas de diplôme ; 23% d'entre eux ont le CEAP et 24% sont titulaires d'un CAP.

Ainsi ces informations prouvent que le niveau pédagogique du personnel de la petite enfance n'est pas très relevé, car presque la moitié des enseignants n'ont pas de diplômes professionnels.

Tableau III-4: Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative en 2018/2019

LIBELLE TYPE ETABLISSEMENT	Valeurs	Guinguineo	Kaolack Commune	Kaolack-Département	Nioro	Total général
Case communautaire	Garçons	511	380	548	524	1963
	Filles	661	444	601	657	2363
	Ensemble	1172	824	1149	1181	4326
Case des Tout Petits	Garçons	472	331	548	524	1875
	Filles	616	378	601	657	2252
	Ensemble	1088	709	1149	1181	4127
Classe préscolaire à l'élémentaire	Garçons	113	154	25	72	364
	Filles	99	190	24	77	390
	Ensemble	212	344	49	149	754
Ecole Maternelle	Garçons	119	486	172	275	1052
	Filles	171	541	191	338	1241
	Ensemble	290	1027	363	613	2293
Garderie d'enfants	Garçons	24	1364	0	46	1434
	Filles	25	1544	0	52	1621
	Ensemble	49	2908	0	98	3055
Total	**Garçons**	**767**	**2384**	**745**	**917**	**4813**
	Filles	**956**	**2719**	**816**	**1124**	**5615**
	Ensemble	**1723**	**5103**	**1561**	**2041**	**10428**

***Source** : Inspection d'académie de Kaolack*

Selon les données de l'inspection d'académie en 2019, on a un effectif de 138 dans la case communautaire au niveau du département de Guinguineo ; et parmi ces 1172, 661 sont des filles et les 511 sont des garçons. Donc, dans cette localité l'effectif des filles est supérieur à celui des garçons.

Globalement on compte près de 10 428 élèves dans la petite enfance dont 4 813 garçons et 5 615 filles. Cependant une répartition inégale est observée dans tous les établissements de la région. En effet dans l'école communautaire au niveau du département de Guinguineo, on recense un effectif de 1172 ; et parmi ces 1172, 661 apprenants sont des filles et les 511 sont des garçons ; au niveau de la commune de Kaolack, on a un total de 824 dont 380 garçons et 444 filles ; au niveau de Kaolack-département, l'effectif des garçons (548) et celui des filles (601) totalisent 1149 ; et au niveau du département de Nioro on note un effectif de 524 chez les garçons et 657 chez les filles.

Par ailleurs, si on jette un coup d'œil sur les cases des Toutpetits, on remarque que le département de Guinguineo, compte un effectif de 472 garçons et de 616 filles ; au niveau de de la commune Kaolack, l'effectif des garçons (331) et celui des filles (378) totalisent 709 ; dans le département de Kaolack, on recense 548 garçons et 601 filles ; et dans le département de Nioro, on note un effectif de 524 chez les garçons et 657 chez les filles.

En ce qui concerne la classe préscolaire à l'élémentaire au niveau du département de Guinguineo on recense un effectif de 212 ; et parmi ces 212 apprenants, 99 sont des filles et les 113 sont des garçons ; au niveau de la commune de Kaolack, on a un total de 344 dont 154 garçons et 190 filles ; au niveau de Kaolack-département, l'effectif des garçons (172) et celui des filles (191) totalisent 363 ; et au niveau du département de Nioro on note un effectif de 72 chez les garçons et 77 chez les filles.

Pour le compte de l'école maternelle, on note que le département de Guinguineo enregistre un effectif de 119 garçons et de 171 filles soit un total de 290 apprenants ; pour Kaolack commune, l'effectif des garçons (486) et celui des filles (541) totalisent 1027 ; dans le département de Kaolack, on recense 548 garçons et 601 filles ; et dans le département de Nioro, on note un effectif de 275 chez les garçons et 338 chez les filles.

Enfin au niveau des garderies d'enfants, on compte pour le département de Guinguineo 24 garçons et 25 filles ; pour Kaolack commune, on enregistre 1364 garçons et 1544 filles alors que pour Kaolack département, on note une absence totale de Garderie d'enfants. En outre, on enregistre 46 garçons et 52 filles.

Toutefois, on note globalement une présence plus forte des filles dans ces établissements.

III.1.4. INTENSITE DE LA PRESCOLARISATION

L'indice de parité mesure les progrès accomplis sur la voie de la parité entre les sexes en matière de scolarisation et/ou d'opportunités d'apprentissage disponibles pour les individus de sexe féminin par comparaison avec les individus de sexe masculin.

Il est égal au nombre d'élèves scolarisés dans un niveau d'enseignement donné, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population de la tranche d'âges théorique qui correspond à ce niveau d'enseignement.

L'analyse du graphique nous indique que les indices de parité pour l'année académique 2016/2017 et 2017/2018 sont supérieurs à 1 (1.15 et 1.21). Cela reflète une disparité en faveur des individus de sexe féminin.

Graphique III-2 : Graphique 4.1: Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative 2017/2018 et 2018/2019

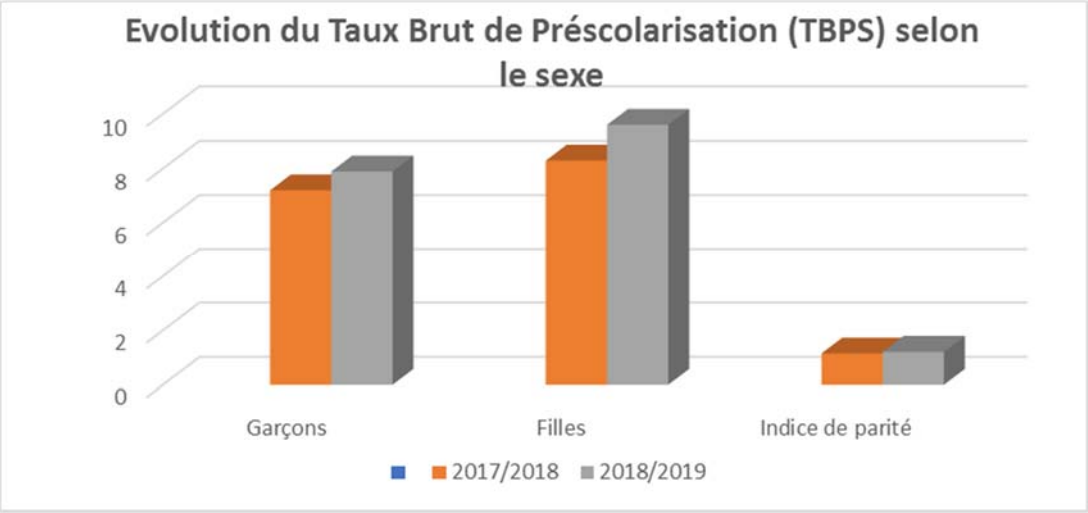

***Source** : Inspection d'académie de Kaolack*

III.2. L'ELEMENTAIRE

L'enseignement élémentaire constitue le deuxième palier du système éducatif national. Il accueille les enfants âgés de 6 à 13 ans pour une durée officielle de 6 ans. A ce niveau la maîtrise de la langue française et des premiers éléments de mathématiques sont les objectifs prioritaires de l'école élémentaire pour permettre aux élèves d'accéder aux outils fondamentaux de la connaissance.

III.2.1. LES INFRASTRUCTURES

Le patrimoine infrastructurel de l'enseignement élémentaire de la région de Kaolack durant l'année académique 2018/2019 est de 750 établissements. On constate toutefois que les écoles publiques sont plus présentes dans le département de Nioro et de Kaolack. Par contre les écoles privées sont plus observées dans la commune de Kaolack ; et ont connu une légère progression entre 2018 et 2019 de l'ordre de 7.9%.

Graphique III-3 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative 2017/2018 et 2018/2019

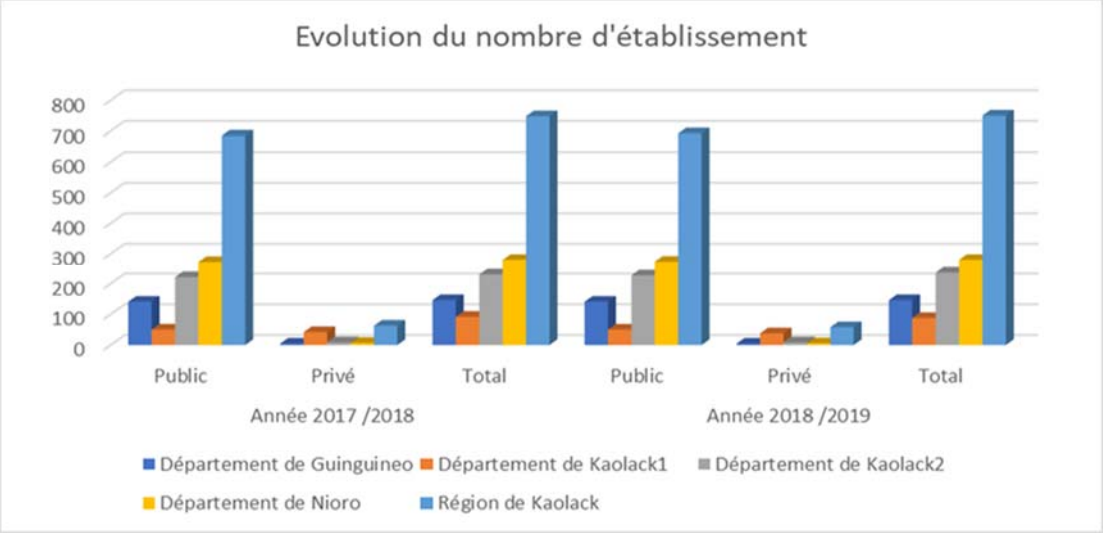

***Source** : Inspection d'académie de Kaolack*

Tableau III-5: Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative en 2018/2019

Circonscriptions administratives	Statut des établissements	Type de Groupe pédagogique			Total Général
		Simple	Double flux	Multigrade	
Département de Guinguinéo	Public	539	1	244	784
	Privé	18		6	24
	Total	**557**	**1**	**250**	**808**
Département de Kaolack1	Public	370	141	6	517
	Privé	238		15	253
	Total	**608**	**141**	**21**	**770**
Département de Kaolack2	Public	1217	21	249	1487
	Privé	34		17	51
	Total	**1251**	**21**	**266**	**1538**
Département de Nioro	Public	599	27	818	1444
	Privé	34			34
	Total	**633**	**27**	**818**	**1478**
Région de Kaolack	Public	2725	190	1317	4232
	Privé	324	0	38	362
	Total	**3049**	**190**	**1355**	**4594**

Source : Inspection d'académie de Kaolack

Le tableau ci-dessus montre qu'en 2019, Guinguineo dispose de 808 classes dont 24 dans le privé et 784 dans le public. Parmi ces 808 classes, on compte 557 classes flux unique dont 18 sont dans le non public et 539 dans le public ; on compte aussi 250 clases multigrades dont 6 dans le non public et 244 dans le public. On constate qu'il y a seulement une classe flux double, se trouvant dans le public.

La commune de Kaolack pour sa part dispose de 608 classes à flux unique dont (238 dans le non public et 370 dans le public), 141 classes flux double dans le public et 21 classes multigrades dans le public et le privé.

Dans Kaolack département, les statistiques témoignent d'un total de 1 538 classes dont 1 251 flux unique, 21 flux double et 266 multigrades. Par ailleurs, on constate la présence des classes flux double uniquement dans le public et aussi une forte présence des classes multigrades et flux unique dans cette zone.

On constate la supériorité numérique des classes à flux unique (633) et classes multigrades (808) par rapport aux classes à flux double dans le département de Nioro. On note ainsi l'absence de classe multigrade dans le privé.

Globalement on peut noter que dans toute la région les classes à flux uniques occupent 66,4%, les multigrades représentent 29.5% et enfin les classes à double flux représentent 4.13%.

III.2.2. LE PERSONNEL

Ce tableau ci-après permet de voir que l'ensemble du personnel des établissements d'enseignement élémentaire de la région se chiffre à 4 935 maitres durant l'année académique 2018/2019 contre 4 971, soit une baisse de 0,72%. Par ailleurs plus de 90% des enseignants de ladite localité sont dans le public. En outre le personnel homme dépasse de loin celui des femmes. Toutefois ces dernières sont plus concentrées dans la commune de Kaolack.

Tableau III-6: Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative 2017/2018 et 2018/2019.

Circonscription administrative	Sexe	Année 2016 /2017			Année 2017/2018			Variation en %		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Département de Guinguinéo	Hommes	641	16	657	637	21	658	-0,62	31,25	0,15
	Femmes	194	11	205	197	8	205	1,55	-27,27	0,00
	Ensemble	**835**	**27**	**862**	**834**	**29**	**863**	**-0,12**	**7,41**	**0,12**
Kaolack commune	Hommes	388	228	616	363	228	591	-6,44	0,00	-4,06
	Femmes	369	124	493	358	165	523	-2,98	33,06	6,09
	Ensemble	**757**	**352**	**1109**	**721**	**393**	**1114**	**-4,76**	**11,65**	**0,45**
Département de Kaolack	Hommes	1305	31	1336	1273	39	1312	-2,45	25,81	-1,80
	Femmes	311	16	327	340	19	359	9,32	18,75	9,79
	Ensemble	**1616**	**47**	**1663**	**1613**	**58**	**1671**	**-0,19**	**23,40**	**0,48**
Département de Nioro	Hommes	972	21	993	1002	32	1034	3,09	52,38	4,13
	Femmes	296	16	312	270	19	289	-8,78	18,75	-7,37
	Ensemble	**1268**	**37**	**1305**	**1272**	**51**	**1323**	**0,32**	**37,84**	**1,38**
Région de Kaolack	Hommes	3306	296	3602	3275	320	3595	-0,94	8,11	-0,19
	Femmes	1170	167	1337	1165	211	1376	-0,43	26,35	2,92
	Ensemble	**4476**	**463**	**4939**	**4440**	**531**	**4971**	**-0,80**	**14,69**	**0,65**

***Source** : Inspection d'académie de Kaolack*

Selon les statistiques de l'inspection d'académie de Kaolack, le graphique 1 ci-dessus nous montre qu'en 2019, l'effectif des personnels enseignants ayant le BFEM (2318) dans la région de Kaolack est plus élevé ; ensuite, viennent ceux ayant le BAC (2256). On note une faible présence des sans diplômes (5) et du CFEE (24). Ceux ayant la Maitrise et +, les licences et les DEUG sont respectivement aux nombres de 75, 150 et 107.

D'autre part si on regarde bien le haut du graphique 3, on remarque que les statistiques de l'inspection d'académie de Kaolack sur l'effectif des personnels enseignants sont sensiblement les mêmes. Cependant on note toujours une

augmentation du personnel ayant le bac et une baisse du personnel ayant le BFEM. On constate donc que le niveau de diplômés augmente dans le personnel enseignant. Cette même tendance est observée pour la licence, le DEUG et la maitrise.

Graphique III-4 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique en 2018/2019

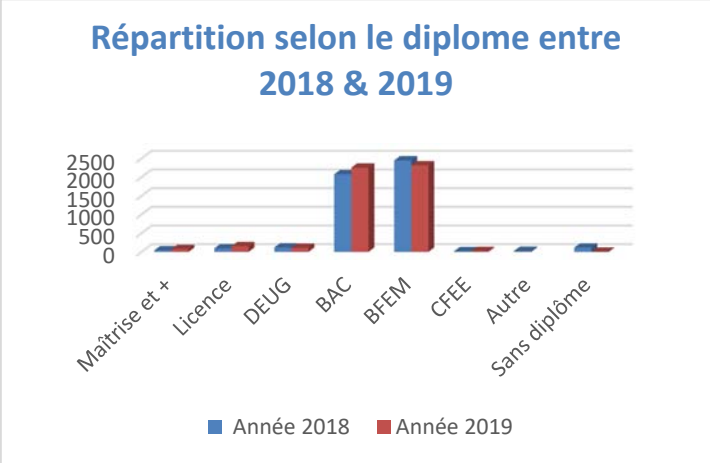

***Source** : Inspection d'académie de Kaolack*

III.2.3. LES EFFECTIFS

Tableau III-7: Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de Kaolack selon le statut de l'établissement et le sexe, par circonscription administrative en 2017/2018 et 2018/2019

Circonscription administrative	Statut	Année 2017 /2018			Année 2018 /2019			Variation en %		
		Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total
IEF Guinguineo	Public	9 716	10 733	20 449	9905	11056	20961	1,95	3,01	2,50
	Privé	402	378	780	380	425	805	-5,47	12,43	3,21
	Total	**10 118**	**11 111**	**21 229**	**10285**	**11481**	**21766**	**1,65**	**3,33**	**2,53**
IEF Kaolack Commune	Public	15 551	17 755	33 306	16148	18656	34804	3,84	5,07	4,50
	Privé	4 821	4 361	9 182	4771	4998	9769	-1,04	14,61	6,39
	Total	**20 372**	**22 116**	**42 488**	**20919**	**23654**	**44573**	**2,69**	**6,95**	**4,91**
IEF Kaolack Département	Public	21 324	22 854	44 178	21404	23494	44898	0,38	2,80	1,63
	Privé	753	590	1 343	893	690	1583	18,59	16,95	17,87
	Total	**22 077**	**23 444**	**45 521**	**22297**	**24184**	**46481**	**1,00**	**3,16**	**2,11**
IEF Nioro	Public	19 512	21 113	40 625	19719	21062	40781	1,06	-0,24	0,38
	Privé	527	545	1 072	760	655	1415	44,21	20,18	32,00
	Total	**20 039**	**21 658**	**41 697**	**20479**	**21717**	**42196**	**2,20**	**0,27**	**1,20**
Région de Kaolack	Public	66 103	72 455	138 558	67176	74268	141444	1,62	2,50	2,08
	Privé	6 503	5 874	12 377	6804	6768	13572	4,63	15,22	9,66
	Total	**72 606**	**78 329**	**150 935**	**73980**	**81036**	**155016**	**1,89**	**3,46**	**2,70**

***Source** : Inspection d'académie de Kaolack*

Le tableau ci-dessus révèle que l'effectif de l'élémentaire est de **155 016** élèves dans tous les établissements de la région de Kaolack pour l'année académique 2018/2019 contre **150 935** pour l'année 2017/2018. La quasi-totalité de ces élèves sont dans le public soit **91,2 %** de l'effectif total. Par ailleurs on note que les filles sont désormais plus présentes dans les établissements avec un pourcentage de **52,3%**

Sur l'ensemble de la région de Kaolack, l'effectif d'élèves de l'enseignement primaire a augmenté de **2.7%.**

L'analyse du tableau ci-dessus nous permet de dire que le nombre d'élèves par classe a augmenté dans presque tous les départements de la région. Par contre le nombre d'élèves par enseignant a baissé dans tous les départements de ladite région à l'exception du département de Nioro où on ne note presque pas de variation entre 2018 et 2019.

Cependant en jetant un coup d'œil sur le graphique ci-dessous on aperçoit de l'intensité de cette variation entre ces deux périodes et selon ces différents départements. Il apparait clair qu'il a une forte baisse du nombre d'élèves par enseignant au niveau de la commune de Kaolack.

III.2.4. INTENSITE DE LA FREQUENTATION SCOLAIRE ET PERFORMANCES DANS L'ELEMENTAIRE

Le Taux Brut d'Accès (TBA) est de 92,5% à l'enseignement élémentaire de la région durant l'année académique 2018/2019 contre 93,5% de l'année d'avant. Par ailleurs on remarque que dans l'ensemble, toutes les filles en âge d'aller à l'école sont scolarisées. Au-delà des filles de la région, d'autres enfants, certainement venant de la Gambie, sont scolarisés, portant le ratio à 100.8%. Pour ce qui est des garçons on enregistre 85% qui sont scolarisés.

Graphique III-5 : Evolution du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative en 2017/2018 et 2018/2019

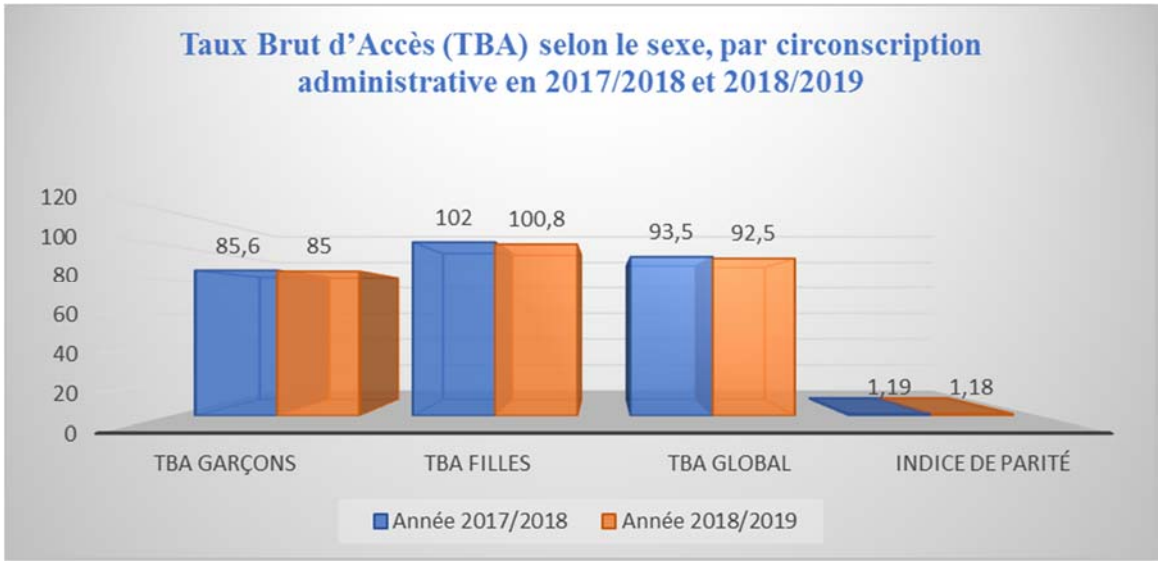

Source : *Inspection d'académie de Kaolack*

L'efficacité interne du système est appréciée à travers les taux de promotion, de redoublement et d'abandon qui permettent d'avoir aussi une appréciation sur les efforts à fournir pour maintenir les enfants jusqu'à l'achèvement du cycle primaire. Contrairement à l'année précédente, le taux de promotion est plus élevé chez les filles (87.1%) que chez les garçons (85.8%)

D'autre part le taux de redoublement estimé à 2.9% pour les garçons et 2.6% pour les filles. On note ainsi une diminution de ce taux par rapport à l'année passée où ce taux s'articulait autour des 4 %.

L'analyse du tableau ci-dessus met aussi en évidence l'ampleur de l'abandon chez les garçons (11.4%) et les filles (10.3%).

Tableau III-8: Evolution des flux en 2017/2018 et 2018/2019

Indicateurs	Années	Garçons	Filles	Total
Taux de promotion	Année 2017/2018	91,1	89,95	90,5
	Année 2018/2019	85,8	87,1	86,4
	Variation en %	-5,8%	-3,2%	-4,5%
Taux de redoublement	Année 2017/2018	4,61	4,64	4,63
	Année 2018/2019	2,9	2,6	2,7
	Variation en %	-37,1%	-44,0%	-41,7%
Taux d'abandon	Année 2017/2018	4,28	5,41	4,87
	Année 2018/2019	11,4	10,3	10,8
	Variation en %	166,4%	90,4%	121,8%

Source *: Inspection d'académie de Kaolack*

Sur l'ensemble de la région, le taux d'achèvement est estimé à 60,98% en 2018/2019 contre 53,2% en 2017/2018. Les taux d'achèvement des filles sont plus élevés que ceux des garçons dans tous les départements et dans la commune de Kaolack.

Tableau III-9: Evolution du Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) selon le sexe, par circonscription administrative en 2017/2018 et 2018/2019

Indicateurs	Années	Dept de Guinguinéo	Dept de Kaolack commune	Dept de Kaolack dept	Nioro	Région de Kaolack
TAP Garçons	Année 2017/2018	49,19	59,48	54,63	33,43	47,4
	Année 2018/2019	53,88	66,26	57,49	44,36	54,28
	Variation en %	9,5%	11,4%	5,2%	32,7%	14,5%
TAP Filles	Année 2017/2018	68,57	74,6	69,54	40,17	59,4
	Année 2018/2019	75,48	81,55	77,4	49,65	68,19
	Variation en %	10,1%	9,3%	11,3%	23,6%	14,8%
TAP Global	Année 2017/2018	58,34	66,91	61,73	36,68	53,2
	Année 2018/2019	64,15	73,72	67,02	46,91	60,98
	Variation en %	10,0%	10,2%	8,6%	27,9%	14,6%

***Source** : Inspection d'académie de Kaolack*

III.3. LE MOYEN SECONDAIRE GENERAL

Le cycle du Moyen secondaire général de l'Education nationale est sous la charge de la DEMSG (Direction de l'Enseignement moyen secondaire général). Il accueille apprenants de la 6ième à la Terminale. La fin de l'enseignement moyen est sanctionnée par le Brevet de fin d'études moyennes (BFEM).

S'agissant de l'enseignement secondaire, il comporte trois niveaux d'études que sont la seconde, la première et la terminale. La population de la tranche d'âges de 16 à 18 ans constitue la demande potentielle pour l'enseignement secondaire.

Dans cette partie, il va s'agir de faire l'état de l'enseignement au niveau des collèges et lycées de la région de Kaolack.

III.3.1. LA TRANSITION

Le passage du cycle élémentaire au cycle moyen et de ce dernier au cycle secondaire sont des phases très importantes en analyse de population scolaire. A ce niveau,

l'indicateur d'appréciation le plus couramment utilisé est le taux de transition. Il permet de déterminer, d'une part, la proportion d'élèves de la classe de CM2 de l'année précédente qui passe en classe de sixième des collèges l'année suivante et, d'autre part, celle des élèves de 3ème qui passent en classe de seconde des lycées l'année suivante.

A ce titre, la région de Kaolack réalise un taux de transition de la classe de CM2 à la 6éme très favorable de 75.8% en 2018/2019 contre 65,6% l'année passée.

D'autre part, le taux de transition de la troisième à la seconde semble être plutôt acceptable par rapport à l'année précédente. Il est de cette année de 63.9% contre 60.2% pour le niveau national.

On note toujours une présence plus forte des garçons par rapport aux filles qui réussissent dans les examens (CFEE & BFEM) même si le taux de transition connait une forte augmentation chez les filles.

Tableau III-10: Evolution du taux de transition selon le cycle et le sexe, par circonscription administrative en 2017/2018 et 2018/2019

Cycle	Année scolaire	Statut	Dépt de Guinguinéo	Dépt de Kaolack1	Dépt de Kaolack2	Dépt de Nioro	Région de Kaolack
Moyen	Année 2017/2018	Public	17	17	27	26	87
		Privé	1	8	1	1	11
		Total	18	25	28	27	98
		Nb. GP	172	371	343	316	1202
	Année 2018/2019	Public	17	18	28	27	90
		Privé		3	1	1	5
		Total	**17**	**21**	**29**	**28**	**95**
		Nb. GP					
	Variation en %	Public	**0,00%**	**5,88%**	**3,70%**	**3,85%**	**3,45%**
		Privé	**-100,00%**	**-62,50%**	**0,00%**	**0,00%**	**-54,55%**
		Total	**-5,56%**	**-16,00%**	**3,57%**	**3,70%**	**-3,06%**
		Nb. GP	**-100,00%**	**-100,00%**	**-100,00%**	**-100,00%**	**-100,00%**
Secondaire	Année 2017/2018	Public	5	6	9	9	29
		Privé	3	22	8	10	43
		Total	8	28	17	19	72
		Nb. GP	65	276	173	165	679
	Année 2018/2019	Public	5	6	10	9	30
		Privé	3	24	9	10	46
		Total	**8**	**30**	**19**	**19**	**76**
		Nb. GP[1]					
	Variation en %	Public	**0,00%**	**0,00%**	**11,11%**	**0,00%**	**3,45%**
		Privé	**0,00%**	**9,09%**	**12,50%**	**0,00%**	**6,98%**
		Total	**0,00%**	**7,14%**	**11,76%**	**0,00%**	**5,56%**
		Nb. GP	**-100,00%**	**-100,00%**	**-100,00%**	**-100,00%**	**-100,00%**

***Source** : Inspection d'académie de Kaolack*

III.3.2. LES INFRASTRUCTURES

D'après le tableau ci-dessous, il apparait que la région est constituée majoritairement d'établissements publics pour le moyen soit 90 contre 5. Mais pour le secondaire, cette tendance semble être renversée soit 46 lycées privés contre 30 publics. On note une baisse de trois collèges dans la région de Kaolack entre 2018 et 2019 mais une augmentation de 4 établissements lycées entre les deux années.

Le nombre d'établissements privés est beaucoup plus présent dans la commune de Kaolack suivi des départements de Nioro et de Kaolack.

Tableau III-11: Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et du nombre de Groupes Pédagogiques (GP) selon le cycle, le statut, par circonscription administrative en 2017/2018 et 2018/2019

Cycle	Année scolaire	Statut	Dépt de Guinguinéo	Dépt de Kaolack1	Dépt de Kaolack2	Dépt de Nioro	Région de Kaolack
Moyen	Année 2017/2018	Public	17	17	27	26	87
		Privé	1	8	1	1	11
		Total	18	25	28	27	98
		Nb. GP	172	371	343	316	1202
	Année 2018/2019	Public	17	18	28	27	90
		Privé		3	1	1	5
		Total	**17**	**21**	**29**	**28**	**95**
		Nb. GP					
	Variation en %	Public	**0,00%**	**5,88%**	**3,70%**	**3,85%**	**3,45%**
		Privé	**-100,00%**	**-62,50%**	**0,00%**	**0,00%**	**-54,55%**
		Total	**-5,56%**	**-16,00%**	**3,57%**	**3,70%**	**-3,06%**
		Nb. GP	**-100,00%**	**-100,00%**	**-100,00%**	**-100,00%**	**-100,00%**
Secondaire	Année 2017/2018	Public	5	6	9	9	29
		Privé	3	22	8	10	43
		Total	8	28	17	19	72
		Nb. GP	65	276	173	165	679
	Année 2018/2019	Public	5	6	10	9	30
		Privé	3	24	9	10	46
		Total	**8**	**30**	**19**	**19**	**76**
		Nb. GP[1]					
	Variation en %	Public	**0,00%**	**0,00%**	**11,11%**	**0,00%**	**3,45%**
		Privé	**0,00%**	**9,09%**	**12,50%**	**0,00%**	**6,98%**
		Total	**0,00%**	**7,14%**	**11,76%**	**0,00%**	**5,56%**
		Nb. GP	**-100,00%**	**-100,00%**	**-100,00%**	**-100,00%**	**-100,00%**

Source : Inspection d'académie de Kaolack

III.3.3. LE PERSONNEL

Tableau III-12: Répartition du personnel enseignant du moyen secondaire général selon le corps, le statut des établissements et le sexe, par circonscription administrative en 2018/2019

IEF	LIBELLE TYPE CORPS	Homme	Femme	Total général
IEF Guinguineo	MEPS	10	1	11
	PCEMG / PEAM	128	25	153
	PEM / Adjoint enseignement	51	12	63
	PES/PEPS	41	5	46
	Instituteur (CC)	13	2	15
	CES	1		1
	PESS	4		4
	Autres	65	12	77
Total IEF Guiguineo		**313**	**57**	**370**
IEF Kaolack Commune	MEPS	43	3	46
	PCEMG / PEAM	253	96	349
	PEM / Adjoint enseignement	222	41	263
	PES/PEPS	173	29	202
	Instituteur (CC)	40	1	41
	CES	2	1	3
	PESS	16	4	20
	AES	1		1
	Autres	172	39	211
Total IEF Kaolack Commune		**922**	**214**	**1136**
IEF Kaolack-Département	MEPS	26	2	28
	PCEMG / PEAM	249	78	327
	PEM / Adjoint enseignement	153	27	180
	PES/PEPS	112	18	130
	Instituteur (CC)	29	5	34
	CES	2		2
	PESS	2		2
	Autres	172	20	192
Total IEF Kaolack-Département		**745**	**150**	**895**
IEF Nioro	MEPS	17		17
	PCEMG / PEAM	279	41	320
	PEM / Adjoint enseignement	133	13	146
	PES/PEPS	107	5	112
	Instituteur (CC)	47	1	48
	CES	1		1
	PESS	3		3
	Autres	141	29	170
Total IEF Nioro		**728**	**89**	**817**
Total général		**2708**	**510**	**3218**

Source : *Inspection d'académie de Kaolack*

L'analyse du tableau ci-dessus permet d'affirmer que dans la région de Kaolack, le réseau d'établissements dans lequel l'enseignement moyen secondaire général est dispensé comporte 3218 enseignants dont 2708 hommes et 510 femmes.

Dans ladite région aussi, on remarque que les enseignants du moyen/secondaire sont plus présents dans la commune soit **35%.** On constate par ailleurs que le personnel enseignant Autres est plus présent dans la région.

Graphique III-6 : Evolution et répartition du nombre d'enseignants du moyen secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative en 2017/2018 et 2018/2019

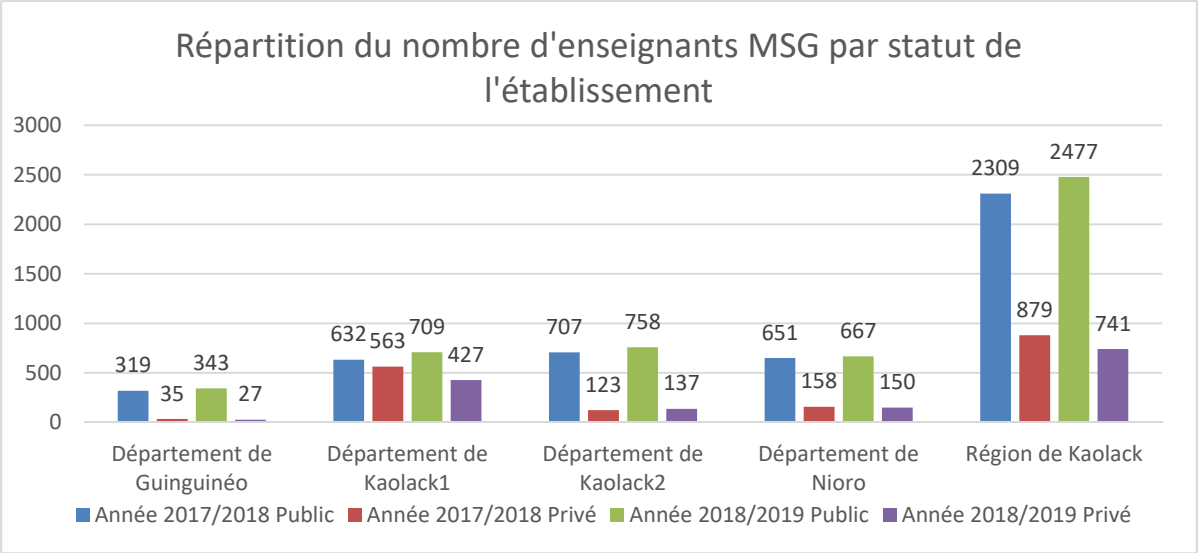

Source : *Inspection d'académie de Kaolack*

Selon les statistiques de l'inspection d'académie, en 2018/2019, le nombre d'enseignants est de 3218 (dont 2477 dans le public et 879 dans le privé) contre 3188 en 2017/2018 (2309 dans le public et 741 dans le privé).

Par ailleurs, sur l'ensemble de la région, le nombre d'enseignants le plus élevé est observé dans les établissements publics. Par contre les établissements privés sont plus présents dans la commune de Kaolack mais leur nombre a diminué entre les deux périodes.

Graphique III-7 : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le sexe 2018/2019

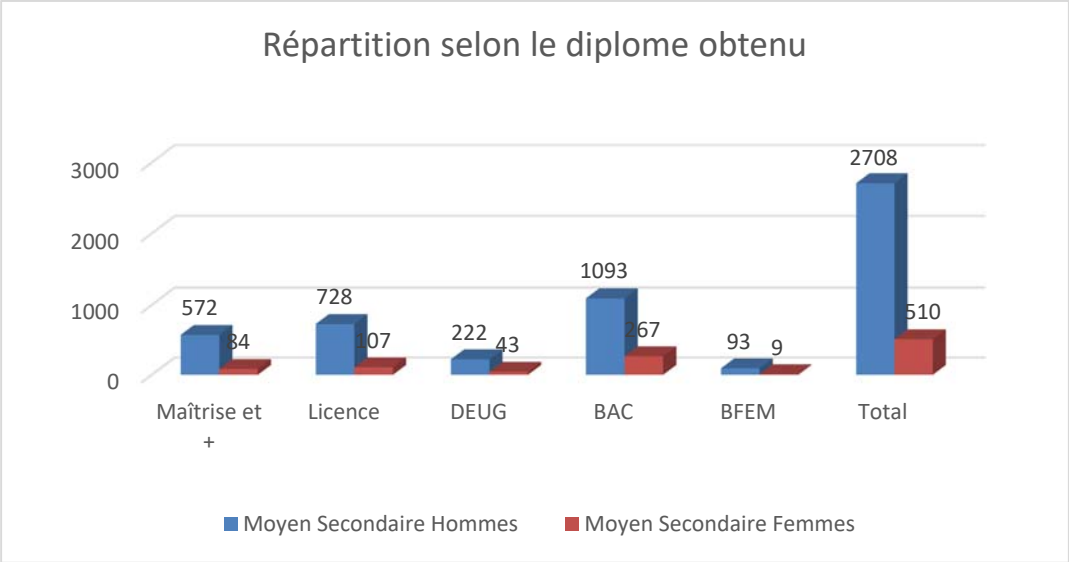

Source : *Inspection d'académie de Kaolack*

Pour cette année, l'effectif des enseignants de la région de Kaolack sur le moyen secondaire général est de 3 218 avec 2 708 hommes et 510 femmes. Il saute à l'œil que le nombre d'hommes dépasse de loin les femmes dans ces établissements.

Par ailleurs on constate que les enseignants de niveau BAC sont dominants dans la population étudiée, ensuite viennent ceux de niveau licence. Les enseignants du niveau DEUG et BFEM sont les moins présents. Cela est peut-être dû au fait que ces diplômes ne sont plus acceptés dans ce corps.

III.3.4. LES EFFECTIFS

L'ensemble des CEM de l'enseignement moyen totalise 54 967 élèves, répartis dans les 4 IEF de la région. L'IEF de Kaolack 1 de la commune de Kaolack totalise plus de 32% de l'effectif des élèves, suivi de celle de Kaolack département (28,4%), de celle de Nioro (26,6%) et enfin de celle de Guinguinéo (12,8%). La répartition des 16 196 élèves du secondaire suit la même tendance que celle du moyen.

Le constat est le même dans les analyses précédentes concernant le privé qui a une représentativité très limitée, nonobstant la présence de 15,5% dans le moyen et 30,6% dans le secondaire. Les effectifs ont même baissé dans le moyen par rapport à l'année dernière.

Tableau III-13: Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le statut des établissements, le cycle et le sexe, par circonscription administrative en 2017/2018 et 2018/2019

Circonscription administrative	Statut	Cycle moyen				Cycle secondaire			
		G	F	T	%	G	F	T	%
Département de Guinguineo									
Année 2017/2018	**Public**	3336	3662	6998	98,2	671	493	1164	87,5
	Privé	71	56	127	1,8	82	84	166	12,5
	Total	**3407**	**3718**	**7125**	100	**753**	**577**	**1330**	100
Année2018/2019	**Public**	2591	2799	5390	100	1680	1805	3485	89,22
	Privé	0	0	0	0	209	212	421	10,78
	Total	**2591**	**2799**	**5390**	100	**1889**	**2017**	**3906**	100,00
Variation en %	**Public**	0,05	0,05	0,02		0,02	0,02	0,01	
	Privé					0,19	0,19	0,09	
	Total	0,05	0,05	0,02		0,02	0,01	0,01	
Département de Kaolack commune									
Année 2017/2018	**Public**	6465	8073	14538	79,9	2072	2140	4212	62,3
	Privé	2081	1567	3648	20,1	1487	1066	2553	37,7
	Total	**8546**	**9640**	**18186**	100	**3559**	**3206**	**6765**	100
Année2018/2019	**Public**	6435	7585	14020	94,09	4248	4937	9185	54,35
	Privé	606	274	880	5,91	3946	3769	7715	45,65
	Total	**7041**	**7859**	**14900**	100,00	**8194**	**8706**	**16900**	100,00
Variation en %	**Public**								
	Privé								
	Total								
Département de Kaolack dept									
Année 2017/2018	**Public**	7447	8305	15752	98,8	2182	1677	3859	95,2
	Privé	107	91	198	1,2	104	92	196	4,8
	Total	**7554**	**8396**	**15950**	100	**2286**	**1769**	**4055**	100
Année2018/2019	**Public**	5002	5237	10239	99,03	5501	5483	10984	84,23
	Privé	49	51	100	0,97	980	1076	2056	15,77
	Total	**5051**	**5288**	**10339**	100,00	**6481**	**6559**	**13040**	100,00
Variation en %	**Public**	0,03	0,03	0,02		0,01	0,01	0,00	
	Privé	4,46	3,50	1,98		0,01	0,01	0,00	
	Total	0,03	0,03	0,01		0,01	0,00	0,00	
Département de Nioro									
Année 2017/2018	**Public**	6727	6805	13532	98,7	1862	1318	3180	78,6
	Privé	79	95	174	1,3	519	347	866	21,4
	Total	**6806**	**6900**	**13706**	100	**2381**	**1665**	**4046**	100
Année2018/2019	**Public**	4646	4765	9411	99,68	4877	4236	9113	87,79
	Privé	15	15	30	0,32	671	596	1267	12,21
	Total	**4661**	**4780**	**9441**	100,00	**5548**	**4832**	**10380**	100,00
Variation en %	**Public**	0,03	0,03	0,02		0,01	0,01	0,00	
	Privé	35,11	42,22	19,33		0,12	0,10	0,05	
	Total	0,03	0,03	0,02		0,01	0,01	0,00	
Région de Kaolack									
Année 2017/2018	**Public**	23975	26845	50820	92,5	6787	5628	5376	66,4
	Privé	2338	1809	4147	7,5	2192	1589	2719	33,6
	Total	26313	28654	54967	100	8979	7217	8095	100
Année2018/2019	**Public**	18674	20386	39060	97,48	16306	16461	32767	74,09
	Privé	670	340	1010	2,52	5806	5653	11459	25,91
	Total	19344	20726	40070	100,00	22112	22114	44226	100,00
Variation en %	**Public**	0,01	0,01	0,00		0,00	0,00	0,00	
	Privé	0,52	1,56	0,41		0,01	0,00	0,00	
	Total	0,01	0,01	0,00		0,00	0,00	0,00	

Source *: Inspection d'académie de Kaolack*

La répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général au niveau régional nous montre qu'en 2017/2018, l'effectif dans le cycle moyen est de 54 967 dont 26 313 garçons et 28 654 filles contre 40 070 en 2018/2019 dont 20 726 garçons et 19 344 filles. En parallèle, le cycle secondaire affiche 16 196 en 2017/2018 dont 8 979 garçons et 7 217 filles contre un effectif de 44 226 en 2018/2019 dont 22 112 garçons et 22 114 filles.

L'analyse de la situation par niveau montre que les effectifs d'élèves les plus élevés dans la région et au niveau départemental sur toutes les périodes 2017/2018 et 2018/2019 sont ceux du public.

Tableau III-2: Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative en 2018/2019

Circonscription administrative	Niveau	Public			Privé			Total		
		Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total
Département de Guinguinéo										
Séries littéraires	**Seconde**	297	350	647	27	34	61	324	384	708
	Première	265	240	505	27	47	74	292	287	579
	Terminale	270	292	562	91	70	161	361	362	723
Séries scientifiques	**Seconde**	100	85	185	0	0	0	100	85	185
	Première	73	49	122	0	0	0	73	49	122
	Terminale	57	22	79	0	0	0	57	22	79
Département de Kaolack1										
Séries littéraires	**Seconde**	902	1241	2143	467	370	837	1369	1611	2980
	Première	474	559	1033	301	211	512	775	770	1545
	Terminale	886	1246	2132	640	570	1210	1526	1816	3342
Séries scientifiques	**Seconde**	465	450	915	97	142	239	562	592	1154
	Première	376	276	652	82	86	168	458	362	820
	Terminale	405	315	720	115	146	261	520	461	981
Département de Kaolack2										
Séries littéraires	**Seconde**	730	814	1544	102	152	254	832	966	1798
	Première	721	803	1524	119	139	258	840	942	1782
	Terminale	935	814	1749	315	395	710	1250	1209	2459
Séries scientifiques	**Seconde**	349	289	638	0	0	0	349	289	638
	Première	198	105	303	5	2	7	203	107	310
	Terminale	249	165	414	54	17	71	303	182	485
Département de Nioro										
Séries littéraires	**Seconde**	839	725	1564	79	79	158	918	804	1722
	Première	903	721	1624	105	99	204	1008	820	1828
	Terminale	665	592	1257	303	241	544	968	833	1801
Séries scientifiques	**Seconde**	267	161	428	0	0	0	267	161	428
	Première	231	118	349	0	0	0	231	118	349
	Terminale	244	104	348	15	12	27	259	116	375
Région de Kaolack										
Séries littéraires	**Seconde**	3149	2421	5570	502	431	933	3651	2852	6503
	Première	2768	3130	5898	675	635	1310	3443	3765	7208
	Terminale	2363	2323	4686	552	496	1048	2915	2819	5734
Séries scientifiques	**Seconde**	2756	2944	5700	1349	1276	2625	4105	4220	8325
	Première	1181	985	2166	97	142	239	1278	1127	2405
	Terminale	878	548	1426	87	88	175	965	636	1601

***Source** : Inspection d'académie de Kaolack*

En 2019, la série littéraire a enregistré 6 503 élèves en seconde, 7 208 en première et 5 734 en terminale. Pour ce qui est de la série scientifique, on observe 8 325 élèves en classe de seconde, 2 405 en première et 1 601 en terminale. Toutefois, on constate la supériorité numérique de l'effectif des filles dans la série littéraire tous niveaux confondus, aussi bien dans le public que dans le non public.

Il faut souligner qu'en 2019, le département de Guinguineo ne dispose pas d'élèves en série scientifique dans le non public (tous niveaux) et que les effectifs de la série scientifique sont inférieurs à ceux de la série littéraire. Au niveau de Nioro, c'est seulement la classe de terminale de la série scientifique du non public qui dispose d'élèves.

III.3.5. INTENSITE DE FREQUENTATION SCOLAIRE ET PERFORMANCES DU MOYEN ET DU SECONDAIRE

Tableau III-15: Evolution des TBS et de l'Indice de parité du moyen et du secondaire selon le sexe, par circonscription administrative 2018 et 2019

Circonscription administrative	Cycle	Années	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global	Indice de parité
Région de Kaolack	Moyen	Année 2018	45,8	52,2	48,9	1,14
		Année 2019	45,8	51,6	48,6	1,13
		Variation en %	2,18	1,96	2,07	89,28
	Secondaire	Année 2018	40,9	36,3	38,6	0,89
		Année 2019	38,2	37,3	37,7	0,98
		Variation en %	2,80	2,61	2,72	92,67

Source : *Inspection d'académie de Kaolack*

L'évaluation du système scolaire est mesurée par des indicateurs quantitatifs dont les plus performants sont le Taux Brut de Scolarisation (TBS) et les examens et concours. En 2018, pour l'enseignement moyen, l'intensité de la fréquentation scolaire mesurée à travers le TBS est estimée à 48,9% contre 48,6% en 2019, soit une baisse de 0.3% dans l'ensemble. Elle est plus élevée chez les filles 52,2% en 2018 et 51,6% en 2019. Par contre, celui des garçons n'a pas varié entre les deux périodes, soit des indices de parité de 1,14 en 2018 et 1,13 en 2019 en faveur des filles.

S'agissant de l'enseignement secondaire, l'intensité de la fréquentation scolaire mesurée à travers le TBS est estimée à 38.6% en 2018 contre 37,7% en 2019. Il est plus élevé chez les garçons 40,9 % en 2018 et 38,2% en 2018 (contre 36,3% en 2018 et 37.3% en 2019 pour les filles), soit des indices de parité de 0.89 en 2018 et 0,98 en 2019 en faveur des garçons.

Tableau III-16: Evolution du nombre d'admis au BFEM et au BAC selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	BFEM			BAC		
		Année 2017/2018	Année 2018/2019	Variation en %	Année 2017/2018	Année 2018/2019	Variation en %
Département de Guinguineo	Garçons	59,04	66,10	0,89			
	Filles	50,52	58,18	0,87			
	Ensemble	54,47	61,72	0,88			
Département de Kaolack1	Garçons	46,30	32,89	1,41			
	Filles	38,78	58,18	0,67			
	Ensemble	41,83	43,13	0,97			
Département de Kaolack2	Garçons	42,21	50,20	0,84			
	Filles	35,43	43,44	0,82			
	Ensemble	38,63	46,62	0,83			
Département de Nioro	Garçons	61,14	67,94	0,90			
	Filles	51,49	56,39	0,91			
	Ensemble	56,25	62,12	0,91			
Région de Kaolack	Garçons	50,06	**48,99**	1,02	**37,18**	**53,18**	**0,70**
	Filles	41,73	**52,61**	0,79	**28,50**	**31,01**	**0,92**
	Ensemble	45,50	**50,74**	0,90	**33,08**	**42,81**	**0,77**

***Source** : Inspection d'académie de Kaolack*

En 2018/2019, l'examen de la répartition du nombre d'admis au BFEM et au BAC selon le sexe affiche 48.99% d'amis chez les garçons contre 52.61% pour les filles au BFEM, soit un total de 50.74% de réussite. En ce qui concerne le BAC, la part des garçons est estimée à 53,18% contre 31,01% pour les filles, soit un ensemble de 42.81%. Elle est plus élevée chez les garçons aussi bien pour le BFEM que pour le BAC.

III.4. L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le réseau des établissements dispensant une formation professionnelle et/ou un enseignement technique est constitué de lycées d'enseignement technique et de centres de formation professionnelle (CFP) couvrant plusieurs filières dans des secteurs divers et variés.

III.4.1. LES INFRASTRUCTURES

Les structures d'accueil de l'ETFP de la région ne sont pas nombreuses. Les 29 structures existantes sont presque toutes implantées dans la capitale régionale, de surcroit dans l'IEF de Kaolack 1. La particularité constatée dans les structures de

l'ETFP par rapport aux autres types d'enseignement, c'est que le privé dépasse nettement le public.

Graphique III-8 : Evolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut, par circonscription administrative

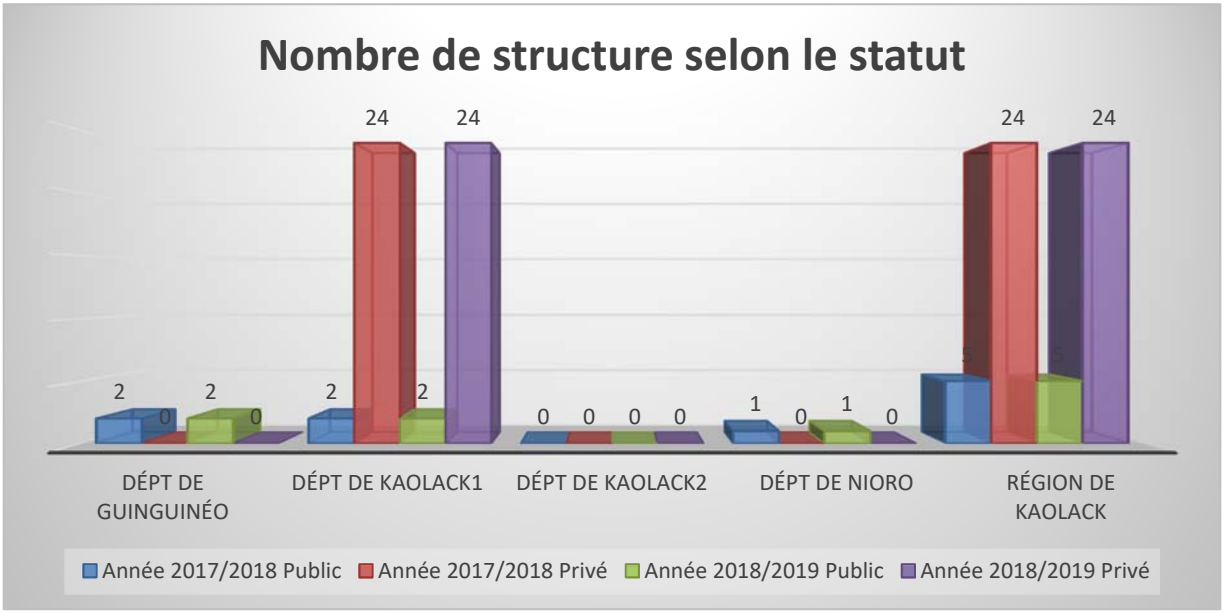

***Source** : Inspection d'académie de Kaolack*

Sur la période 2017/2018, une forte concentration de structures privées (24 se trouvant uniquement dans Kaolack-commune) est notée au niveau de la région de Kaolack, comparativement aux structures publiques (5). De même qu'en 2018/2019 où les structures affichent les mêmes chiffres. Cependant, le département de Kaolack ne comporte pas de structures en 2017/2018 et 2018/2019.

III.4.2. LES EFFECTIFS

L'analyse des effectifs d'élèves de l'ETFP portera également sur les données du secteur public.

Tableau III-18: Répartition et évolution des effectifs d'élèves de l'ETFP selon le statut, le sexe, la filière et la circonscription administrative en 2018/2019

Sexe	Habillement	Coiffure	Restauration	Social	Santé/Hygiène	Horticulture	Agri/Elevage	Electricité	Total
Département de Guinguinéo									
M.	11	0	0	0	0	0	0	56	67
F	58	8	24	0	0	0	0	8	98
Ens.	69	8	24	0	0	0	0	64	165
Département de Kaolack									
M.	0	17	0	0	0	0	14	0	31
F	79	42	79	0	0	0	16	0	216
Ens.	79	59	79	0	0	0	30	0	247
Département de Nioro									

Sexe	Habillement	Coiffure	Restauration	Social	Santé/Hygiène	Horticulture	Agri/Elevage	Electricité	Total
M.	0	0	3	0	0	2	7	0	12
F	79	12	22	0	0	9	11	0	133
Ens.	79	12	25	0	0	11	18	0	145
Région de Kaolack									
M.	11	17	3	0	0	2	21	56	110
F	216	62	125	0	0	9	27	8	447
Ens.	227	79	128	0	0	11	48	64	557

***Source** : Inspection d'académie de Kaolack*

Selon les statistiques de l'Inspection d'académie, la région de Kaolack comporte en 2019 un effectif de 557 élèves dans l'ETFP dont 447 femmes et 110 hommes. On note la forte présence de la filière Habillement (227 au niveau régional) et celle de la Restauration (128 au niveau régional). L'analyse nous révèle l'absence des filières Social, Sante\Hygiène Horticulture et Agri/Elevage dans les départements de Guinguineo et de Kaolack. Également, la filière Electricité est absente dans Kaolack-département et Nioro.

III.5. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'enseignement supérieur constitue le dernier palier du système scolaire. L'accès à l'enseignement supérieur est soutenu généralement par l'obtention du bac qui constitue le baromètre essentiel du niveau d'études supérieures. En effet, tous les recrutements professionnels se font sur la base des niveaux bac+1, bac+2, etc.

En attendant l'ouverture de l'Université du Saloum dont la pose de la première a été effectuée en 2013, la région se contente de la présence de l'Institut Supérieur de Management (ISM), seule structure d'enseignement supérieur. L'ISM est une structure privée dispensant des cours en informatique appliquée à la gestion des entreprises, international management, droit des affaires, gestion.

III.5.1. LES INFRASTRUCTURES

L'ISM de Kaolack est localisé dans le centre-ville de la commune de Kaolack. Il n'existe pas de démembrement dans les autres départements. Un immeuble de trois étages abrite les locaux de l'école depuis 2005, date de sa création.

III.5.2. LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Le personnel, généralement venu de la capitale Dakar, se résume à 35 enseignants en 2019 contre 37 en 2018. Cependant, il faut constater une baisse au niveau des hommes et une hausse chez les femmes.

Tableau III-19: Evolution du personnel enseignant de l'ISM de Kaolack

NOMBRE DE PROFESSEURS	HOMMES	FEMMES	TOTAL
2018	**36**	**1**	**37**
2019	**32**	**3**	**35**
Variation en %	-11	200	-5,4

***Source** : Inspection d'académie de Kaolack*

III.5.3. LES EFFECTIFS D'ETUDIANTS

Les nouveaux bacheliers ont la possibilité de suivre une formation professionnelle aboutissant à l'obtention du Diplôme Supérieur de Management (DSG) au bout de trois années d'études.

Le Bachelor Professionnel est un programme de formation proposé aux professionnels titulaires d'un Baccalauréat et qui souhaitent poursuivre leurs études tout en continuant à exercer leur activité professionnelle. Ce programme se déroule sur trois années et permet à l'auditeur d'obtenir le Diplôme Supérieur de Management (Bac + 3) reconnu par le CAMES. Les titulaires de diplômes DSG3 ou de bachelor professionnel peuvent poursuivre leurs études supérieures en s'inscrivant aux masters.

Tableau III-20: Evolution des effectifs d'étudiants de l'ISM de Kaolack

NIVEAU	2017/2018			2018/2019			Variation		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
DSG 1	11	44	55	22	41	63	100%	-6.8%	14.5%
DSG 2	30	55	85	16	37	43	-46.7%	- 32.7%	-49.4%
DSG 3	27	38	65	26	55	81	-3.7%	44.7%	24.6%
BP1	11	8	19	5	2	7	-54.5%	-75%	-63.2%
BP2	9	9	18	8	5	13	-11.1%	-44.4%	-27.8%
BP3	9	4	13	9	12	21	0%	200%	61.5%
MASTER1	14	10	24	12	9	21	-14.3%	-10%	-12.5%
MASTER2	27	13	40	20	7	27	-25.9%	-46.2%	-32.5%
TOTAL	**138**	**181**	**319**	**118**	**168**	**276**	**-14.5%**	**-7.2%**	**-13.5%**

Source *: Inspection d'académie de Kaolack*

DSG : Diplôme Supérieur de Gestion

BP : Bachelor Professionnel

L'analyse de ce tableau nous montre qu'en 2018, l'ISM a compté 319 étudiants (138 hommes et 181 femmes) contre 276 en 2019 (118 hommes et 168 femmes). Cependant, l'effectif des femmes est toujours plus élevé comme en 2018. L'analyse par niveau montre que les effectifs des étudiants en DSG2, BP1, BP2 MASTER1 et MASTER2 ont tous baissé durant ladite période. Par contre, les effectifs en DSG1, DSG3 et BP3 ont connu une augmentation considérable.

III.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

III.6.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- Existence du PAQUET-EF qui constitue le cadre d'opérationnalisation de la politique éducative pour la période 2012-2025. Ce nouveau programme répondra aux objectifs fixés, surtout dans la réduction de la pauvreté et dans l'atteinte des OMD et du PSE.
- Existence d'un Programme de Développement Intégré de la Petite Enfance (PDIPE) qui a permis la création des Cases des Tout-petits (CTP) et des Cases Communautaires (CC).
- Présence de plusieurs projets et ONG qui interviennent dans l'éducation.
- Existence de Cellules d'Animation Pédagogique et du Collectif des Directeurs d'écoles fonctionnelles.

III.6.2. CONTRAINTES

- Paupérisation progressive des populations,
- Fort taux d'abandon,
- Faible Taux Brut d'Achèvement (TBA),
- Faible Taux Brut de Scolarisation (TBS),
- Non généralisation des cantines, surtout en zone rurale,
- Retard dans l'exécution des constructions de salles de classe dans le cadre du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) décentralisé,
- Insuffisance de matériels didactiques et de fournitures scolaires,
- Manque d'épanouissement des élèves (absence de latrines, de points d'eau et de clôtures dans certaines écoles),
- Insuffisance et vétusté des infrastructures : écoles et collège de proximité en abris provisoires,
- Insuffisance et manque de formation des ressources humaines,
- Insuffisance de l'offre en formation technique professionnelle,
- Manque de synergie des intervenants,
- Absence de Centre Universitaire Régional (CUR).

III.6.3. PERSPECTIVES

Dans le préscolaire

- Intéresser le secteur privé dans le processus de l'enseignement de la petite enfance
- Mettre en place des Centres de Développement Intégré de la Petite Enfance (cela permettra de corriger les disparités entre les départements d'une part et les milieux urbain et rural d'autre part)
- Relever le niveau des enseignants avec un renforcement de capacité du personnel, surtout de la CTP et des CC.

Dans l'élémentaire

- Accroissement du TBS
- Diversification de l'offre éducative
- Prise en charge des besoins éducatifs spéciaux des enfants handicapés
- Formation continue des enseignants
- Résorption du déficit en tables bancs et en matériels didactiques
- Remplacement des abris provisoires
- Augmentation du temps d'apprentissage
- Mise en place de cantines et d'ouvrages annexes
- Mise sur pied de structures de concertation et d'implication effective de la

communauté éducative dans la gestion de l'école.

Dans le moyen

- Augmentation du TBS
- Réduire les disparités liées au genre
- Formation continue des enseignants
- Résorption du déficit en tables bancs et matériels didactiques
- Réhabilitation de salles de classe
- Mise en place d'ouvrages annexes
- Mise en place et accompagnement des Conseils de gestion.

Dans le secondaire

- Accroissement du TBS
- Développement des filières scientifiques
- Dotation en mobilier et en matériel didactique
- Réhabilitation des salles spécialisées
- Mise en place et accompagnement des Conseils de gestion

Dans l'enseignement technique et la formation professionnelle

- Amélioration de l'offre éducative par la création de nouvelles filières
- Renforcement des capacités des enseignants
- Mise en place et accompagnement des Conseils de gestion.

Chapitre IV : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

INTRODUCTION

La priorité accordée au secteur de la santé par l'Etat sénégalais se traduit dans l'axe II, « Développement du capital humain, protection sociale et développement durable » du Plan Sénégal Emergent (PSE) élaboré en 2013, qui sert de cadre de référence à l'action de l'Etat. La mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2009 – 2018 vise l'atteinte des objectifs nationaux et internationaux (Objectifs de Développement Durable) en matière de santé et d'action sociale. La mission du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) est de contribuer au bien-être des populations en améliorant leur état de santé et en le portant à un niveau socialement productif. A cet effet, les conditions requises sont progressivement mises en place pour la traduction opérationnelle de la politique nationale de santé et d'action sociale. C'est ainsi que le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale veille particulièrement à la démocratisation du système de santé en garantissant l'accès à des services de santé de qualité plus particulièrement pour les groupes vulnérables.

Le présent chapitre tentera de décrire la situation sanitaire et de l'hygiène de la région en 2019. L'analyse sera axée sur les infrastructures, le personnel ainsi que les différentes activités des formations sanitaires et de la brigade d'hygiène.

IV.1. SANTE

Dans cette section, la Région Médicale en tant que niveau intermédiaire du système de santé a pour principales missions d'assurer la planification, la coordination, la formation continue et le suivi des programmes de santé.

IV.1.1. LES INFRASTRUCTURES DE SANTE

Le tableau ci-dessous révèle que dans la région de Kaolack, le nombre d'infrastructures sanitaires n'a pas connu une variation entre 2018 et 2019, à l'exception des postes et cases de santé qui se sont respectivement accrus de 3% et abaissé de -2%. En effet on dénombre 1 hôpital, 4 district sanitaires, 4 centres de santé. Quant aux postes et

cases de santé, ils sont passés, pour les premiers, de 110 en 2018 à 113 en 2019 et pour les seconds, ils ont diminué de 230 à 226. Cette Situation est guidée par les départements de Guinguinéo (+2 poste de santé et – 4 case de santé) et Kaolack (+1 poste de santé).

Tableau IV-1 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par département

Type de Structure de santé	Année	Guinguinéo	Kaolack	Nioro	Région de Kaolack
Hôpital	Année 2018	0	1	0	1
	Année 2019	0	1	0	1
	Variation en %	0	0	0	0
District sanitaire.	Année 2018	1	2	1	4
	Année 2019	1	2	1	4
	Variation en %	0	0	0	0
Centre de santé	Année 2018	1	2	1	4
	Année 2019	1	2	1	4
	Variation en %	0	0	0	0
Poste de santé	Année 2018	22	46	42	110
	Année 2019	24	47	42	113
	Variation en %	10%	2%	0%	3%
Case de santé	Année 2018	42	79	109	230
	Année 2019	38	79	109	226
	Variation en %	-10%	0%	0%	-2%
CPRS	Année 2018	1	1	1	3
	Année 2019	1	1	1	3
	Variation en %	0	0	0	0
CRS	Année 2018	0	1	0	1
	Année 2019	0	1	0	1
	Variation en %	0	0	0	0
PMI régionale	Année 2018	0	1	0	1
	Année 2019	0	1	0	1
	Variation en %	0	0	0	0

***Source** : RM*

Par ailleurs, la région de Kaolack ne dispose que d'un seul hôpital de type 2. Celui-ci se trouve dans le département de Kaolack. Ainsi, il polarise les autres départements et même les régions périphériques.

En plus, on note dans la région, 4 districts sanitaires avec un dans chacun des départements de Guinguinéo et de Nioro et 2 à Kaolack.

En outre, on remarque l'existence d'un CRS et d'une PMI régionale, tous situés au niveau du département de Kaolack.

Tableau IV-2 : Liste des EPSNH 2 rattachés selon les domaines techniques de compétences

EPSNH	Spécialités	Année
01 Pharmacie régionale d'approvisionnement	Médicaments et produits	2018
01 Pharmacie régionale d'approvisionnement	Médicaments et produits	2019

Source : RM

L'analyse de ces deux tableaux montre que les EPSNH ne sont pas assez nombreux dans la région. En effet, on note que la présente de la PRA spécialisée dans la distribution des médicaments. D'où on n'a pas une évolution entre les années 2018 et 2019.

Tableau IV-3 : Répartition des structures sanitaires privées selon le type, par département

Structures sanitaires privées	Année	Guinguinéo	Kaolack	Nioro	Région de Kaolack
Centres de santé privés	**Année 2018**	1	5	0	6
	Année 2019	1	5	0	6
	Variation en %	**0%**	**0%**	**0%**	**0%**
Dispensaires privés catholiques (DPC)	**Année 2018**	1	4	0	5
	Année 2019	1	4	0	5
	Variation en %	0%	0%	0	**0%**
Cabinets paramédicaux	**Année 2018**	1	30	8	**39**
	Année 2019	1	31	8	40
	Variation en %	0%	3%	0%	3%
Cabinets médicaux privés	**Année 2018**	0	8	0	8
	Année 2019	0	8	1	9
	Variation en %	0%	0%	100%	11%
Cliniques médicales privées	**Année 2018**	0	8	0	8
	Année 2019	0	8	0	8
	Variation en %	0%	0%	0%	0%
Cabinets dentaires privés	**Année 2018**	0	4	0	4
	Année 2019	0	4	0	4
	Variation en %	**0%**	**0%**	0%	**0%**
Laboratoires privés d'analyses	**Année 2018**	0	4	0	4
	Année 2019	0	4	0	4

[2] EPSNH = Etablissement Public de Santé Non Hospitalier

Structures sanitaires privées	Année	Guinguinéo	Kaolack	Nioro	Région de Kaolack
	Variation en %	0%	**0%**	**0%**	**0%**
Officines de Pharmacies	**Année 2018**	2	39	12	53
	Année 2019	**2**	**40**	**12**	**54**
	Variation en %	**0%**	**2%**	**0%**	**2%**
Total	**Année 2018**	**5**	**102**	**20**	**127**
	Année 2019	**5**	**104**	**21**	**130**

Source : RM

On remarque dans la région de Kaolack, une présence de plus en plus de structures sanitaires privées 130 en 2019 contre 127 en 2018. Cependant, celles-ci sont inégalement réparties à travers les trois départements. En effet, le département de Kaolack abrite 80% de ces structures avec 104 en 2019 contre 102 en 2018, suivi de Nioro avec 16% (respectivement 21 et 20) et enfin 4% pour le département de Guinguinéo (5 pour les deux ans).

En termes d'indicateurs de couverture sanitaire des populations, la région de Kaolack montre un déficit de structures de santé. Ce déficit est alarmant en matière d'hôpitaux pour une norme d'un hôpital pour 150 000 habitants, la région ne compte qu'un seul avec une population de 1 155 433 habitants soit un déficit de 7 hôpitaux. Le nombre de centre de santé aussi nécessaire pour la région est de 23 au lieu de 10 (6 privés et 4 publics) soit un déficit 13.

Tableau IV-4 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations

Indicateurs	2018	2019	Normes OMS
Nombre d'habitants par poste de santé	1 PS/10004	1PS/10225	1/10 000
Nombre d'habitants par centre de santé	1/124 489	1CS/115 543	1/50 000
Nombre d'habitants par hôpital	1 /1 120 404	1/1 155 433	1/150 000 hts
Nombre d'habitants par cabinet médical privé	1/224 080	1 /23 1097	
Nombre d'habitants par clinique privée	1/140 051	1/144 429	

Source : RM

IV.1.2. LE PERSONNEL DE SANTE

Composé de médecins généralistes et spécialistes, d'infirmiers, de sages-femmes, etc., le personnel de santé est très diversifié au niveau de la région. Le département de Kaolack occupe l'essentiel de ce personnel. Cela peut s'expliquer par le fait que la Région Médicale et l'hôpital se trouvent dans ce département avec un nombre important de médecins. En effet, ces deux structures totalisent à elles seules 32 médecins alors que les 3 départements réunis en comptent 76. Ainsi, les patients des

autres départements sont obligés de faire de longs déplacements pour bénéficier des soins de santé.

Tableau IV-5 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle, le type de structure et le statut, par circonscription administrative en 2019

Personnel		Médecin généraliste	Médecin spécialiste	Chirurgien-Dentiste	Assistant social	Tech. Sup. de santé	Sage-femme	Infirmier /Assimilé	Agent Hygiène	Total
RM		2	1	1	2	5	6	1	1	**19**
Hôpital		8	19	2	4	34	18	78	2	**165**
Dép Kaolack	**public**	5	0	1	2	7	55	66	8	**144**
	privé	7	7	3	0	0	21	27	0	**65**
	Total	12	7	4	2	7	76	93	8	**209**
Dép Guinguinéo	**Public**	2	0	1	0	3	27	34	3	**70**
	privé	0	0	0	0	1	2	2	0	**5**
	total	2	0	1	0	4	29	36	3	**75**
Dép Nioro	**Public**	2	1	0	2	7	56	64	4	**136**
	privé	1	0	0	0	0	0	8	0	**9**
	total	3	1	0	2	7	56	72	4	**145**
Ensemble	**public**	19	21	5	10	56	162	243	18	**534**
	privé	8	7	3	0	1	23	37	0	**79**
	Total	27	28	8	10	57	185	280	18	**613**
Part		***4%***	***5%***	***1%***	***2%***	***9%***	***30%***	***46%***	***3%***	100 %

Source : RM

Le personnel de santé qualifié est de 613 spécialistes dont 87,11% sont retrouvés dans le public (534) et 12,89% dans le privé. Plus de 75% sont des infirmiers (46%) et sages-femmes (30%). La qualification la moins remarquée reste les Chirurgiens avec 1%. La répartition spatiale montre que 30% de ce personnel reste au niveau régional (19 pour la Région médical et 165 pour l'Hôpital régional), 34% dans le département de Kaolack soit 209 individus, 24% dans le département de Nioro du Rip avec 145 personnes et 12% à Guinguinéo seulement 75 agents.

Tableau IV-6: Répartition du personnel communautaire de santé selon la qualification professionnelle en 2019

Personnels communautaires	Nombre	Pourcentage
ASC (hommes)	343	11,2%
ASC/matrones	187	6,1%
Relais communautaires	1 504	49,0%
Bajenu gox	769	25,1%
Autres (DSDOM)	265	8,6%
Total	3 068	100%

***Sources** : RM*

En ce qui concerne le personnel communautaire, la région compte 3 068 individus dont près de 50% sont des relais communautaires et 25% de Bajénu gox. En plus de ces deux catégories, il faut y ajouter 343 ASC Hommes et 187 ASC Matrones.

Tableau IV-7: Répartition et évolution des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture

Type de personnel clé	Année	Structures de santé			Couverture	Normes OMS
		Public	Privé	Total		
Médecins	Année 2018	40	14	54	1/21397	1 pour 10000
	Année 2019	40	15	55	1/21008	
Sages femmes	Année 2018	162	23	185	1/6246	1 pour 6000
	Année 2019	162	23	185	1/6246	
Infirmiers ou agents sanitaires	Année 2018	243	37	280	1/4127	1 pour 5000
	Année 2019	243	37	280	1/4127	
Tech. Sup. de Santé.	Année 2018	56	1	57	1/20271	
	Année 2019	56	1	57	1/20271	
Tech. Et Agents d'hygiène	Année 2018	18	0	18	1/64191	
	Année 2019	18	0	18	1/64191	
Assistants Sochaux	Année 2018	10	0	10	1/115543	
	Année 2019	10	0	10	1/115543	

Source : RM

L'examen de la répartition et de l'évolution du personnel selon la qualification professionnelle montre que le nombre de médecins, de sage femmes et d'infirmiers ou agents sanitaires dans les structures de santé n'a presque pas évolué entre 2018 et 2019.

Cependant, le niveau de couverture en médecin est de 1 médecin/21 008 hbts en 2019 soit le double de ce qui est prévu par la norme de l'OMS, 1 médecin/10 000 hbts. Celui en sages-femmes reste de 1SFE/6 246 hbts alors que la norme de l'OMS est de 1 SFE/6 000 hbts. Et pour les infirmiers ou agents sanitaires, l'indice se trouve à 1 IDE/4 127 hbts. Après l'analyse, on remarque que tous les secteurs dépassent les normes de l'OMS à l'exception des infirmiers.

IV.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

IV.2.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- Secteur privé très développé à Kaolack ;
- Postes de santé doublés en personnel (couplé gagnant) ;
- Appui des PTFs pour le financement des activités planifiées (PTA) ;
- Application de la stratégie Ndeye Dické pour l'élimination de la transmission mère enfant du VIH (suivi effectif des enfants nés de mères séropositives).

IV.2.2. CONTRAINTES

- Gap en Etablissement Public de Santé ;
- Absence d'EPS3 (nécessité d'érection du CHREIN en EPS3) ;
- Absence de centre de santé de référence au district de Ndoffane créé depuis 2006 ;
- Taille du district Nioro (43 postes de santé) qui nécessite un découpage ;
- Absence de logement pour sage-femme dans la majorité des postes de santé ;
- Insuffisance et vétusté de la logistique roulante (véhicules, ambulances, motos) ;
- Insuffisance en frigo homologué pour le PEV ;
- Absence de groupe électrogène au centre de santé de Kaolack ;
- Gap en personnel qualifié (Pédiatre+++, Gynécologues, Médecins généralistes, Ophtalmologistes, Neurochirurgiens, Neurologues, Gastroentérologue, Cancérologues, Orthopédistes, Réanimateurs, Technicien supérieur en anesthésie, SFE, IDE…) ;
- Difficulté pour capitaliser des données du secteur privé dans le district de Kaolack ;
- Ruptures de produits et médicaments traceurs (ocytocine, produits PF…) ;
- Retard dans le remboursement des fonds de la CMU ;
- Non-respect des engagements par les collectivités territoriales (Mise à disposition des fonds de dotation, financement POCT) ;
- Insuffisance dans la prise en charge des PVVIH (mobilité du personnel, gaps en formation) ;
- Non fonctionnalité de la plateforme de la charge virale.

IV.2.3. PERSPECTIVES

- Amélioration de la carte sanitaire (Erection de cases en postes) ;
- Mise en œuvre des activités planifiées dans le PTA de 2020 ;
- Paramétrage des appareils Gene Expert aux centres de santé de Kaolack et Nioro pour réaliser les charges virale.

Chapitre V : ASSISTANCE

INTRODUCTION

La relation d'aide dans le domaine social est un ensemble d'actions menées pour venir en aide aux personnes en difficulté, afin de favoriser leur bien-être, leur insertion sociale, leur autonomie ou pour lutter contre certains risques pouvant porter préjudice à leur intégrité et à leurs biens. L'aide se matérialise par des programmes de secours et d'autonomisation des personnes et groupes vulnérables. Le programme d'aide qui se focalisait plus sur l'appui dans la prise en charge alimentaire des nécessiteux évolue de plus en plus vers les contours d'action sociale plus dynamique tournés vers la promotion et le développement des groupes cibles, du fait du changement de paradigme de l'Etat qui opte plus pour l'autonomisation que pour l'assistance.

En tant que spécificités régionales, le Service Régional de l'Action Sociale compte dans ces cibles les lépreux blanchis du Village de Reclassement Social (VRS) de Koutal Malick Ndiaye. Les VRS sont régis par un statut spécial que leur confère la loi 76-03 du 25 mars 1976 et son décret d'application n° 78-548 du 16 juin 1978, afin de faciliter, à l'époque, l'intégration des personnes qui y vivent au sein de leur collectivité locale en remplacement des méthodes isolationnistes consistant à incarcérer en léproserie des malades dans les lazarets de Saint-Louis et Dakar.

Aujourd'hui, cette loi marginalise les populations de ces localités et freine leur inclusion territoriale et locale, et ce, malgré l'adoption par le Sénégal de la loi d'orientation sociale et la ratification des textes internationaux tels que la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et les Principes et directives pour l'élimination de la discrimination à l'encontre des personnes touchées par la lèpre et des membres de la famille, adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en Décembre 2010.

L'assistance consiste à mener des actions pour venir en aide aux personnes en difficulté, afin de favoriser leur bien-être, leur insertion sociale, leur autonomie ou pour lutter contre certains risques pouvant porter préjudice à leur intégrité et à leurs biens. Les deux principales structures qui s'y adonnent sont : le Service Régional de l'Action Sociale et la Compagnie de Secours et d'Incendie (sapeurs-pompiers). Les principales activités d'assistance menées par ces structures seront déclinées dans ce chapitre.

V.1. ACTION SOCIALE

Le Service Régional de l'Action Sociale (SRAS) a pour mission, la coordination, et la supervision des actions de promotion et de protection sociale des personnes et groupes vulnérables et la mise en œuvre de la politique d'action sociale définie par le gouvernement dans la région.

Les huit (8) services de l'action sociale travaillent dans la prise en charge et l'accompagnement des personnes et groupes vulnérables que sont :

- ✓ Les personnes Handicapées toutes infirmités confondues (handicapés moteurs, visuels, sourds muets, handicapés mentaux…) ;
- ✓ Les Personnes âgées ;
- ✓ les familles indigentes ;
- ✓ les veuves, les orphelins et enfants déshérités.

Services	**Localisation**
Service Régional de l'Action Sociale (SRAS)	Kaolack
Centre National de Réinsertion Sociale Imam Assane CISSE	Kaolack
Service Départemental de l'Action Sociale (SDAS)	Kaolack
	Nioro
	Guinguinéo
Centre de Promotion et de Réinsertion Sociale (CPRS)	Kaolack
	Nioro
	Guinguinéo

V.1.1. L'APPUI-CONSEIL-ORIENTATION

En 2019, le nombre de consultations sociales se situe à 4 511 sur les 4 869 demandées, soit un taux de satisfaction de 93%. Ce taux était de 99% en 2018 (4 294 satisfait sur 4 317). Cependant, la baisse de ce taux est justifiée du fait que les demandes déposées ont augmenté plus proportionnellement que celles des demandes satisfaites (13% contre 6%).

Il faut noter que l'essentiel de ces demandes est composé de secours avec 81% et des cartes d'égalités des chances 9%.

Tableau V-1 : Répartition et évolution du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS [3]selon le type de demande

	Année	Demandes		
		Reçues	Satisfaites	%
Type de demande de consultation sociale		**Secours**		
	2018	3365	2628	78%
	2019	3938	3760	95%
	Variation en %	17%	43%	
		Prise en charge médicale (soins couteux)		
	2018	64	3	5%
	2019	12	0	0%
	Variation en %	-81%	-100%	
		Appareillage et aides techniques		
	2018	60	36	60%
	2019	132	66	50%
	Variation en %	120%	83%	
		Appui et assistance aux "daara "		
	2018	4	3	75%
	2019	4	3	75%
	Variation en %	0%	0%	
		Bourse de formation ou d'aide scolaire		
	2018	320	302	94%
	2019	330	244	74%
	Variation en %	3%	-19%	
		Financement de projet		
	2018	27	5	19%
	2019	21	9	43%
	Variation en %	-22%	80%	
		Subvention des associations de personnes handicapées et autres		
	2018	4	3	
	2019	4	1	25%
	Variation en %	0%	-67%	
		Production de carte d'égalité des chances		
	2018	473	1284	271%
	2019	428	428	100%
	Variation en %	-10%	-67%	
Total	**2018**	**4 317**	**4 264**	99%
	2019	**4 869**	**4 511**	93%
	Variation en %	**13%**	**6%**	

Source : Service Régional de l'Action Sociale

[3] SRAS = Service Régional de l'Action Sociale

V.1.2. LES SECOURS AUX PERSONNES NECESSITEUSES

En ce qui concerne l'assistance sociale des indigents et groupes vulnérables, il est constitué de l'appui scolaire, la production de carte d'égalité des chances (CEC), l'appareillage, la prise en charge médicale et les secours d'urgence.

L'appui scolaire des enfants déshérités a été effectif avec la dotation en kits et bourses scolaires de 219/295 élèves dans le cadre du PED, du PAPALF et de l'intervention des partenaires comme la DAHW.

La mise en œuvre du programme de la CEC a permis de produire 453/428 cartes reçues soit 105,85%. Par ailleurs, si la production de CEC, est appréciée par rapport à la cible attendue pour cette année (1 428), la performance est de 31,72%.

Malgré la mise en œuvre du PAPCEC (406 dossiers collectés), il faut noter un recul dans le rythme de dépôt des cartes qui est dû, selon les personnes handicapées, au défaut de pièces d'état civil, à la pause de l'édition des cartes, à la non effectivité de certains avantages liés à la carte et à la durée de l'attente pour pouvoir bénéficier des avantages liés à la carte (des générations de bénéficiaires de cartes attendent, depuis des années, d'être enrôlés dans le programme de la bourse de sécurité familiale et la CMU).

Pour ce qui est de l'articulation de la carte d'égalité des chances aux autres filets sociaux, il faut noter que le nombre total de bénéficiaires de bourse de sécurité familiale (2073 sur 4730 détenteurs de CEC) n'a pas évolué, car il n'y a pas d'enrôlement cette année. Pour la Couverture Maladie Universelle, aussi, le nombre total de personnes en situation de handicap enrôlé est passé de 857 à 861, ce qui, du reste, demeure toujours faible.

Par rapport à l'appareillage (fauteuils, béquilles, cannes, appui techniques), 66 personnes handicapées ont été appuyées avec l'aide de la DAHW et de Serigne Abdou Karim Mbacké. La prise en compte des besoins en appareillage des sourds-muets reste un défi à relever.

La prise en charge des soins couteux, aussi, reste une préoccupation particulière car sur les douze (12) demandes reçues, aucune n'a été prise en charge dans le cadre du

programme relatif à la prise en charge médico-sociale. Néanmoins, il faut signaler l'appui médical de cibles particulières comme les déficients intellectuels, dont 70 ont bénéficié d'une consultation gratuite avec don de médicaments de l'ONG Spécial Olympic et les albinos qui ont reçu 31 crèmes de Salam traiteur.

La contribution des collectivités territoriales a été très importante dans le secours aux indigents (appui financier et en nature) lors des événements religieux. Ainsi 2 168 indigents ont été appuyés pour un montant de 55 598 000 FCFA avec une plus grande effectivité et collaboration avec les services de l'action dans le département de Nioro suivi du département de Kaolack (commune de Kaolack). Le coût des appuis en nature n'est pas maitrisé.

Les ONG comme la DAHW (326 interventions pour un montant de 41 841 352 FCFA) et les autres PTF (ADEL, DAS ex AMA…) avec 1 266 actes, ont secouru les indigents et groupes vulnérables.

V.1.3. LA PROMOTION SOCIALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGEES DES VEUVES, LEPREUX ET ENFANTS DESHERITES

Pour ce qui est de la promotion sociale des groupes vulnérable, il faut considérer la formation professionnelle, le financement de projets économiques et la subvention accordée aux associations de personnes handicapées.

L'appui pour la formation professionnelle qui est un point important de l'autonomisation des groupes vulnérables, a concerné pour cette année, 25 enfants et jeunes handicapés, déshérités, de personnes affectées par la lèpre, sur les 8 planifiés. Par rapport à la demande (35), la performance est de 75,42%. Il faut noter des difficultés dans la mise en œuvre de cette activité du fait de la diminution progressive du montant qui ne facilite pas la prise en charge des élèves qui ont démarré leur cycle de formation.

Pour l'autonomisation des groupes vulnérables matérialisée par le financement de projets économiques, il faut retenir, pour cette année, que 9 projets sur 21 ont été financés soit une performance de 42,85%. Comparée à l'année dernière où la capacité de réponse était faible (18,51%), il y a une nette amélioration.

Il faut noter que pour le PAPA qui cible les personnes âgées, le financement n'était pas disponible. Par ailleurs, huit (8) projets ont été financés, à partir du remboursement de la part de contribution sociale (PCS) pour un montant de 3 600 000 FCFA. Le cumul des projets financés pour la gestion 2019 (9) et à partir de la PCS (8) donne une performance globale annuelle de 80,95% soit 17 projets sur 21 financés.

En ce qui concerne la subvention des associations, elle est accordée cette année à l'union régionale des associations des personnes handicapées.

De façon globale, les résultats relatifs à la promotion sociale des indigents et groupes vulnérables sont satisfaisants mais la capacité de réponse reste toujours faible pour le financement des projets d'autonomisation.

V.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

V.2.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

Ce qu'il faut noter en guise de résumé, c'est le fait que les groupes vulnérables ont reçu des appuis dans les domaines alimentaires, scolaire, de la formation professionnelle, de l'appareillage, de la gouvernance et de la production de carte d'égalité des chances.

Comme atouts, il faut noter :

- L'existence de deux services dans chaque département en plus du service régional et du centre de réinsertion sociale des malades mentaux ;
- La volonté de collaboration de certaines collectivités locales (surtout toutes les communes de Nioro, et la commune de Kaolack) dans la prise en charge des groupes vulnérables ;
- Le début d'intéressement de certains partenaires à l'action sociale.

V.2.2. CONTRAINTES

La mise en œuvre des programmes de la DGAS (Direction Générale de l'Action Sociale) par le Service régional n'est pas sans contraintes. Elles sont relatives :

- au retard dans la mise à disposition des ressources dans le cadre de la mise en œuvre des programmes (gestion 2019) et à la non réception ou diminution du budget des programmes ;

- Au rythme de l'enrôlement dans la CMU (861/4730 bénéficiaires de CEC soit 18,20%) et la BSF (2073/4730 bénéficiaires de CEC soit 43,82%) très lent, si on y ajoute le fait que certaines personnes handicapées bénéficiaires de BSF ne parviennent pas à récupérer leur bourse faute de disponibilité de ressources dans leur compte ou la non prise en charge des membres de la famille des personnes handicapées enrôlées dans la CMU ;
- au non effectivité de certains avantages liés à la carte d'égalité des chances ;
- à la non maitrise des données statistiques des groupes vulnérables (daaras, personnes en situation de handicap, personnes âgées) due à l'inexistence de recensement et à la non fonctionnalité de leurs organisations ;
- Aux difficultés d'accès à la prise en charge médico-sociale des personnes vulnérables surtout pour les cas urgents et à la prise en charge médicales des déficients mentaux et des soins couteux;
- Aux problèmes de personnel, de logistique et d'équipements pour les services.

V.2.3. PERSPECTIVES

- Elaboration du PTA (Plan de Travail Annuel 2021) ;
- Exécution des programmes d'autonomisation de la DGAS (Direction Générale de l'Action Sociale).

Chapitre VI : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT

INTRODUCTION

La région administrative de Kaolack présente l'image d'une aire urbaine cosmopolite constituée d'anciennes communes caractérisées par une urbanisation incontrôlée et de nouvelles zones nées des flancs des anciennes communautés rurales marquées par de faibles densités d'occupation.

Le tissu urbain confirme et détermine le principe d'une urbanisation par agencement d'entités successives et discontinues. C'est à l'image des grandes régions économiques du Sénégal, où la formation morphologique de l'habitat est fortement influencée par le phénomène de l'exode rural et aussi par l'immigration. Ainsi plusieurs quartiers comme Kanda Fode Bayo, Darou Salam, Nimzat Diamegueune… (Département de kaolack),Thierer, Macodebar… (Département de Guinguineo), fass Hlm, Diamegueune, Nouroula… (Département de Nioro), considérés comme des excroissances, se sont greffés au tissu urbain des grandes villes kaolackoises.

D'où l'importance de privilégier la planification urbaine afin de réussir une meilleure organisation de l'espace urbain. La région de Kaolack ne dispose que de trois documents de planification en cours de validité. Il s'agit des trois communes chefs-lieux de département.

D'autres communes comme Gandiaye, Thiombi vont bientôt voir leur plan directeur d'urbanisme validé, et celui de Kaolack est en cours de révision.

VI.1. URBANISATION

L'urbanisation est un mouvement historique de transformation des formes de la société que l'on peut définir comme l'augmentation du nombre de ceux qui habitent en ville par rapport à l'ensemble de la population. C'est donc un processus de développement des villes et de concentration des populations dans ces dernières.

Le processus spatiotemporel de l'urbanisation se fait différemment selon les pays et les villes. Ainsi, les techniciens de l'urbain sont tous convaincus de l'urbanisation, bien conçue et maitrisée, qui est un levier du développement durable.

VI.1.1. LE TAUX D'URBANISATION

La population urbaine de la région de Kaolack était estimée à 360 187 habitants, soit plus de 35.25% de taux d'urbanisation. Les projections de 2019 produites par l'ANSD, révèlent une augmentation de 60 000 habitants soit 407 352 habitants, et un taux d'urbanisation de 35,25% pour une population totale de 1 155 433.

VI.1.2. LES LOTISSEMENTS ET DISTRIBUTION DE PARCELLES

Conformément au décret n° 2009-1450 du 30/12/2009 portant partie règlementaire du code de l'Urbanisme, notamment en son article R 145, ne peut être considérer comme parcelle lotie, celle issue d'un lotissement ayant rempli les critères suivants :

- avoir une autorisation de lotir ;
- faire appliquer le bornage sur le terrain ;
- faire réceptionner et faire délivrer un certificat de conformité de bornage par le service du cadastre ;
- réaliser les VRD (voirie et réseaux divers) :le site doit être aménagé (terrassements généraux) et desservi en voirie, en eau et en électricité ;
- faire délivrer un certificat de conformité des travaux par les services de l'urbanisme.

Ainsi, une parcelle n'ayant pas remplie les critères ci-dessus, est considérée comme une **parcelle à lotir** et non une **parcelle lotie**.

Dans la région de Kaolack, les derniers lotissements ayant rempli ces critères sont ceux de :

- la cité Flamand Rose du promoteur Samir Hamdan réalisé en **2010**, pour 50 parcelles loties.
- le programme immobilier d'extension des Hlm Bongré de 30 villas de la SNHLM pour la commune de Kaolack et de 50 unités de logements, pour la commune de Nioro, réalisé en 2012.
- 74 parcelles à Nioro en 2012 pour 26 logements.

Par contre le tableau ci-dessous nous montre l'évolution du nombre de parcelles à lotir et à attribuer de 2017 jusqu'à 2019.

NB : Est considérée comme parcelle à lotir, les parcelles issues des lotissements approuvés et dont l'application et l'aménagement n'ont pas été réalisés.

Tableau VI-1 : Evolution des lotissements et attribution de parcelle de 2017 à 2019

Circonscription administrative	Année	Nb de parcelles à lotir	Nb de parcelles attribuées	Nombre de localités concernées
Kaolack	**2017**	0	0	0
	2018	620	620	2
	2019	1 546	1 546	3
	Variation %	249%	249%	150%
Nioro	**2017**	0	0	0
	2018	1 597	1 597	8
	2019	0	0	0
	Variation %	0%	0%	0%
Guinguineo	**2017**	0	0	0
	2018	0	0	0
	2019	6 156	6 156	4
	Variation %			
Région	**2017**	0	0	0
	2018	2 217	2 217	10
	2019	7 702	7 702	7
	Variation %	347%	347%	70%

Source : Division régionale de l'Urbanisme de Kaolack

Comme en 2018, en 2019 toutes les demandes de lotissement ont été satisfaites. Cependant, les statistiques ont montré que dans le département de Kaolack, les demandes sont passées de 620 à 1 546 entre 2018 et 2019 soit une hausse de 249% tandis que Nioro n'a pas enregistré de demande en 2019 de même que Guinguinéo en 2018.

VI.2. CONSTRUCTION ET HABITAT

VI.2.1. LES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

Tableau VI-2 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire entre 2018 et 2019

Circonscription administrative	Année	Demandes enregistrées	Autorisations délivrées	Taux de satisfaction
Kaolack	2018	279	109	39%
	2019	274	66	24%
	Variation %	98%	61%	
Nioro	2018	6	3	50%
	2019	8	3	38%
	Variation %	133%	100%	
Guinguineo	2018	17	8	47%
	2019	66	0	0%
	Variation %	388%	0%	
Région	2018	302	120	40%
	2019	348	69	20%
	Variation %	115%	58%	

Source : Division régionale de l'Urbanisme de Kaolack

Globalement, le taux de satisfaction des demandes d'autorisation de construire reste faible (40% en 2018 et seulement 20% en 2019). C'est le même constat dans les départements avec une particularité en 2019 dans le département de Guinguinéo sur les 66 demandes aucune n'est satisfaite. Malgré ce faible taux, les demandes augmentent d'année en année. En effet, dans le département de Kaolack une hausse de 98%, Nioro 133% et Guinguinéo 388%.

VI.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

VI.3.1. ATOUTS

1. <u>En matière d'urbanisation</u>

La région de Kaolack présente plusieurs atouts en matière d'urbanisation. Il s'agit, de :

- la centralité de la Région qui a une place de carrefour avec d'importants axes routiers comme la :
    - RN 1 (Dakar-Tamba-Kidira) devant desservir la zone sud (les régions de Tamba, Kédougou, Kolda) et la sous-région(les 2 Guinée et le Mali) ;
    - RN 4 Dioubel-Kaolack-Ziguinchor, passant par la Gambie (Farafeigné) et conduisant vers la Guinée-Bissau ;

- RN 5 Carrefour Koutal vers la Gambie (Banjul), en passant par Sokone et Karang.

- l'accompagnement de qualité des services déconcentrés de l'état aux collectivités territoriales ;
- l'existence de documents de planification (plan directeur d'assainissement, plan directeur d'urbanisme, etc.) dans la commune de Kaolack.

2. <u>En matière de construction et d'habitat</u>

Concernant les atouts en matière de construction et d'habitat on peut citer :

- une bonne expertise technique ;
- une abondance de matériaux locaux (argile, typha, latérite, etc.) ;
- un développement de l'auto construction ;
- une forte densification du réseau routier ;
- une disponibilité foncière ;
- une forte représentativité des institutions financières**.**

VI.3.2. CONTRAINTES

1. <u>En matière d'urbanisation</u>

Parmi les contraintes en matière d'urbanisation on peut noter :

- obsolescence de document de planification urbaine (plans directeurs d'urbanisme des grandes villes dépassés) ;
- absence de documents de planification urbaine (PUD, PDU etc.) ;
- faible couverture en Plan d'Assainissement ;
- absence d'infrastructures routières de liaison inter-quartiers accentuant la situation d'enclavement et d'isolement de certaines zones, à l'intérieur d'une même agglomération ;
- encombrement de la voie publique, notamment des artères des centres urbains (grandes voies, rues avoisinantes des équipements marchands) ;
- absence d'aménagements paysagers tels que parcs boisés, squares, jardins, plantations d'alignement et de mobilier urbain ;
- rareté des projets de lotissements approuvés.

2. En matière de construction et d'habitat

- présence de nombreuses zones inondables (Kaolack, Nioro) ;
- insuffisance voire absence de système de traitement des déchets solides et liquides au niveau des principales agglomérations.

VI.3.3. PERSPECTIVES

1. En matière d'urbanisation

- Elaborer des PDU qui devront intégrer, dans le cadre de l'intercommunalité, l'aménagement spécifique des zones limitrophes des communes voisines afin de permettre la réalisation de projets et programmes d'intérêt communautaire.
- Elaborer des Plans d'Assainissement pour Nioro et Guinguinéo;
- Elaborer un Plan de Transport et de Circulation pour Kaolack ;
- Etendre les activités du Programme Promo villes dans les communes afin de réaliser la densification de la voierie urbaine par la création de voies de liaison inter-quartiers et l'extension des réseaux Eau et Electricité ;
- Elaborer un programme opérationnel d'amélioration du Cadre de Vie intégrant la création de zones de reboisement périphérique (Kaolack, Nioro), la réalisation de plantations d'alignement, d'espaces verts et de mobilier urbain. Ce programme devra également prendre en charge l'aménagement des zones non aedificandi,
- Promouvoir l'intercommunalité pour régler les questions relatives aux cites de recasement et aux équipements structurant,
- Renforcer les opérations de contrôle et de surveillance de l'occupation du sol.

2. En matière de construction et d'habitat

- Construire la Voie d'Evitement Nord pour la Commune de Kaolack afin de dévier le trafic gros porteur et de bus, itinéraire : départ Ouest Cimetière Lyndiane (RN1) –Nord lotissement Lyndiane-Diémoul-Gnolanème Nord – Ngokaré et sortie entre Keur Ndeck et Damongaye (Kahone). Le tracé est déjà balisé ;
- Réaliser le programme de modernisation du Port de Kaolack concomitamment avec la mise en œuvre du Port Sec de Mbadakhoune et des travaux de dragage du Saloum pour redonner à Kaolack, sa fonction de ville-transit pour les biens en destination/provenance du Mali et de certaines localités telles que Touba, Tamba ;
- Créer et organiser une Zone d'Activités pour l'accueil et le relogement des ateliers et garages installés anarchiquement dans la ville de Kaolack.

Chapitre VII : EAU ET ASSAINISSEMENT

INTRODUCTION

Les grands projets et programmes du secteur de l'eau concernent essentiellement la gestion des besoins en eau. Ils visent à assurer une adéquation permanente entre les ressources en eau mobilisées et la demande en eau générée par le développement économique et social du pays. En conséquence, les efforts engagés en matière de distribution de l'eau potable seront poursuivis et renforcés en vue de satisfaire l'objectif visé par le Sénégal. A travers le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM), le Sénégal a mis en place un cadre d'intervention pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) en réduisant au mieux le nombre de personnes n'ayant pas accès à des services adéquats d'eau potable et d'assainissement. Le démarrage du DSP de Kaolack – Kaffrine avec l'OFOR par le concessionnaire FlexEau permettra d'atteindre un service adéquat pour l'approvisionnement en eau potable des populations et du cheptel de cette zone.

VII.1. L'EAU

La division Régionale de L'Hydraulique (DRH) de Kaolack est chargée de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'hydraulique rurale au niveau de la région de Kaolack. A ce titre, elle a pour vocation essentielle de l'exécution, du contrôle et du suivi sur le terrain des missions dévolues aux directions centrales du ministère chargé de l'hydraulique rurale,

Le suivi de la mise en œuvre des stratégies et politiques dans le domaine de l'hydraulique définies par le gouvernement ;

- d'assurer les études d'identification et d'exécution des programmes hydraulique ;
- de coordonner toutes les actions consacrées à la mise en œuvre des activités en matière d'hydraulique ;
- d'assister les collectivités territoriales dans leurs projets et programmes d'hydrauliques ;
- de veiller au bon fonctionnement des ouvrages hydrauliques ;
- d'assurer les opérations de maintenance lourde.

La DRH appuie l'approvisionnement en eau potable lors des cérémonies religieuses. Elle assure la coordination des activités de la Brigade des Puits et Forages et de la Subdivision Maintenance.

VII.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

VII.1.1.1. Les services techniques

La Brigade des Puits et Forages est chargée :

- des interventions de dépannage et suivi des entretiens préventifs des moteurs des forages ;
- des interventions de dépannage des autres anomalies de fonctionnement des ouvrages hydrauliques apparents ;
- du suivi de la mise en place des ASUFOR, de leur renouvellement en rapport avec les autorités administratives mais aussi et surtout de leur encadrement et des conducteurs de forages ;
- les brigades sont aussi chargées du suivi de l'exploitation des forages ruraux, des équipements d'exhaure et des travaux sur les réseaux d'approvisionnement en eau.

La Subdivision Maintenance, quant à elle, est chargée des interventions dites lourdes comme le :

- relevage pour dépannage ou remplacement des pompes ;
- repêchage des pompes ;
- nettoyage des forages par opérations d'air lift avec traitement ou sans traitement.

VII.1.1.2. Les autres intervenants

Les partenaires sont multiples et variés en fonction des infrastructures et des types de financement. Les bailleurs de la région sont surtout :

- ✓ L'aide publique Japonaise ;
- ✓ L'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA II) ;
- ✓ Les conventions de financement remboursable comme l'UEMOA ;
- ✓ La coopération Belge ;
- ✓ Le PUDC en cours ;
- ✓ Le programme Luxembourgeois ;
- ✓ Le PUMA en instance de démarrage pour le volet hydraulique rurale ;

- ✓ Le PUDC Chinois ;
- ✓ La Banque Mondiale et l'UE pour le PEAMIR.

Ils interviennent tous dans un seul cadre unifié de l'Etat dans le Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM). D'autres partenaires comme Eau Vive, CARITAS, Plan Sénégal, KAWOLOR et les collectivités locales interviennent dans la région, surtout en matière d'adduction d'eau et d'extension de réseau.

VII.1.1.3. Les infrastructures

La Division Régionale de l'Hydraulique de Kaolack gère à son actif un parc composé de 129 forages répartis comme suit :

- 45 forages dans le département de Kaolack ;
- 60 forages dans le département de Nioro du Rip ;
- 24 forages dans le département de Guinguinéo.

Il y a également la présence de 08 (huit) réseaux AEP appuyés par CARITAS. La Brigade compte aussi quatre Unités de Potabilisation et de Traitement d'eau dont une est financée par l'ASUFOR ; il s'agit de celle de Fass Gossas. Les trois autres sont installées à Ndiago, Ndiaffate, Sibassor par le Projet PEPAM-AQUA et à Keur Mbagne DIOP par le maire actuel.

VII.1.2. LES RESSOURCES EN EAU

VII.1.2.1. Les eaux de surface

Elle est composée du fleuve Saloum, le Baobolong, un affluent du fleuve Gambie, le Niani Nja bolong, l'affluent de la Sandugou et le Miniminiyang bolong.

Les cours d'eau du Sine-Saloum qui connaissaient auparavant une activité hydrologique relativement importante, voient leur partie aval occupée par les eaux de mer pendant toute l'année depuis la sécheresse des années 70.

VII.1.2.2. Les eaux souterraines

Dans la zone sédimentaire, les eaux souterraines sont abondantes et bien réparties mais se situent à des profondeurs souvent importantes. La plupart des forages du département de Kaolack captent la nappe profonde du Maastrichtien : Elle couvre les 4/5 du territoire, et est essentiellement constituée de sables et de grès. Ses réserves sont estimées entre 300 à 400 milliards de m3 d'eau et la recharge de 300 à 800.000

m3/an. Il s'agit de l'aquifère le plus exploité par des forages atteignant à certains endroits plus de 400 m avec des débits variant entre 50 et 200 m3/h.

La division Régionale de L'Hydraulique (DRH) de Kaolack est chargée de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'hydraulique rurale au niveau de la région de Kaolack.

A ce titre, elle a pour vocation essentielle l'exécution, le contrôle et le suivi sur le terrain des missions dévolues aux directions centrales du ministère chargé de l'hydraulique rurale, la réalisation, l'équipement de points d'eau pérennes et surtout leur maintenance.

La DRH assure l'approvisionnement en eau des cérémonies religieuses et l'encadrement technique nécessaire à la conduite des projets initiés par les collectivités locales et les ONG dans le domaine des infrastructures de base.

Elle assure la coordination des activités de la Brigade des Puits Forages et de la Subdivision Maintenance.

Par ailleurs, la Société de gestion, l'exploitation et de distribution de l'eau potable (SEN-Eau) assure la distribution de l'eau en milieu urbain et parfois en zone rurale (Ex. la commune de Ndoffane). Elle est beaucoup plus structurée, fonctionnant sur la base des robinets moyennant une facturation bimensuelle.

❖ *Département de Kaolack*

Dans le département de Kaolack, les eaux souterraines sont constituées par : (1) La nappe phréatique du Continental Terminal qui se situe à une profondeur généralement inférieure à 50 mètres ;

(2) La nappe du Paléocène : elle fournit une eau douce mais se situe entre 80 et 100 mètres de profondeur et (3) La nappe Maestrichtienne : sa profondeur est au-delà de 200 mètres.

❖ *Département de Nioro du Rip*

La nappe phréatique pouvant être atteinte entre 25 et 35 mètres ; L'axe de la Dorsale sud Nioro allant de Médina Sabakh - Porokhane - Taïba Niassène, repose sur la nappe

du Continental Terminal, elle se situe au- delà 100 mètres et à moins de 100 mètres pour le reste du département. Le Maestrichtien variant entre 300 et 350 mètres.

❖ *Département de Guinguinéo*

Cette Dorsale repose sur la nappe phréatique du continental à environ 100 mètres et la nappe Maestrichtienne qui peut aller jusqu'à 400 mètres. La nappe phréatique qui n'est pas profonde, elle est atteinte entre 20 à 30mètres.

VII.1.3. L'ACCES A L'EAU

Tableau VII-1 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Longueur réseau d'AEP (m)	Production (m3)	Consommation (m 3)
Guinguinéo	2018	55 142	325 591	296 490
	2019			
	Variation %			
Kaolack	2018	502 222	6 524 086	5 015 156
	2019			
	Variation %			
Nioro	2018	58 548	471 231	437 116
	2019			
	Variation %			
Région	2018	615 912	7 320 908	5 748 762
	2019			
	Variation %			

Source : SDE/Kaolack

Tableau VII-2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Types d'abonnés						Total	
		Affaires		Officiels		Privés			
		Nb Abonnés	Cons. (en m3)	Nb Abonnés	Cons. (en m3)	Nb Abonnés	Cons. (en m3)	Nb Abonnés	Cons. (en m3)
Guinguinéo	2018	19	11 226	64	31 090	1 821	267 398	1 821	309 714
	2019								
	Variation %								
Kaolack	2018	544	410 034	466	349 384	23 664	4 255 738	24 674	5 015 156
	2019								
	Variation %								
Nioro	2018	33	36 419	58	71 002	2 042	328 783	2 042	436 204
	2019								
	Variation %								
Région	2018	596	457 679	588	451 476	27 527	4 851 919	28 711	5 761 074
	2019								
	Variation %								

Source : SDE/Kaolack

Tableau VII-3: Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Longueur réseau d'AEP (m)	Production (m3)	Consommation (m 3)
Guinguinéo	2018	55 142	325 591	296 490
	2019			
	Variation %			
Kaolack	2018	502 222	6 524 086	5 015 156
	2019			
	Variation %			
Nioro	2018	58 548	471 231	437 116
	2019			
	Variation %			
Région	2018	615 912	7 320 908	5 748 762
	2019			
	Variation %			

Source : SDE/Kaolack

VII.1.4. LA QUALITE DE L'EAU

La qualité des eaux souterraines, varie en fonction de la profondeur et du lieu de captage. Les chlorures, les fluorures et le fer se trouvent en grande quantité dans les nappes situées dans une bande Nord-Sud joignant le bras du Saloum qui contient des nappes fortement salées. Les nappes profondes et intermédiaires des régions de Kaolack, Fatick, Diourbel et une partie de Thiès renferment de l'eau salée et/ou fluorée en quantité importante : les chlorures varient entre 750 à 3500mg/l et les fluorures entre 1,5 à 6 mg/l. Ces éléments constituent un facteur limitant aussi bien pour l'alimentation en eau des populations que pour le maraîchage, l'industrie et le tourisme. Ils constituent un impact négatif sur la santé des populations car la consommation d'eau à forte concentration de sels tels que le fluor, les nitrates, ou le fer entraîne souvent dans certaines régions du pays l'apparition de maladies hydriques telles que la fluorose (bassin arachidier). Rappelons que les normes de potabilité établies par l'Institut Sénégalais de Normalisation (ISN) et qui servent de repères pour la consommation de ces eaux sont :

Pour le chlorure la concentration maximale souhaitable est de 200 mg/l, admissible 600 mg/l. Pour le fluorure la concentration limite est de 1mg/l. -Pour le nitrate la concentration admissible est de 45 mg/l. Il faut noter que dans plusieurs forages de la région ces normes sont dépassées pour au moins un paramètre de la composition chimique de son eau. En définitive, au point de vue quantitatif, les ressources en eau

de la région sont assez suffisantes pouvant ainsi satisfaire les besoins en eau des populations, les besoins agricoles, industriels et touristiques.

Du point de vue qualitatif, la satisfaction des besoins en eau connaît des limites notamment dans le centre du pays où la qualité de l'eau de la nappe profonde du Maastrichtien étant la plus grande réserve d'eau souterraine du pays, constitue une limite très sérieuse pour son utilisation par les populations.

VII.2. L'ASSAINISSEMENT

A Kaolack, le besoin en assainissement reste une problématique qui freine le développement de la région, en ville comme en campagne. Le taux d'accès à l'assainissement est estimé respectivement à 58% et 40% en milieu urbain et rural (EDS-C 2017). Les projets et programmes ont permis de réaliser des latrines familiales et des édicules publics dans la région. Cependant, il reste beaucoup à faire pour arriver à un taux de 72% en 2025 et mieux atteindre les ODD en 2035.

VII.2.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

VII.2.1.1. Les services techniques

Il existe le service régional de l'assainissement qui a pour mission le suivi de l'exécution des travaux sur l'assainissement au niveau de la région en plus des activités de sensibilisation et d'ingénierie social.

VII.2.1.2. Les autres intervenants

Les Collectivités locales, les ONG comme APROFES et Plan Kaolack.

VII.2.1.3. Les infrastructures

Les infrastructures correspondent aux ouvrages d'assainissement composés des latrines familiales, des édicules publics et les réseaux d'assainissement pour assurer l'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées.

VII.3. DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR

VII.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- Présence des eaux de surface avec le fleuve Saloum, le Baobolong, un affluent du fleuve Gambie, le Niani Njabolong, l'affluent de la Sandugou et le Miniminiyang bolong - Présence de la nappe profonde du Maastrichtien qui alimente les principaux forages de la région -La présence du PEPAM et ses sous composantes : PEAMIR, le PUMA, le PUDC, le PUDC Chinois La coopération Coréenne. -La présence des partenaires : Eau Vive ; CARITAS ; Plan Sénégal ; KAWOLOR et les collectivités locales -La présence du Service Régional de l'Hydraulique SRH et le démarrage de la DSP de l'Etat en matière d'approvisionnement en eau potable. La présence d'eau de qualité pouvant être exploitée aux encablures de la région : Malème Hoddar, la vallée du Sine, la Gambie etc…

VII.3.2. CONTRAINTES

1. en matière d'eau

En résumé, le secteur de l'hydraulique demeure confronté à un certain nombre de contraintes :

- la qualité de l'eau est la première contrainte du secteur au niveau régional, cette qualité des eaux souterraines varie en fonction de la profondeur et du lieu de captage ;
- les chlorures, les fluorures et le fer se trouvent en grande quantité dans les nappes situées dans une bande Nord-Sud joignant le bras du Saloum ;
- les nappes profondes et intermédiaires des régions de Kaolack, renferment de l'eau salée et/ou fluorée en quantité importante : les chlorures varient entre 750 à 3500 mg/l et les fluorures entre 1,5 à 6 mg/l.

Cette forte teneur en fluor constitue un danger pour la santé des populations (fluorose) et un facteur limitant pour le développement du maraîchage de l'industrie et du tourisme. Plusieurs forages de la région sont dépassés par les normes de potabilité établies par L'Institut Sénégalais de Normalisation.

2. en matière d'assainissement

- le financement toujours faible même si des efforts conséquents ont été notés ces dernières années ;
- le coût des investissements très élevé ;

- les retombés économiques et sociaux ne sont pas immédiats. Les résultats sur la population sont difficilement perceptibles par les investisseurs à travers d'autres secteurs comme la santé.

VII.3.3. PERSPECTIVES

1. en matière d'eau

Le projet de transfert qui consiste à transporter l'eau d'une zone favorisée par la nature vers une zone moins défavorisée en eau de qualité, a pour objectif global de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) par l'amélioration de la qualité et de l'accès à l'eau potable des populations et du cheptel. L'amélioration de la qualité de l'eau dans la région reste une priorité absolue. Cependant toutes les réflexions sont tournées autour des différents transferts d'eau possible de la vallée Sine Gambie à la réserve de Malem Hoddar en passant par les mini transferts à partir des forages limitrophes dont les débits sont jugés suffisants comme celui de Sinthiou Mboutou vers Koumbal ; des nouveaux forages de Keur Socé ou de Keur Madiabel dont les débits d'essais dépassent largement les 200 m3 /heure.

Cependant, une surveillance correcte des différentes nappes cibles devra rester de mise pour éviter toutes possibilités de contamination ou autres désagréments.

2. en matière d'assainissement

Créer une base de données régionale sur les réalisations en matière d'assainissement.

Chapitre VIII : AGRICULTURE

INTRODUCTION

A travers le Plan Sénégal Emergent (PSE), le développement de l'agriculture commerciale sera appuyé par (i) la mise en place de fermes intégrées, dont des domaines agricoles communautaires (DAC) qui constituent des projets d'agrégation pour la multiplication des exportation des fruits et légumes (ii) l'organisation des petits producteurs agricoles autour de gros opérateurs modernes, et industriels à travers le développement de mécanismes de contractualisation intégrant le financement de l'activité (iii) la création de zones greniers qui constituent des corridors céréaliers visant le développement et l'intensification de bassins agricoles irrigués pour réduire de moitié le déficit de la balance commerciale sur les cultures céréalières (iv) l'établissement de pôles de transformation agroalimentaire pour le développement d'une agro-industrie à haute valeur ajoutée dans le domaine de la transformation des fruits et légumes, des huiles, des produits laitiers, des céréales, de l'aviculture (v) la relance de la production nationale d'arachide.

Par ailleurs l'adhésion récente du Sénégal à la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (NASAN) contribuera également à renforcer l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

L'agriculture demeure l'une des principales activités économiques de la région de Kaolack. Elle est essentiellement pluviale et saisonnière, reposant à la fois sur des cultures de rente (arachide, coton) et sur des cultures vivrières de subsistance (mil, sorgho, maïs et riz).

VIII.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

VIII.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques intervenant dans l'agriculture de la région de Kaolack sont au nombre de 4. Au premier maillon, se trouve la Direction régionale du Développement rural (DRDR), unité régionale de coordination de l'action agricole. Ensuite, il y a les

Services départementaux de Développement rural (SDDR) implantés dans les chefs-lieux de département et chargés de s'occuper de toutes les questions agricoles.

VIII.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

Il existe des associations paysannes fortes à envergure nationale ou interrégionale (URCAK, UNIS, CNIA, CCPA, CICL, FNOPS, FNCAAS, CRCR, etc.). Elles jouent un rôle déterminant dans l'organisation des filières arachidière et céréalière (approvisionnement en intrants et commercialisation de la production).

Le secteur agricole bénéficie de l'assistance technique de certains intervenants dont les plus importants sont : ANCAR, CADL, PAFA – Extension, PARFA (en phase de démarrage), Caritas, PSEM (USDA/CLUSA), PARERBA (en phase de démarrage), SYMBIOSE, FEPROMAS, PAIS, PRIP, ANIDA, Naattal Mbaay, etc. Il est aussi appuyé par les structures de financement comme la CNCAS et les organisations de microfinance (Crédit mutuel,…).

VIII.1.3. LES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

Il existe sur l'ensemble du territoire régional des magasins de stockage de l'arachide appelés Secco, ainsi que d'autres types pour le stockage des céréales comme le mil avec l'appui du PAFA-Ext. La coopération belge, par le biais de l'ex BARVAFOR, a financé la construction d'une digue de retenu d'eau à Kayemor et des barrages anti sel à Keur Tamba et à Win Thièly dans le département de Nioro.

La transformation de l'arachide en huile est assurée par la SONACOS Sa, la COPEOL et WAO, en plus de 2 unités semi industrielles à Taïba Niassène et environ, ainsi que la transformation artisanale en huile, pâte d'arachide, …. Les céréales, quant à elles, le sont par de petites unités équipées qui sont sous la gestion de transformatrices organisées, sans oublier la transformation domestique.

Un réseau de pistes rurales assez dense favorise le déplacement des produits agricoles et les échanges au niveau des marchés ruraux.

VIII.2. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

VIII.2.1. LA MISE EN PLACE DES SEMENCES

A la veille de chaque campagne, les commissions mises en place par l'autorité administrative au niveau départemental, de l'arrondissement et localement, sont chargées de la réception et de la vente des matériels et intrants agricoles subventionnés par l'Etat du Sénégal.

Tableau VIII-1 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Kaolack

Semences		Guinguinéo	Kaolack	Nioro	Région		
		2018/2019	2018/2019	2018/2019	2017/2018	2018/2019	Variation
Arachide	Reçu (T)	1 190	3 094	5 931	10 005	10 215	2%
	Vendu (T)	1 190	3 094	5 931	9 860	10 215	4%
	Reliquat (T)	0	0	0	145	0	
Maïs local	Reçu (T)	45	146	328	571	519	-9%
	Vendu (T)	39	115	284	528	438	-17%
	Reliquat (T)	6	31	44	43	81	
Sesame	Reçu (T)	5	17	19	0	41	
	Vendu (T)	3	15	18	0	36	
	Reliquat (T)	2	3	1	0	6	
Sorgho local	Reçu (T)	20	69	61	0	150	
	Vendu (T)	18	49	52	0	118	
	Reliquat (T)	3	20	9	0	32	
Riz	Reçu (T)	0	0	77	0	77	
	Vendu (T)	0	0	77	0	77	
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	
Niébé	Reçu (T)	300	238	337	0	875	
	Vendu (T)	284	173	253	0	710	
	Reliquat (T)	16	65	84	0	165	

Source : DRDR. Kaolack

En 2018/2019, la région de Kaolack a vendu la totalité des 10 215 tonnes de semences d'arachide en coque et 77 tonnes de riz reçu. En ce qui concerne le maïs local, le sésame, le sorgho local et le niébé, les quantités n'ont pas été épuisées avec respectivement 84%, 87%, 79% et 81% qui sont vendus. Le département de Nioro reste la zone qui a reçu plus de semence avec 5 931 tonnes d'arachide sur les 10 215, 328 tonnes sur 519 de Maïs local, 19 des 41 tonnes de sésame, 61 sur les 150 tonnes de sorgho local, la totalité des 77 tonnes de riz et 337 tonnes des 875 tonnes de Niébé.

Par rapport à la dernière campagne agricole 2017/2018, il faut une hausse de la dotation des semences d'arachide et une baisse de celle du Maïs local, mais surtout la présence des autres semences qui n'existaient pas.

VIII.2.2. LA MISE EN PLACE DES ENGRAIS ET AUTRES FERTILISANTS

Les fertilisants permettent, entre autres, d'améliorer la structure du sol, d'augmenter la capacité du complexe argilo-humique et de stocker les éléments nutritifs. Ainsi, en 2018/2019, pour un meilleur rendement agricole, la région de Kaolack a reçu 3 635 tonnes d'engrais de type 6-20-10, 1 560 tonnes de type 15-10-10, 1913 tonnes de type 15-15-15, et 2 880 tonnes d'urée. La plus grande partie des quantités d'engrais reçues ont été vendues, avec, cependant, des reliquats pour le type 15 10 10 (34 tonnes), le 15 15 15 (196.6 T) et l'urée (90.6 T). Comparativement à la campagne agricole 2017/2018, la région de Kaolack a reçu plus 11% de 6.20.10, +14% d'engrais de 15.10.10 et diminution de 36% d'urée.

Tableau VIII-2 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Kaolack

Engrais		Guinguinéo	Kaolack	Nioro	Région		
		2018/2019	2018/2019	2018/2019	2017/2018	2018/2019	Variation
Engrais 6.20.10	Reçu (T)	595	1 040	2 000	3 275	3 635	11%
	Vendu (T)	557	1 040	2 000	3 275	3 597	10%
	Reliquat (T)	38	0	0	0	38	
Engrais 15.10.10	Reçu (T)	165	505	890	1 370	1 560	14%
	Vendu (T)	162	505	860	1 315	1 526	16%
	Reliquat (T)	4	0	31	55	34	
Engrais 15.15.15	Reçu (T)	0	243	1 670	1 915	1 913	0%
	Vendu (T)	0	234	1 482	1 910	1 716	-10%
	Reliquat (T)	0	9	188	5	197	
Urée	Reçu (T)	38	1 220	1 630	4 530	2 888	-36%
	Vendu (T)	37	1 130	1 630	3 468	2 797	-19%
	Reliquat (T)	1	90	0	1 062	91	

***Source** : DRDR. Kaolack*

VIII.2.3. LA MISE EN PLACE DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS AGRICOLES

Pour un meilleur rendement agricole, l'Etat a mis à la disposition des paysans des matériels et équipements agricoles. Ainsi, pour la campagne 2017/2018, la région de Kaolack a reçu 140 houes Sine, 30 houes occidentales, 100 charrues et 1 400 semoirs.

Tableau VIII-3: Répartition et évolution des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région de Kaolack

Materiel et équipement agricoles		Guinguinéo	Kaolack	Nioro	Région		
		2018/2019	2018/2019	2018/2019	2017/2018	2018/2019	Variation
Houe sine	Reçu (T)	10	15	15	140	40	-100
	Vendu (T)	9	8	15	137	32	-105
	Reliquat (T)	1	7	0	3	8	5
Charrette Asine	Reçu (T)	10	10	10		30	30
	Vendu (T)	8	6	10		24	24
	Reliquat (T)	2	4	0	0	6	6
Charrette Equine	Reçu (T)	20	20	20		60	60
	Vendu (T)	20	13	20		53	53
	Reliquat (T)	0	7	0	0	7	7
Sémoir	Reçu (T)	400	750	850	1 400	2 000	600
	Vendu (T)	376	542	765	1 338	1 683	345
	Reliquat (T)	24	208	85	62	317	255

Source : DRDR/Kaolack

Concernant le matériel agricole, la région a reçu 2000 semoirs, 40 houes sine, 60 charrettes équines et 30 charrettes asines. Chaque semoir est équipé d'un disque d'arachide, d'un disque de mil et d'un disque de maïs. Il faut noter que tout ce matériel n'a pas été vendu si on considère l'étendu de la région.

VIII.3. BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

VIII.3.1. LES CULTURES VIVRIERES

Les cultures vivrières de la région de Kaolack concernent principalement le mil, le maïs, le sorgho local et le riz. Pour la campagne 2018/2019, la production du mil dans la région est évaluée 129 825 tonnes et celles du maïs à 63 270 tonnes. Ces derniers occupent la quasi-totalité de la production et sont plus présent dans le département de Nioro avec respectivement 56% et 68% des productions totales. La production de riz relativement faible dans la région se fait à 98% à Nioro.

Tableau VIII-4: Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative dans la région de Kaolack

Productions		Guinguinéo	Kaolack	Nioro	Région
Mil	Sup (ha)	22 500	48 000	60 250	130 750
	Rdt (kg/ha)	850	800	1 200	
	Prdt (tonne)	19 125	38 400	72 300	129 825
Maïs	Sup (ha)	850	13 000	22 500	36 350
	Rdt (kg/ha)	1 200	1 500	1 900	
	Prdt (tonne)	1 020	19 500	42 750	63 270
Sorgho local	Sup (ha)		8 000	4 000	12 000
	Rdt (kg/ha)		700	750	1 450
	Prdt (tonne)	0	5 600	3 000	8 600
Riz	Sup (ha)		50	2 000	2 050
	Rdt (kg/ha)		800	1 000	1 800
	Prdt (tonne)	0	40	2 000	2 040
Aubergine	Sup (ha)		5		5
	Rdt (kg/ha)		15 000		
	Prdt (tonne)	0	75	0	75
Gombo	Sup (ha)		20		20
	Rdt (kg/ha)		15 000		
	Prdt	0	300	0	300

***Source** : DRDR. Kaolack*

A noter les spéculations telles que le Sorgho, l'Aubergine et le Gombo sont cultivées de plus en plus dans le département de Kaolack avec respectivement 65%, 100% et 100%.

VIII.3.2. LES CULTURES INDUSTRIELLES

Durant la campagne 2018/2019, la région de Kaolack a produit 180 825 tonnes d'arachide, 317 500 tonnes de pastèque, 115 965 tonnes de manioc ainsi que des quantités non négligeables en sésame et en niébé.

Le département de Nioro s'est distingué dans la production d'arachide et du manioc avec plus de la moitié des quantités produites dans la région (respectivement 58% et 68%).

Tableau VIII-5: Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative dans la région de Kaolack

Productions		Guinguinéo	Kaolack	Nioro	Région
Pastèques	Sup (ha)	2 500	10 000	2 000	14 500
	Rdt (kg/ha)	15 000	23 000	25 000	63 000
	Prdt (tonne)	37 500	230 000	50 000	317 500
Arachide Huilerie	Sup (ha)	30 000	50 000	95 750	175 750
	Rdt (kg/ha)	850	1 000	1 100	2 950
	Prdt (tonne)	25 500	50 000	105 325	180 825
Manioc	Sup (ha)	2 000	600	3 500	6 100
	Rdt (kg/ha)	15 005	12 009	22 500	49 514
	Prdt (tonne)	30 010	7 205	78 750	115 965
Sésame	Sup (ha)	40	300	250	590
	Rdt (kg/ha)	382	408	500	
	Prdt (tonne)	15	122	125	263
Niébé	Sup (ha)	800	500	1 250	2 550
	Rdt (kg/ha)	512	552	659	1 723
	Prdt (tonne)	410	276	824	1 509

Source : *DRDR/Kaolack*

VIII.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

VIII.4.1. ATOUTS

La pluviométrie, située en moyenne entre 500-600 mm et 800-900 mm, ainsi que les différents types de sol adaptés à l'agriculture qu'il faut entretenir en permanence, permettent de diversifier les cultures et font de la région de Kaolack un bassin agricole. Il faut aussi noter l'appui des producteurs par la facilitation de l'accès aux matériels et intrants agricoles grâce aux subventions accordées annuellement par l'Etat. L'encadrement et l'appui-conseil agricole et rural dont bénéficient certains producteurs favorisent l'utilisation d'itinéraires techniques appropriés favorables à l'amélioration des productions agricoles et des revenus ruraux. Ce qui contribue à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ainsi que de leur bien-être. Il s'y ajoute l'existence d'unités de transformation des produits agricoles bruts (à renforcer) et d'un marché intérieur et extérieur, le tout constituant un atout certain qui tire la production vers le haut.

VIII.4.2. CONTRAINTES

Les contraintes physiques et climatiques :

-L'appauvrissement des sols causé par l'insuffisance des amendements,

-Les changements climatiques qui peuvent se manifester par des pauses pluviométriques, un arrêt précoce des pluies, des inondations, des vents, …,

-L'avancée de la salinisation des terres réduit les sols de culture et entraîne une pression,

-Les ravinements, l'érosion hydrique et éolienne comme constatés respectivement dans les départements de Nioro et de Guinguinéo (plus ou moins), contribuent à la réduction de l'assiette foncière cultivable.

Les contraintes techniques :

Elles concernent essentiellement l'insuffisance d'utilisation des semences certifiées, des engrais et du matériel agricole entrainant une faiblesse, surtout au niveau des exploitations familiales majoritaires. D'ailleurs, elles sont caractérisées par une inapplication d'itinéraires techniques performants et rentables, liée le plus souvent à une insuffisance du maillage des conseillers agricoles.

Les contraintes socio-économiques :

On note, entre autres :

- l'insuffisance de bonnes pistes pour l'acheminement du matériel, des intrants agricoles et l'accès aux marchés, surtout dans le département de Nioro, malgré les efforts de l'ex PAFA et les réalisations du PUDC ;
- l'insuffisance de magasins de stockage et la vétusté de ceux qui existent ;
- les difficultés d'accès aux financements des petits producteurs ;
- l'insuffisance de la participation d'une importante partie des producteurs dans les structures organisationnelles sensées les représenter.

L'exploitation agricole familiale n'est pas considérée par son propriétaire comme une micro, petite ou moyenne entreprise agricole devant être compétitive et rentable. Ce qui constitue un handicap majeur et préjudiciable à l'amélioration de leurs résultats et performances.

VIII.4.3. PERSPECTIVES

Elles se déclinent comme suit :

- Poursuite de la politique agricole par la mise en œuvre du PRACAS 2 après que le PRACAS ait été évalué positivement,
- Poursuite du Projet d'Appui aux Politiques Agricoles (PAPA),
- Poursuite de la politique et des stratégies de reconstitution du capital semencier afin de généraliser l'utilisation de semences certifiées,
- Poursuite de la lutte contre la salinisation progressive des terres,
- Poursuite de l'appui au renforcement de la dynamique organisationnelle des producteurs,
- Poursuite du renforcement du réseau de pistes rurales,
- Mettre en place un programme spécifique de réhabilitation et de renforcement des magasins de stockage avec la participation des utilisateurs,
- Consolidation des acquis en matière appui-conseil agricole et rural et capitalisation des bonnes pratiques et connaissances obtenues à travers les projets, programmes et autres structures…

Chapitre IX : ELEVAGE

INTRODUCTION

Le Sous-secteur de l'élevage figure en bonne place dans le document de référence qu'est le plan Sénégal Emergent (PSE). En effet, le développement accéléré des filières clés d'élevage (bétail-viande, lait, cuirs et peaux, aviculture) s'appuie sur (I) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales, (II) la création d'un environnement favorable au développement des systèmes d'élevage, (III) le renforcement des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation de la production animale avec une meilleure intégration dans la filière industrielle, et (IV) une meilleure structuration des segments industriels et familiaux des filières lait local, bétail-viande et aviculture, ainsi que des cuirs et peaux. Ainsi, la mise en place des infrastructures et équipements pastoraux, l'amélioration de la mise en marché des produits, l'amélioration de la santé animale et des conditions sécuritaires, ainsi que des financements appropriés, la finalisation et l'application du Code pastoral et l'organisation et la professionnalisation des acteurs sont des préalables à l'atteinte des objectifs assignés au sous-secteur de l'élevage et de la production animale.

Le présent chapitre sera axé tout d'abord sur les différents intervenants et la disponibilité des infrastructures et équipements dans la région. Ensuite, l'évolution des effectifs, les productions animales, le mouvement du cheptel, la santé animale, entre autres, seront abordés avant de dégager les atouts et potentialités, les contraintes et les perspectives de développement du sous-secteur.

IX.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

IX.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

En 2019, la répartition du personnel se présente comme suit: (01) docteur vétérinaire, (4) ingénieurs des travaux d'élevage (ITE), (27) Agents Techniques d'élevage (ATE) et 17 autres agents (Agents administratifs, palefreniers, ASP).

Notons par ailleurs que l'effectif des femmes toutes catégories confondues n'a pas évolué sur la période.

L'effectif du Service Régional de l'élevage et des Productions Animales de Kaolack est encore insuffisant pour apporter l'assistance technique nécessaire à l'atteinte des objectifs fixés.

Tableau IX-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection

Inspections de Services Vétérinaires	Année	Docteur vétérinaire			Ingénieur des Travaux d'Elevage			Agents Techniques d'Elevage			Autres			Ensemble		
		H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
SRELPA[4]	Année 2018	2	0	2	1	0	1	2	0	2	5	2	7	10	2	12
	Année 2019	1	0	1	0	0	0	2	0	2	5	2	7	10	2	12
SRELPA [5]de Kaolack	Année 2018	0	0	0	1	0	1	8	3	11	4	0	4	12	3	15
	Année 2019	0	0	0	1	0	1	8	3	11	4	0	4	12	3	15
SRELPA [6] de Guinguinéo	Année 2018	0	0	0	2	0	2	4	0	4	3	0	3	9	0	9
	Année 2019	0	0	0	2	0	1	4	0	4	3	0	3	9	0	9
SRELPA [7]de Nioro	Année 2018	0	0	0	1	0	2	10	0	10	3	0	3	15	0	15
	Année 2019	0	0	0	1	0	2	10	0	10	3	0	3	15	0	15
Total	**Année 2018**	**2**	**0**	**2**	**5**	**0**	**5**	**24**	**3**	**27**	**15**	**2**	**17**	**47**	**5**	**52**
	Année 2019	**1**	**0**	**1**	**4**	**0**	**4**	**18**	**3**	**21**	**15**	**2**	**17**	**32**	**15**	**47**

***Source** : IRSV. Kaolack*

IX.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

La présence d'autres intervenants avec un statut d'association, de dimension régionale qui sont plutôt des cadres de concertation traduit une mutualisation des efforts dans les activités d'élevage dans la région. Parmi celles-ci on peut citer : la Maison Des Eleveurs (MDE), le Directoire Régional des Femmes en Elevage (DIRFEL) qui regroupe les femmes, l'Association pour la Gestion des Ovins de Races Améliorées (AGARO), le Rassemblement des Amis du mouton au Sénégal (RAMS), la Convergence des Eleveurs pour l'Emergence du Sénégal (CEES), l'Association Nationale des Professionnels de la Viande et du Bétail au Sénégal (ANPROVBS), l'Union Nationale des Organisations d'Eleveurs du Sénégal (UNOES), la Plateforme d'Innovation de la Filière Lait Local de Kaolack (PAFILKA) et la Coopérative Deggo des Aviculteurs de Kaolack (CDARK).

[4] SRELPA = Service Régional de l'Elevage et des Productions animales
[5] SDELPA = Service Départemental de l'Elevage et des Productions animales
[6] SDELPA= Service Départemental de l'Elevage et des Productions animales
[7] SDELPA = Service Départemental de l'Elevage et des Productions animales

Tableau IX-2 : Liste des autres intervenants en 2018 et 2019

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc...)	Domaine d'intervention	Zone d'intervention
MDE	Association	Elevage des ruminants	Régional
DIRFEL	Association	Elevage des ruminants	Régional
AGARO	Association	Elevage ovins	Régional
RAMS	Association	Elevage ovins	Régional
PAFA-E	Projet	Agriculture et élevage	Plusieurs régions
PAFILKA	association	élevage laitier	Régional
ANPROVBS	association	élevage des ruminants	Régional
GIE BOUCHERS	association	Embouche	Régional
CDARK	association	élevage volaille	Régional
UNOES	association	Elevage des ruminants	Régional

***Source** : IRSV. Kaolack*

De plus, le Projet d'Appui aux Filières Agricoles (PAFA), qui a pour objectif d'améliorer de manière durable les revenus et les moyens d'existence et d'appuyer les exploitations à travers leur insertion dans des filières profitables et diversifiées, est très présent dans la région. Il développe des sous projets de l'élevage.

IX.1.3. LES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

La région est relativement bien pourvue en infrastructures pastorales. En effet, elle compte 109 forages pastoraux qui sont inégalement répartis selon les départements avec 38 dans le département de Kaolack, 54 dans celui de Nioro et 17 à Guinguinéo.

La prédominance des forages pastoraux dans le département de Nioro peut s'expliquer par les nombreuses réalisations du programme BARVAFOR.

En ce qui concerne les parcs à vaccination, sur les 28 dénombrés dans la région, plus des 2/3 se trouvent dans le département de Guinguinéo et le reste dans les deux autres départements. Cependant, le Projet de Renforcement des Systèmes de surveillance des maladies en Afrique (REDISSE) a prévu la construction de dix-sept (15) parcs à vaccination pour combler le gap en 2019.

Des fermes modernes d'embouche sont aussi présentes au niveau des départements de Kaolack, Nioro et Guinguinéo avec respectivement 19, 18 et 12 unités sur les 39 que compte la région.

La production de volaille dans les 84 fermes modernes avicoles de la région est bien présente dans les départements de Kaolack avec 45 unités, Guinguinéo avec 17 unités et Nioro 35 unités.

La région ne dispose que de deux unités de transformation laitière dont l'une est fonctionnelle grâce aux partenaires financières de la DIRFEL, l'autre toujours non fonctionnelle.

Un seul abattoir moderne localisé dans la commune de Kaolack est disponible au niveau de la région.

Quant aux 27 pharmacies et cliniques vétérinaires de la région et Cabinets de Soins infirmiers vétérinaires, les 16 sont implantées dans le département de Kaolack et les 09 dans celui de Nioro.

Quant au département de Guinguinéo, il ne compte que 02 Cabinets de Soins infirmiers vétérinaires.

Tableau IX-3 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par département

Infrastructures	Dépt Kaolack			Dépt Nioro			Dépt Guinguineo			Région		
	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %
Forages agropastoraux	38	38		54	54		17	17		**109**	**109**	
Parcs à vaccination	5	5		5	5		18	18		**28**	**28**	
Centres zootechniques	0	0		0	0		0	0		**0**	**0**	
Fermes modernes d'embouche bovine, ovine, caprine, asine, porcine ou équine	17	19		16	18		10	12		**43**	**49**	
Fermes avicoles	43	45		15	17		30	40		**92**	**102**	
Unités de transformation de produits laitiers	2	2		0	0		0	0		**2**	**2**	
Abattoirs modernes	1	1		0	0		0	0		**1**	**1**	
Pharmacies et cliniques vétérinaires, cabinets de soins infirmiers vétérinaires	13	13		07	07		02	02		**27**	**27**	

***Source** : IRSV. Kaolack*

IX.2. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE

Les données fournies par la SREPA de Kaolack font ressortir une évolution globale du bétail de 56,2% en 2018, quel que soit l'espèce, comparativement à 2017. Quant à l'effectif de la volaille, une évolution de 54,9% est également notée à la même période.

En 2018, l'effectif du cheptel tourne autour de 2 114 811 têtes selon les estimations fournies par le Ministère de l'Elevage et des Productions animales contre 925 753 têtes en 2017, soit une augmentation en valeur absolue de 1 189 058 têtes.

Le bétail est dominé par les ovins et les caprins dans des proportions respectives de 45,37% et 39,25% du total. Ils sont suivis par les bovins avec 6,26% de l'effectif.

L'analyse de la répartition selon le département montre que celui de Kaolack, contrairement aux années passées, renferme le plus de cheptel avec près de 47,23% des effectifs de la région suivi de celui de Nioro avec 44,02%.

Tableau IX-4 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par département

Espèces	Dépt Kaolack			Dépt Nioro			Dépt Guinguineo			Région		
	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2017/2018	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 201782019	Variation %
Bovins	69428	34077		80988	81151		18572	17356		**179366**	**132584**	
Ovins	117 812	522775		118 425	381411		15910	15962		**252537**	**959701**	
Caprins	68905	361171		206545	432155		3942	3394		**281970**	**830163**	
Asins	19567	21208		18884	40102		2038	3545		**78940**	**64728**	
Equins	21015	68806		90304	28700		5156	4415		**120669**	**103163**	
Porcins	5062	12023		934	7570		289	3896		**12271**	**24472**	
Caméliens	0	0		0	0		0	0		0	0	
Total bétail	301789	998852		516080	930987		45907	45023		**925753**	**2114811**	
Volaille	679717	1381151		447424	899922		128018	207340		**1168441**	**2592843**	

***Source** : IRSV. Kaolack*

IX.3. LES PRODUCTIONS

IX.3.1. LA PRODUCTION DE VIANDE ET D'ŒUFS

Sur la base des données disponibles, la production de viande issue des abattages ne peut être étudiée. L'analyse portera sur le nombre de têtes abattues.

Cependant, au niveau de la région, le nombre de têtes de bovins abattues en 2019, a connu une hausse de 46% passant de 11 291 en 2018 à 16 450 en 2019. Cette hausse est tirée par la forte augmentation chez les vaches 89% (6 511 en 2018 contre 12 336 en 2019) tandis que pour les autres espèces on constate une baisse. En ce qui concerne les ovins l'abattage a connu également une hausse de 21% contre une baisse de 1% pour les caprins.

Tableau IX-5 : Evolution du nombre d'abattages contrôlés dans les abattoirs de la région de Kaolack selon les espèces, par département

Espèces	Dépt Kaolack			Dépt Nioro			Dépt Guinguineo			Région		
	2017/ 2018	2018/ 2019	Var %	2017/ 2018	2018/ 2019	Var %	2017/ 2018	2018/ 2019	Var %	2017/ 2018	2018/ 2019	Var %
Taureaux	2 500	1 829	-27%	612	705	15%	33	30	-9%	3 145	2 564	-18%
Bœufs	450	456	1%	204	198	-3%	90	32	-64%	744	679	-9%
Vaches	4 102	8 530	108%	1 770	3 002	70%	639	804	26%	6 511	12 336	89%
Veaux / vêles	301	335	11%	257	300	17%	333	146	-56%	891	781	-12%
Total bovins	7 353	11 150	52%	2 843	4 205	48%	1 095	1 012	-8%	11 291	16 450	46%
Ovins	96 756	11 895	-88%	20 203	25 245	25%	5 631	7 462	33%	122 590	148 602	21%
Caprins	102 085	103 210	1%	73 773	74 009	0%	12 478	9 021	-28%	188 336	186 240	-1%

Source : *IRSV. Kaolack*

IX.3.2. LA PRODUCTION CONTROLEE DE LAIT

La production de lait au niveau de la région est passée en 2018 de 6 617 921 litres à 6 685 110 litres en 2019 soit une hausse de 67 189 litres.

Le département de Kaolack fournit la part la plus importante avec 44% de la production régionale. Les productions des autres départements se suivent avec 29% pour Nioro et 27% pour Guinguinéo.

Tableau IX-6: Evolution de la production de lait par département

Circonscription administrative	2018		2019		Variation des quantités en %
	Quantité (litres)	%	Quantité (litres)	%	
Dépt Kaolack	2 911 723	44%	2 926 281	44%	0,5%
Dépt Nioro	1 798 537	27%	1 816 222	27%	1,0%
Dépt Guinguinéo	1 907 661	29%	1 926 737	29%	1,0%
Région	6 617 921	100%	6 685 110	100%	1,0%

***Source** : IRSV. Kaolack*

En 2018, l'augmentation de la production de 1% a été notée au niveau régional et au niveau des départements de Kaolack (0,5%), Nioro (1,0%) et Guinguinéo (1%).

IX.3.3. LA PRODUCTION CONTROLEE DES CUIRS ET PEAUX

La région a enregistré au niveau de la production contrôlée de cuirs et peaux 9 852 unités de cuirs de bovins, 13 240 d'ovins et 47 879 de caprins soit un total de 70 971 unités.

Par rapport à 2018, 2019 a enregistré une hausse dans la production de cuirs et peaux. En effet, la production a augmenté de 23% globalement (25% de caprins, 22% d'ovins et 20% de bovins).

Tableau IX-7: Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par département

Espèces		Dépt Kaolack			Dépt Nioro			Dépt Guinguineo			Région		
		Campagne 2017/2018	Campagne 2018 / 2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018 / 2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018 / 2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018 / 2019	Variation %
Cuirs	**Nb.**	5 176	6 485	25%	2 083	2 567	23%	936	700	-25%	8 195	9 852	20%
Peaux Ovines	**Nb.**	7 652	9 736	27%	2 412	2 536	5%	810	968	20%	10 874	13 240	22%
Peaux caprines	**Nb.**	29 240	33 591	15%	8 162	10 304	26%	1 005	1 984	97%	38 407	47 879	25%
Total		42 068	51 812	23%	12 657	15 407	22%	2 751	3 652	33%	57 476	70 971	23%

Source : IRSV. Kaolack

IX.4. LES MOUVEMENTS DU BETAIL

IX.4.1. LES ENTREES ET SORTIES

Les mouvements du bétail concernent les bovins, les petits ruminants (ovins et caprins), les chevaux et les porcins. Les causes essentielles sont généralement les

événements religieux comme la Tabaski, la Korité, la Tamxarit, le Magal de Touba, les Gamous de Tivaoune et de Médina Baye, la fête de Noël…

En 2019, le bétail entré dans la région de Kaolack se chiffre 120 877 têtes, toutes espèces confondues. Les entrées des ovins constitue plus (58%), les bovins (13 %) les caprins (11 %). Les équins, les équins et les porcins constituent 4%.

En outre, l'analyse portant sur les départements montre que Kaolack département est le réceptacle des sujets entrants dans la région.

Tableau IX-8: Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par département

Espèces		Dépt Kaolack			Dépt Nioro			Dépt Guinguineo			Région		
		2017/2018	2018/2019	Variation %	2017/2018	2018/2019	Variation %	2017/2018	2018/2019	Variation %	2017/2018	2018/2019	Variation %
Bovins	Entrées	7913	9785	24%	3564	4682	31%	1079	1811	68%	12556	16278	30%
	Sorties	1734	3012	74%	1945	2100	8%	332	499	50%	4011	5712	42%
	Solde	9647	12797	33%	5509	6782	23%	1411	2321	64%	16567	21990	33%
Ovins	Entrées	49416	52250	6%	9240	11871	28%	5765	6450	12%	66421	70571	6%
	Sorties	17560	21980	25%	2300	1895	-18%	335	429	28%	20195	29841	48%
	Solde	66976	74230	11%	11540	13766	19%	6102	6879	13%	84618	100412	19%
Caprins	Entrées	4258	8760	106%	3215	3648	13%	939	1021	9%	8412	13429	60%
	Sorties	1429	3025	112%	2177	2410	11%	856	975	14%	4462	6410	44%
	Solde	5687	11735	106%	5392	6058	12%	1795	1996	11%	12874	19839	54%
Equins	Entrées	967	1154	19%	1078	2459	128%	111	990	792%	2156	4603	113%
	Sorties	378	356	-6%	746	480	-36%	98	148	51%	1222	984	-19%
	Solde	1345	1510	12%	1824	2939	61%	209	1138	444%	3378	5587	65%
Porcins	Entrées		175			110			27			312	
	Sorties	732	1523	108%	492	3049	520%	101	1165	1053%	1325	2774	109%
	Solde	732	1698	132%	492	3159	542%	101	1192	1080%	1325	3086	133%
Total	Entrées	62554	72124	15%	17097	22770	33%	7894	10229	30%	89545	120 877	35%
	Sorties	21833	29896	37%	7660	9934	30%	1722	3216	87%	31215	48 754	56%
	Solde	84387	102020	21%	24757	32704	32%	9616	13445	40%	120760	169 631	40%

Source : *IRSV. Kaolack*

En 2019, la répartition des sorties de bétail par espèce montre qu'elles touchent plus les ovins avec plus de 61% des effectifs concernés, suivis des caprins à hauteur de 13% et des bovins 11,7%.

Pour les sorties également, c'est le département de Kaolack qui enregistre le plus grand pourcentage plus de 60%.

Cependant, il faut noter qu'à l'occasion de la tabaski, on note des flux assez importants de moutons vers la Gambie, pays limitrophe.

IX.4.2. LE TRANSIT DU BETAIL

Du fait de sa position géographique, la région de Kaolack est une zone centre, offrant beaucoup de potentialités d'échanges et de commerce. Cela lui confère la réputation de passage obligatoire pour rallier les régions centre et sud et surtout les pays limitrophes comme les deux guinées, le Mali et la Gambie. C'est pourquoi, une partie du bétail entré dans la région transite dans la région pour approvisionner les marchés de l'intérieur du pays, surtout à l'approche des fêtes et autres événements religieux.

IX.5. LA SITUATION ZOOSANITAIRE

IX.5.1. LES FOYERS DECLARES

En 2019, 1 923 foyers des principales épizooties sont signalés dans la région. Ces foyers déclarés, toutes affectations confondues, ont entrainé 3 548 cas de morbidité et une mortalité de 51 sujets. Par rapport à 2018, on note une forte baisse -64%.

La situation selon le département, montre que celui de Nioro a été le plus touché avec 802 foyers déclarés suivi de Guinguinéo 575 et Kaolack 546.

Tableau IX-9: Evolution de la situation des affections par département

Affections		Dépt Kaolack			Dépt Nioro			Dépt Guinguineo			Région		
		Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %
Fièvre aphteuse	Nb. foyers	97	66	-32%	101	15	-85%	12	3	-75%	210	84	-60%
	Eff. touchés	427	125	-71%	713	95	-87%	154	52	-66%	1294	272	-79%
	Morbidité	427	125	-71%	713	95	-87%	154	52	-66%	1324	272	-79%
	Mortalité	36	6	-83%	90	1	-99%	16	0	-100%	142	7	-95%
Botulisme équin	Nb. foyers	27	25	-7%	42	15	-64%	3	9	200%	72	49	-32%
	Eff. touchés	33	365	1006%	78	203	160%	18	90	400%	129	658	410%
	Morbidité	33	72	118%	78	22	-72%	18	13	-28%	129	107	-17%
	Mortalité	0	0		0	0		0	0		0	0	
Dermatose	Nb. foyers	884	120	-86%	800	135	-83%	415	78	-81%	2099	333	-84%
	Eff. touchés	1527	514	-66%	1033	638	-38%	726	253	-65%	3286	1405	-57%
	Morbidité	1527	514	-66%	103	638	519%	726	253	-65%	3286	1405	-57%
	Mortalité	140	0	-100%	75	0	-100%	52	0	-100%	267	0	-100%
	Nb. foyers	1145	315	-72%	1001	652	-35%	773	485	-37%	2919	1452	-50%
	Eff. touchés	1451	885	-39%	1129	350	-69%	887	210	-76%	3467	1445	-58%

Affections		Dépt Kaolack			Dépt Nioro			Dépt Guinguineo			Région		
		Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %	Campagne 2017/2018	Campagne 2018/2019	Variation %
Pasteurel lose bovine	Morbidité	1451	1189	-18%	1129	862	-24%	887	351	-60%			
	Mortalité	98	12	-88%	113	27	-76%	109	15	-86%	320	44	-86%
Total	Nb. foyers	2153	546	-75%	1944	802	-59%	1203	575	-52%	5300	**1923**	-64%
	Eff. touchés	3438	1004	-71%	2953	1798	-39%	1785	746	-58%	8176	3548	-57%
	Malade	3438	1004	-71%	2953	1798	-39%	1785	746	-58%	8206	**3548**	-57%
	Mortalité	274	12	-96%	278	27	-90%	177	12	-93%	858	**51**	-94%

Source *: IRSV. Kaolack*

IX.5.2. LES RESULTATS DES CAMPAGNES DE VACCINATION

Le constat est que les agro pasteurs n'ont pas la culture de la prévention ; c'est la raison pour laquelle la vaccination ne se fait généralement qu'après l'éclatement d'un foyer, souvent au moment où les dégâts sont déjà constatés.

Tableau IX-10: Evolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail par département

Circonscriptions administratives	Effectifs vaccinés			Effectifs déparasités		
	2018	2019	Var %	2018	2019	Var %
Kaolack	95 946	102 005	6%	7 724	11 212	45%
Nioro	539 212	128 226	-76%	4 453	9 140	105%
Guinguineo	63 436	48 029	-24%	2 547	3 680	44%
Région	**698 594**	**278 260**	**-60%**	**14 724**	**24 030**	**63%**

Source *: IRSV. Kaolack*

La couverture vaccinale reste encore faible, comparée à l'effectif du cheptel dans la région. Cette situation pourrait être imputable au fait que certains vétérinaires privés considèrent que la campagne de prophylaxie médicale du bétail n'est pas assez rentable pour eux.

Cependant, 278 260 espèces animales ont été vaccinées en 2019 contre 698 594 en 2018, soit une baisse de 60%. Par ailleurs, on note 24 030 animaux déparasités en 2019 contre 14 724 en 2018, soit une hausse de 63 %.

IX.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

IX.6.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

La région de Kaolack détient des atouts non négligeables en matière d'élevage. Parmi ceux–ci, on pourrait retenir essentiellement :

- Position géographique favorable aux échanges commerciaux des produits animaux ;
- Cheptel important et varié ;
- Disponibilité d'une biomasse herbacée importante notamment en hivernage, existence de plusieurs forêts classées ;
- Disponibilité d'importantes quantités de résidus de récolte ;
- Disponibilité d'importantes quantités de sous-produits agro industriels ;
- Pratiques de réserves fourragères ;
- Introduction des cultures fourragères (variétés niébé 58 74);
- Encadrement renforcé des éleveurs par le Service de l'Elevage ;
- Forte tradition agropastorale des acteurs ;
- Présence d'infrastructures hydraulique puits, forage, mares, bassins de rétention… ;
- Programme de l'insémination artificielle bovine ;
- Programme de vaccination du cheptel ;
- Existence d'un haras qui facilite la pratique de l'insémination équine,
- Présence de plusieurs marchés à bétail (hebdomadaires);
- Présence d'un fonds aliment bétail dit fonds de pérennisation dans chaque département alimenté par l'OSB et destiné à l'achat d'aliment en période de soudure ;
- Présence de plusieurs organisations de producteurs en élevage (OPE).

IX.6.2. CONTRAINTES

Contraintes liées à l'alimentation :

- Feux de brousse (brûlis champêtres) ;
- Rétrécissement des zones de parcours du fait de la pression agricole ;
- Surpâturage avec l'arrivée précoce du cheptel transhumant ;
- Insuffisance de matériel de fauche et sous-utilisations du matériel existant ;
- Absence d'aménagement des pâturages et parcours du bétail ;
- A dominante traditionnelle la modernisation de l'élevage s'amorce difficilement,

- Salinité des terres de parcours ;
- Cherté des aliments de bétail ;
- Contraintes en santé animale *;*
- Insuffisance de parcs de vaccination ;
- Délabrement des postes vétérinaires existants ;
- Insuffisance de postes vétérinaires ;
- Difficultés d'accès aux prestations des vétérinaires privés.

Contraintes liés aux productions animales :

- Elevage traditionnel extensif ;
- Faible production laitière surtout en saison sèche ;
- Faible taux de réussite des inséminations artificielles ;
- Eloignement des centres d'insémination artificielle ;
- Problèmes de conservation du lait ;
- Manque d'équipement moderne de conservation ;
- Cherté des intrants ; (aliments de bétail) ;
- difficulté d'accès au financement pour les acteurs de l'élevage (marchands de bétail, bouchers, etc.).

IX.6.3. PERSPECTIVES

- l'intensification et modernisation des exploitations d'élevage ;
- la réhabilitation des infrastructures d'élevage ;
- le renforcement en personnel technique de l'élevage ;
- la mise en place d'une unité régionale de fabrique d'aliment de bétail;
- le renforcement de capacité des acteurs de l'élevage et leur professionnalisation;
- la mise en place d'unités modernes de transformation des produits d'origine animale ;
- la mise en place d'un système de financement adapté au sous-secteur.

Chapitre X : PECHE

INTRODUCTION

La pêche et l'aquaculture figurent en bonne place dans le document de référence qu'est le Plan Sénégal Emergent (PSE). En effet, les opportunités en matière de pêche et d'aquaculture seront exploitées par la mise en place de réformes majeures visant la régénération et la gestion pérenne de la rente halieutique et le développement de l'aquaculture pour renforcer la contribution du secteur à la sécurité alimentaire et à la création de richesse et d'emplois. Ainsi, seront mis en œuvre : **(i)** la gestion durable des ressources halieutiques et la restauration des habitats marins par l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement, la promotion de la cogestion, la poursuite des efforts en matière de conservation et de protection des zones de frayères (création d'aires marines protégées, reconstitution des écosystèmes des mangroves, mise en place de récifs artificiels), etc. **(ii)** le développement accéléré d'une aquaculture compétitive par l'aménagement d'espaces dédiés, la mise en place d'infrastructures de production adéquates, le développement d'un environnement propice à l'investissement la structuration d'une filière aquacole intégrée ; **(iii)** la promotion de la pêche continentale par l'aménagement et l'empoissonnement des zones de production naturelle ainsi que l'organisation des acteurs ; **(iv)** la valorisation accrue des produits halieutiques et aquacoles par l'érection de pôles industriels intégrés, la mise en place d'incubateurs d'unités de transformation artisanale et moderne et la réduction des pertes post capture. Pour atteindre ces objectifs, la région de Kaolack s'appuie sur ses potentialités naturelles que sont le fleuve Saloum, les défluents du fleuve Gambie et ses différentes vallées. Certes, la région n'a pas de façade maritime, mais elle a un accès sur l'Océan Atlantique à travers le fleuve Saloum. Elle présente beaucoup de potentialités piscicoles dans le département de Nioro du Rip. La pêche, généralement artisanale, y est pratiquée toute l'année par des pêcheurs autochtones et allochtones.

Le présent chapitre tentera de dresser la situation du secteur en mettant l'accent sur les intervenants et autres acteurs, les infrastructures structurantes, l'armement piroguier, les débarquements et la ventilation de la production et essayer d'identifier les potentialités, les contraintes qui peuvent inhiber le développent du secteur et dégager des perspectives.

X.1. LES SERVICES TECHNIQUES, LES AUTRES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES

X.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

Le personnel du secteur en charge de la pêche dans la région est de 12 agents en 2019. Le Service départemental de Kaolack concentre 50% des effectifs avec 6 agents et celui de Nioro compte un agent, soit une proportion de 8%. Le reste du personnel est réparti entre le service régional (5 agents). A noter que Guinguinéo n'est pas une zone de pêche.

Tableau X-1 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des services de pêche selon le diplôme, par service

Diplômes	Sexe	SRP[8]			Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de KAOLACK		
		Année 2018	Année 2019	Variation %	Année 2018	Année 2019	Variation %	Année 2018	Année 2019	Variation %	Année 2018	Année 2019	Variation %	Année 2018	Année 2019	Variation %
Inspecteur des pêches	Masc.	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
	Fem.	0	0		0	0		0	0		1	1		0	0	
	Tot.	0	0		0	0		0	0		1	1		0	0	
Docteur vétérinaire	Masc.	1	1		0	0		0	0		0	0		1	1	
	Fem.	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
	Tot.	**1**	**1**		0	0		0	0		0	0		**1**	**1**	
Technicien supérieur des pêches	Masc.	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
	Fem.	0	0		0	0		0	0		1	1		1	1	
	Tot.	0	0		0	0		0	0		**1**	**1**		**1**	**1**	
Agent technique des pêches	Masc.	0	0		0	0		4	3	-25	0	0		4	3	-25
	Fem.	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
	Tot.	0	0		0	0		**4**	**3**	**-25**	0	0		**4**	**3**	**-25**
Autres	Masc.	3	3		0	0		0	0		0	0		3	3	
	Fem.	1	1		0	0		3	3		0	0		4	4	
	Tot.	**4**	**4**		0	0		**3**	**3**		0	0		**7**	**7**	
Ensemble	Masc.	**4**	**4**		0	0		**4**	**3**	**-25**	0	0		**8**	**7**	**-12,5**
	Fem.	**1**	**1**		0	0		**3**	**3**		1	1		**5**	**5**	
	Tot.	**5**	**5**		0	0		**7**	**6**	**-14,28**	**1**	**1**		**13**	**12**	**-7,69**

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

La répartition du personnel selon le diplôme se présente comme suit : un (01) Docteur vétérinaire, une (01) Technicienne supérieure de pêches au niveau du service départemental de Nioro, trois (03) Agents Techniques des Pêches (ATP) affectés au service départemental de Kaolack et 7 autres agents. Le personnel est insuffisant pour apporter l'assistance technique nécessaire aux pêcheurs de la région pour

[8] SRP = Service Régional des Pêches

l'augmentation de la productivité et la gestion durable des ressources halieutiques dans une démarche participative.

X.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

En dehors du Service Régional de la pêche, il y a plusieurs acteurs qui interviennent directement ou indirectement dans le secteur. Parmi eux, il y a les pêcheurs qui sont les producteurs et les mareyeurs, les vendeurs. Entre les deux, il y a le marché au poisson de Kaolack qui regroupe plus de 2000 membres, constitués essentiellement de mareyeurs.

Les autres acteurs intervenant indirectement sont généralement les grossistes avec les camions venant de Kayar, Mbour et Joal, les demi grossistes qui achètent et revendent aux détaillants qui acheminent vers d'autres localités dont la Gambie, les détaillants, les vendeurs de glace pour la conservation des produits dans le marché, les moulineuses et les écailleuses.

Tous ses acteurs travaillent dans l'informel, car il n'y a pas de statistiques fiables pouvant les énumérer.

X.1.3. LES INFRASTRUCTURES

La région de Kaolack n'est pas bien pourvue en infrastructures de pêche. Elle dispose uniquement d'un complexe frigorifique dans la commune de Guinguinéo, d'une fabrique de glace et d'un marché moderne aux poissons dans le département de Kaolack. Le département de Nioro où sont menées des activités de pêche en dehors de celui de Kaolack ne dispose pas non plus d'infrastructures.

Tableau X-2: Répartition et évolution du nombre d'infrastructures de pêche par circonscription administrative

Infrastructures	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %
Quai de pêche	0	0		0	0		0	0		0	0	
Complexe frigorifique	1	1		0	0		0	0		1	1	
Fabrique de glace	0	0		0	0		0	0		0	0	
Marché moderne aux poissons	0	0		1	1		0	0		1	1	
Usine de transformation de produits halieutiques	0	0		1	1		0	0		1	1	

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

La fabrique de glace, identifiée comme infrastructure au niveau du département de Kaolack, fait partie intégrante du marché moderne aux poissons.

Ce dernière, localisée dans la commune de Kaolack, constitue un lieu d'éclatement des produits vers les localités de la région, et même au-delà jusqu'en Gambie. Il a été construit par la coopération japonaise en 2002-2003 à un coût de quatre (4) milliards FCFA.

L'infrastructure dont la gestion est autonome, dispose d'une chambre de conservation des poissons, d'une chambre de conservation de glace avec une capacité de 20 tonnes et d'une station d'épuration des eaux usées.

Elle regroupe (i) les grossistes avec les camions venant de Kayar, Mbour, Joal, etc. ; (ii) les demi grossistes qui achètent et vendent aux détaillants qui acheminent vers d'autres localités dont la Gambie ; (iii) les détaillants ; (iv) la vente de glace ; les moulineuses ; une association des utilisateurs du marché au poisson de Kaolack (les mareyeurs) créée depuis 2003 et qui regroupe plus de 2 000 membres.

L'administration du marché est constituée de trois (3) services qui sont le service administratif et financier, le service exploitation et celui dit technique.

X.2. LA PECHE ARTISANALE

Au niveau de la région, on distingue deux (2) types de pêche artisanale : la pêche continentale et celle dite maritime. La pêche continentale se pratique au niveau du fleuve Saloum, des deux défluents du fleuve Gambie que sont le Baobolong et le Miniminiyang Bolong et au niveau de la vallée de Koutango. Dans le département de Kaolack, on y pratique la pêche dans les localités de Gandiaye et Sibassor avec des prises relativement importantes pendant la saison hivernale. Quant à la pêche maritime, elle se mène dans le bras de mer du Saloum.

X.2.1. LES SITES ET L'ARMEMENT DE PECHE

La région compte 20 villages de pêcheurs, tous situés dans le département de Kaolack où se pratique la pêche maritime. Le nombre de sites abritant les pêcheurs n'a pas évolué en 2018, comparativement à 2017, quel que soit le département.

Tableau X-3: Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative

Département	Année	Nombre de villages de pêcheurs			Nombre de pêcheurs			Nombre de pirogues		
		PC[9]	PM[10]	Total	PC	PM	Total	PC	PM	Total
Département de Guinguinéo	2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Département de Kaolack	2018	0	20	20	0	1015	1015	0	206	206
	2019	0	20	20	0	1120	1120	0	248	248
Département de Nioro	2018	63	0	63	801	0	801	67	0	67
	2019	63	0	63	801	0	801	67	0	
TOTAL	2018	63	20	83	801	1015	1816	67	206	273
	2019	63	20	83	801	1120	1921	67	248	315
	Variation %	0	0	0	0	10,34	5,78	0	20.38	15,38

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

L'essentiel des communautés de pêcheurs se concentrent dans le département de Kaolack avec un nombre de 1 120 en 2019 contre 1 015 en 2018 logés dans 20 villages. Le reste est retrouvé dans le département de Nioro 801 les deux années habitants 63 villages. Il faut également noter la spécificité des départements. En effet, à Nioro on trouve essentiellement la Pêche Continentale tandis qu'à Kaolack, c'est celle Maritime qui est retrouvée. Le nombre total de pirogues est passé de 273 en 2018 à 315 en 2019.

Tableau X-4: Evolution de l'armement de la pêche artisanale selon le type, par circonscription administrative

Armement		Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
		Année 2018	Année 2019	Variation %	Année 2018	Année 2019	Variation %	Année 2018	Année 2019	Variation %	Année 2018	Année 2019	Variation %
Embarcation locale	Pirogues à moteur	0	0		40	40		1	0		41	40	-2,43
	Pirogues à voile	0	0		166	208	25,30	66	67	1,5	232	275	18,53
	Total embarcations	0	0		206	248	20,38	67	67		273	315	15,38
Embarcation saisonnière	Pirogues à moteur	0	0		3	3		1	0		4	3	-25
	Pirogues à voile	0	0		37	20	-45,94	66	67	1,5	103	87	-15,53
	Total embarcations	0	0		40	23	-42,5	67	67		107	90	-15,88
Ensemble embarc	Pirogues à moteur	0	0		43	43		1	0		44	43	-2,27
	Pirogues à voile	0	0		203	268	32	66	67	1,5	269	335	24,53

[9] PC = Pêche Continentale
[10] PM = Pêche Maritime

Armement		Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
		Année 2018	Année 2019	Variation %	Année 2018	Année 2019	Variation %	Année 2018	Année 2019	Variation %	Année 2018	Année 2019	Variation %
	Total embarcations	0	0		246	311	26,42	67	67		313	378	20,76
Engin de pêche	**Palangre**	0	0		0	0		18	18		18	18	
	Senne de plage	0	0		10	10		2	2		12	12	
	Senne tournante	0	0		0	0		0	0		0	0	
	Filet maillant dérivant	0	0		65	65		0	0		65	65	
	Filet maillant encerclant	0	0		4	4		11	11		15	15	
	Filet dormant	0	0		3	3		188	188		191	191	
	Filet filtrant à crevette	0	0		80	80		1	1		81	81	
	Epervier	0	0		13	13		56	56		59	59	
	Ligne	0	0		24	24		248	248		272	272	
	Piège	0	0		0	0		27	27		27	27	
	Autres (kili)	0	0		350	300	-14,28	0	0		350	300	-14,28
	Total engins de pêche	0	0		549	499	-9,10	551	551		1090	1040	-4,58

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

En 2019, l'armement de la pêche artisanale au niveau de la région est constitué de 378 pirogues contre 313 en 2018, soit une hausse de 20,76%.

En ce qui concerne les embarcations locales qui représentent 80% des embarcations évoluant dans la région, elles sont motorisées à hauteur de 16%, soit 40 pirogues. Dans le département de Kaolack où se pratique uniquement la pêche maritime, on dénombre l'ensemble de l'armement piroguier régional dont les 40 pirogues à moteur locales de la région. Les pirogues saisonnières sont passées de 107 en 2018 à 90 en 2019 réparties comme suit : 23 dans le département de Kaolack et 67 à Nioro.

Quant aux engins de pêche, l'effectif est passé de 1090 à 1040 entre 2018 et 2019, soit une baisse de 5%.

X.2.2. LA PRODUCTION

Dans la région, deux espèces sont capturées dans tous les sites de production. Il s'agit du poisson et des crustacés.

En ce qui est de la pêche artisanale, la production totale en 2019 est de 695 tonnes de poissons contre 891 en 2018. En termes de valeur, elle est estimée à 186 millions FCFA les deux années. Cette égalité de valeur est expliquée du fait de la variation du prix.

Tableau X-5: Evolution de la production de la pêche artisanale selon le type de pêche, par circonscription administrative

Département	Année	Quantités de poisson (T)			Valeurs en millions (F CFA)		
		PC	PM	Total	PC	PM	Total
Kaolack	2018	0	854	854	0	165	165
	2019	0	649	649	0	166	166
	Var %		-24%	-24%		0%	0%
Nioro	2018	36	0	36	20	0	20
	2019	47	0	47	20	0	20
	Var %	28%		28%	0,2%		0,2%
TOTAL	2018	36	854	891	20	165	186
	2019	47	649	695	20	166	186
	Var %	28%	-24%	-22%	0,2%	0,4%	0,4%

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

En outre, il faut noter que les différentes espèces sont les poissons et les crustacés qui sont retrouvées dans le département de Kaolack et seulement les poissons dans le Nioro. Cependant, en 2019 la valeur de la production des poissons a une part de 49% de la valeur globale contre 73% en 2018.

Tableau X-6: Evolution des quantités produites par la pêche artisanale selon l'espèce, par circonscription administrative

Département	Année	Poissons		Crustacés		Part Valeur Poisson
		Quantité (Tonne)	Valeur en millions (FCFA)	Quantité (Tonne)	Valeur en millions (FCFA)	
Kaolack	2018	854	165	96	69	71%
	2019	649	166	230	196	46%
	Variation %	-24	0	139	0	
Nioro	2018	36	20	0	0	99%
	2019	47	20	0	0	98%
	Variation %	28	0	43	0	
TOTAL	2018	891	186	97	69	73%
	2019	695	186	230	197	49%
	Variation %	-22	0	139	185	

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

X.2.3. LA VENTILATION DE LA PRODUCTION

En 2019, la production halieutique de la région s'est légèrement baissée pour les poissons, mais a explosé en ce qui concerne les crustacées. Cette production a,

d'ailleurs, rarement permis d'approvisionner suffisamment le marché local pour satisfaire la demande des ménages, surtout en poisson. Ainsi, 83% de la production est consommé localement et 17% se retrouve entre les mareyeurs. Il faut juste noter que c'est seulement dans le département de Nioro que 1% de la production est transformé.

Tableau X-7: Ventilation de la production artisanale selon la destination et l'année, par circonscription administrative

Destinations	Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
	2018	2019	part	2018	2019	Var %	2018	2019	Var %
Consommation locale (T)	491	719	82%	37	47	99%	528	765	83%
Mareyage (T)	83	161	18%	0	0	0%	83	161	17%
Transformation artisanale (T)	376	0	0%	2	1	1%	377	1	0%
Total	951	879	100%	38	47	100%	989	926	100%

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime de Kaolack

X.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

X.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- ✓ existence d'un marché central au poisson dans la commune de Kaolack ;
- ✓ existence d'un site de transformation des produits halieutiques ;
- ✓ bonne organisation des pêcheurs ;
- ✓ existence d'un complexe frigorifique.

X.3.2. CONTRAINTES

- ✓ vétusté du parc piroguier ;
- ✓ inexistence de quai de pêche dans la région ;
- ✓ absence de partenaires techniques et financiers ;
- ✓ salinisation excessive des eaux ;
- ✓ non-respect des dimensions des mailles malgré la sensibilisation hardie des pêcheurs ;
- ✓ site de transformation exigu et en ruine ;
- ✓ manque criard d'infrastructures de pêche et d'aquaculture (pisciculture) ;
- ✓ Insuffisance du personnel technique ;
- ✓ Pas de moyens roulants pour les départements de Kaolack et Nioro ;
- ✓ Pas de moyens navigants sur toute l'étendue de la région ;
- ✓ Pas de station de carburant sous douane ;
- ✓ Pas de CLPA.

X.3.3. PERSPECTIVES

- ✓ Construction du complexe frigorifique de Kaolack ;
- ✓ Mise en place du CLPA de Kaolack ;
- ✓ Construction de l'écloserie de Koutango dans le département de Nioro ;
- ✓ Poursuite du programme de subvention des moteurs de pirogue et des gilets de sauvetage.

Chapitre XI : RESSOURCES NATURELLES

INTRODUCTION

La région de Kaolack est soumise à une forte dégradation de ses ressources naturelles due surtout aux actions anthropiques et à la récurrence du déficit pluviométrique au cours des dernières années. Les principales difficultés liées à la gestion des ressources naturelles sont : la salinisation, le défrichement anarchique, les coupes abusives, l'exploitation clandestine, les feux de brousse, etc. Aussi, le faible niveau de financement des interventions requises ne milite-t-il pas en faveur d'un développement des activités du secteur.

L'intervention du Service forestier et de ses partenaires depuis plusieurs années a permis à la Région d'enregistrer plusieurs acquis dont les plus importants sont, entre autres :

- la création d'aires de mises en défens et l'organisation des populations pour la gestion rationnelle des formations forestières ;
- la réduction de la pression exercée sur les ressources ligneuses par la promotion de l'économie d'énergie à travers la diffusion de foyers améliorés ;
- la lutte contre la dégradation des terres par la diffusion des techniques de DRS et la récupération de terres salées avec le reboisement d'espèces halophiles ;
- la promotion de la politique d'amodiation ;
- la redynamisation des cadres de concertation.

A travers ce chapitre, toutes les activités forestières de la région seront déroulées autour de 2 rubriques qui sont : (1) le service technique et les autres acteurs, (2) la gestion du domaine forestier.

XI.1. LES SERVICES TECNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS

XI.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

La réussite de la mission du service forestier passe forcément par une coordination rigoureuse des activités techniques et de suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan élaboré durant l'exercice 2019.

A ce titre, les moyens humains mis à la disposition de l'IREF de Kaolack en 2019 se résument à 48 personnes contre 43 en 2018, réparties dans les différents secteurs de

la région. Ce nombre ne concerne pas le personnel de soutien (chauffeur, gardien etc.). Il faut noter également que 52% du personnel en 2019 reste des Agents techniques tandis qu'en 2018 ils étaient au nombre de 47%.

Le regroupement de certaines divisions techniques a permis de doter chaque division d'un responsable. La modicité des ressources financières surtout celles dévolues à la prise en charge du personnel de soutien a aussi limité les possibilités de mener à bien l'ensemble des objectifs fixés au courant de l'année, surtout lors de l'ouverture des pare-feu dans le cadre de la lutte préventive contre les feux de brousse.

Tableau XI-1 : Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service

	Inspection Régionale des Eaux et Forêts		Guinguinéo		Kaolack		Nioro		Région de Kaolack	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Ingénieur des Eaux et Forêts	1	1	0	0	1	0	0	0	2	1
Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts	4	4	1	1	0	1	0	0	5	6
Ingénieur des Travaux des Parcs Nationaux	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1
Agent technique des Eaux et Forêts	0	0	3	3	10	14	7	8	20	25
Autres	4	4	2	2	3	5	6	4	15	15
Ensemble	9	9	6	6	14	20	14	13	43	48

Source : IREF. Kaolack

XI.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER

XI.2.1. PRESENTATION DU DOMAINE FORESTIER REGIONAL

Le domaine classé de la région est composé de dix (10) forêts dont cinq (05) dans le département de Kaolack, quatre (04) dans le département de Nioro et une (1) à Guinguinéo. Elles couvrent une superficie de 13 590 ha, soit 2,53% du territoire régional.

Tableau XI-2 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Superficie (km^2)	Forêts Classées		Taux de classement (%)
		Nombre	Superficie (Ha)	
Guinguinéo	2	1	200	0,25
Kaolack	54,9	5	5 490	2,8
Nioro	79	4	7 900	3,47
Région de Kaolack	135,9	10	13 590	2,53

Source : IREF. Kaolack

Le taux de classement est de l'ordre de 2,8% dans le département de Kaolack et 3,47 % au niveau de Nioro du Rip et 0,25 à Guinguinéo.

XI.2.2. LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE

XI.2.2.1. Lutte préventive

La contribution des radios communautaires a été d'un très grand apport pour l'atteinte des objectifs. Pour l'équipement des comités, depuis plus d'une décennie, aucun matériel de lutte n'a été distribué. Ce qui rend la lutte plus que jamais compliquée.

Tableau XI-3 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Comités de lutte contre les feux de brousse				
		Equipés	Sous – équipés	Pas du tout équipés	Total	%
Guinguinéo	Année 2018	0	0	217	217	
	Année 2019	0	0	217	217	
	Variation %					
Kaolack	Année 2018	0	0	68	68	
	Année 2019	0	0	68	68	
	Variation %					
Nioro	Année 2018	0	0	40	40	
	Année 2019	0	0	56	56	
	Variation %					
Région de Kaolack	Année 2018	0	0	325	325	
	Année 2019	0	0	331	331	
	Variation %					

Source : IREF. Kaolack

Aucun comité de lutte n'a été équipé dans toute la région de Kaolack. Compte tenu de cette situation, les comités de lutte ont mis un accent particulier sur la sensibilisation durant la période avec la contribution des stations radios communautaires.

Les séances de sensibilisation et d'animation sont d'un grand apport pour le service, car elles permettent de toucher le maximum de personnes dans le cadre de la lutte préventive contre les feux de brousse. En outre, elles permettent de mobiliser un maximum de personnes lorsque le feu se déclare et, enfin, d'initier les populations aux techniques de lutte contre les feux de brousse.

XI.2.2.2. Lutte active

La population rurale de la région de Kaolack étant constituée en majeure partie d'agropasteurs, ces derniers sont réticents par rapport à cette activité qui est considérée comme du gâchis, vu l'importance du tapis herbacé pour le troupeau. Ainsi, la paille est fauchée et gardée d'une part pour le troupeau et d'autre part pour les besoins de construction aussi bien au niveau des forêts communautaires que classées.

Cependant, une longueur de 8,5 km de pare-feu a été ouverte lors de la campagne précédente dans le département de Kaolack. Par contre, pour la présente campagne, aucun pare-feu n'a été ouvert dans toute la région. Ceci reste très faible par rapport à la superficie à protéger, surtout dans le département de Nioro.

Tableau XI-4 : Situation et évolution des pare-feu et feux précoces réalisés par circonscription administrative

Destinations	Kaolack		Nioro		Région	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Réseau de pare-feu						
Pare-feu réhabilités (km)	3	0	7,4	8,3	10,4	8,3

Source : IREF

Durant cette campagne 2019, 8,3 km de pare-feu ont été installé contre 10,4 en 2018. Ces pare-feu se trouvent essentiellement dans le département de Nioro tandis qu'en 2018, il y avait 3 km de pare-feu dans le département de Kaolack.

Tableau XI-5 : Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année 2018		Année 2019	
	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées (ha)
Guinguinéo	2	2,5	3	44
Kaolack	3	14		
Nioro	10	283,5	2	26
Région de Kaolack	15	300	5	70

Source : *IREF. Kaolack*

L'année 2019, par rapport à la précédente, est marquée par une diminution des cas de feu de brousse et des superficies brûlées. En effet, 2019 a connu que 5 feu de brousse pour une superficie de 70 ha contre respectivement 15 et 300ha en 2018.

XI.2.3. REBOISEMENT ET CONSERVATION DES SOLS

Le reboisement figure parmi l'une des missions régaliennes les plus importantes pour le Service Forestier. Il se fait en partenariat avec les Collectivités locales, les mouvements associatifs, les mouvements scolaires, les projets et programmes et les populations. Ceux-ci accompagnent le Service Forestier tant au niveau de la production de plants qu'au niveau des actions de plantation.

XI.2.3.1. Production de pépinières et plants

Par rapport à la précédente campagne, une baisse de production de 5% de plants et de 11% de pépinières a été notée dans l'ensemble de la région de Kaolack. Ceci pourrait être dû non seulement à la mauvaise qualité de l'eau d'arrosage au niveau de Kaolack et de Guinguinéo mais aussi à la faiblesse des taux de germination de certaines semences récalcitrantes.

Malgré l'envergure appréciable de Nioro et la bonne qualité de l'eau, le manque d'intrants et l'insuffisance de la main d'œuvre ne militent pas en faveur d'une grande production.

Tableau XI-6 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative

Type de pépinière		Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
		2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Régie	Pépinière	1	1	0%	1	3	200%	3	4	33%	5	8	60%
	Plants	26 337	20 846	-21%	21 223	22 300	5%	69 027	87 437	27%	116 587	130 583	12%
Villageoises/ Comm	Pépinière	6	4	-33%	13	2	-85%	4	6	50%	23	12	-48%
	Plants	6 175	4 284	-31%	5 853	950	-84%	4 450	4 851	9%	16 478	10 085	-39%
Individuelles/ Privé	Pépinière	3	11	267%	7	5	-29%	33	25	-24%	43	41	-5%
	Plants	3 817	4 397	15%	13 419	9 536	-29%	30 658	17 082	-44%	47 894	31 015	-35%
Scolaires	Pépinière	0	1		0	1		0	0		0	2	
	Plants	0	400		0	50		0	0		0	450	
Total	Pépinière	10	17	70%	21	11	-48%	40	35	-13%	71	63	-11%
	Plants	36 329	29 927	-18%	40 495	32 836	-19%	104 135	109 370	5%	180 959	172 133	-5%

***Source** : IREF. Kaolack*

La répartition des plants par espèces montre l'importance que les pouvoirs publics accordent à la régénérescence de la forêt. En effet, plus de 72% des plants ont des destinations purement forestières. En y ajoutant une autre partie de plants alliant les espèces fruitières et forestières, ce pourcentage connaitrait une légère hausse et atteint 88%.

Cependant, il faut saluer l'initiative de la population de créer des pépinières de plants destinées à l'ornement de la voie ou des places publiques.

Tableau XI-7 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative

Espèces	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
	2018	2019	part	2018	2019	part	2018	2019	part	2018	2019	part
Forestières	27 003	27 428	78%	29 594	30 060	76%	65 209	66 237	68%	121 806	123 725	72%
Fruitières	2 689	1 744	5%	1 368	887	2%	15 455	10 029	10%	19 512	12 660	7%
Fruitières forestières	3 022	2 715	8%	7 334	6 590	17%	20 714	18 612	19%	31 070	27 922	16%
Ornementales	3 615	3 300	9%	2 199	2 007	5%	2 757	2 519	3%	8 571	7 826	5%
Total	36 329	35 187	100%	40 495	39 544	100%	104 135	97 397	100%	180 959	172 133	100%

Source *: IREF. Kaolack*

XI.2.3.2. Plantations réalisées

Pour les réalisations physiques, nous constatons une légère amélioration des plantations massives en rapport avec la campagne passée passant de 164 à 198 ha soit une hausse de 21%. En ce qui concerne les plantations conservatoires, il faut constater une explosion qui passe de 23 en 2018 à 246 en 2019 soit une augmentation de presque 1000%. Seules les plantations linéaires qui ont connu une baisse (-8%).

Tableau XI-8 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative

Type de plantation	Guinguinéo			Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
	2018	2019	Var	2018	2019	Var	2018	2019	Var	2018	2019	Var
Plantations massives (ha)	21	12	-42%	21	17	-21%	122	168	38%	**164**	**198**	**21%**
Plantations linéaires (km)	19	12	-36%	17	17	-4%	49	49	2%	**85**	**78**	**-8%**
Plantations conservatoires et de réhabilitation (ha)	0	0		7	13	89%	16	233	1375%	**23**	**246**	**988%**

Source *: IREF. Kaolack*

XI.3. GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE

XI.3.1. POTENTIEL FAUNIQUE

Malgré les difficultés économiques, les activités de chasse se sont bien déroulées dans toute la région. Elles ont concerné la quasi-totalité des zones amodiées à l'exception de celle de Thiomby. Outre le recouvrement des taxes d'amodiation, des licences d'exploitation cynégétique et la délivrance des permis de chasse, les activités liées à l'évaluation et l'élaboration des plans de travail annuel étaient réalisées aussi.

Parmi les espèces animales rencontrées dans la région, nous pouvons citer, entre autres : le gibier à plumes représenté entre autres par la famille des Colombidés (les Tourterelles, Pigeons), des Numididés (Pintades), Phasianidés (Francolins, cailles), des Péroclididés (gangas), des oiseaux d'eau comme les Anatidés (Canards, Oies et Dendrocygnes) et d'autres espèces non chassées telles que les Bucérotidés (Calao) des Ardéidés (Hérons), les Cuculidés (Coucal du Sénégal) etc.

Le principe de l'amodiation consiste, dans le respect de la législation en matière de gestion des terres du terroir, à attribuer en dehors des aires protégées, un territoire de chasse à aménager sur lequel le droit de chasse, exclusivement dévolu à l'Etat, est loué à une personne physique ou morale. Cette location par l'Etat de ses droits de chasse est formalisée par un contrat dont les clauses sont fixées par un cahier des charges.

Tableau XI-9 : Répartition et évolution du nombre et des superficies des zones amodiées, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre de zones amodiées			Superficie (en ha)		
	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Guinguinéo	0	0		0	0	
Kaolack	04	04	0	136 282	136 282	0
Nioro	03	03	0	130 000	130 000	0
Région de Kaolack	07	07	0	266 282	266 282	0

Source : IREF. Kaolack

Il découle de ce tableau que la superficie de 266 282 ha des zones d'amodiation n'a pas varié depuis ces dernières années. Pour une meilleure compréhension de la gestion des faunes, les zones amodiées de Latmingué, Keur Socé, et Thiomby ont aménagé des campements d'accueil. Par ailleurs, il faut souligner que les zones de Ndiombato II et Ndiombato III reçoivent leurs clients dans le Campement de Passy situé dans la Région de Fatick. De même, la zone de Thiaré reçoit également ses chasseurs à Keur Socé.

XI.3.2. RESULTATS DES CAMPAGNES DE CHASSE

La campagne cynégétique 2019 a connu une hausse, en passant de 274 à 153 entre 2018 et 2019 soit une baisse de 44%. Ce qui engendre la baisse aussi du nombre de pièces de gibiers à poils abattus (-19%) et le nombre de pièces de gibiers à plumes abattus (-47%)

Tableau XI-10 : Evolution des résultats des campagnes de chasse, par circonscription administrative

Désignation	Kaolack			Nioro			Région de Kaolack		
	2018	2019	Var	2018	2019	Var	2018	2019	Var
Nombre de chasseurs	73	36	-51%	201	117	-42%	274	153	-44%
Nb de pièces de gibiers à poils abattus	5	6	20%	58	45	-22%	63	51	-19%
Nb de pièces de gibiers à plumes abattus	5 114	1 668	-67%	8 876	5 767	-35%	13 990	7 435	-47%

***Source** : IREF. Kaolack*

XI.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XI.4.1. ATOUTS

L'engagement des différents acteurs et la bonne pluviométrie enregistrée ont permis d'obtenir des résultats assez satisfaisants dans la gestion des ressources naturelles au niveau de la région.

XI.4.2. CONTRAINTES

Des contraintes ont empêché l'atteinte des objectifs fixés. Il s'agit de :

- La vétusté du parc auto-moto de l'IREF et des trois secteurs de Kaolack, Nioro et Guinguinéo ;
- Le manque d'intrants et de matériel pour le reboisement et la lutte contre les feux de brousse ;
- La mauvaise qualité de l'eau dans les pépinières de Koutal et Guinguinéo rendant extrêmement difficile la production de plants dans ces sites ;
- Déficit d'engagement des collectivités territoriales dans la gestion des ressources naturelles.

XI.4.1. PERSPECTIVES

- ☞ Sensibiliser les populations sur les avantages et principes de l'aménagement participatif ;
- ☞ Elaborer un plan de gestion en zone nord (Commune de Thiomby sites de Mabel, Bakakel et Ngardiam ;
- ☞ Elaborer le plan d'aménagement et de gestion de la réserve communale de biodiversité de Keur Madiabel ;
- ☞ Redynamiser les comités de lutte contre les feux de brousse ;
- ☞ Equiper les comités de lutte contre les feux de brousse ;
- ☞ Ouvrir et réhabiliter des pare-feux ;
- ☞ Réaliser des plantations, des ouvrages DRS/CES et des plantations fixatrices ;
- ☞ Evaluer le potentiel de gibier existant dans les zones amodiées ;
- ☞ Procéder au zonage des Z.A pour appliquer la chasse tournante ;
- ☞ Etc.

Chapitre XII : ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

Ce chapitre traite de l'environnement qui est actuellement définie comme l'ensemble des composants naturels de la planète Terre : l'air, l'eau, l'atmosphère, les roches, les végétaux, les animaux et l'ensemble des phénomènes et interactions s'y déroulant c'est-à-dire comme tout ce qui entoure l'homme et ses activités.). Pour mieux appréhender les aspects essentiels de ce chapitre nous allons essayer de le développer au tour des axes suivants :

- La préservation et l'amélioration du cadre de vie ;
- La gestion des pollutions et nuisances ;
- La gestion des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;
- L'évaluation environnementale et sociale ;
- La gestion de l'environnement fluvial/maritime et de la dégradation des sols.

XII.1. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Comme la plupart des régions du Sénégal, la problématique de la gestion du cadre de vie se pose avec acuité dans la région de Kaolack. Les phénomènes tels que les inondations, l'occupation anarchique de l'espace, la prolifération de déchets de toutes sortes n'ont pas épargné la région.

La prise en charge des déchets ménagers incombe aux collectivités territoriales. Conformément à la loi n° 96 07 du 22 Mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, communes et communautés rurales, celle-ci ont reçu compétences en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles. A ce titre, le décret n° 96 -1134 du 27 décembre 1996 précise les domaines d'actions de chaque type de collectivités.

Le problème de la gestion des ordures ménagères se pose de façon très accrue dans les différentes communes de la région. L'accroissement de la population et l'urbanisation croissante ont induit une hausse de la production de déchets. Le système de collecte dans les villes se fait de manière individuelle. Les populations déposent leurs ordures au niveau des nombreuses décharges sauvages qui ont proliféré en l'absence de décharges officielles fonctionnelles.

Ces dépôts engendrent pour les populations toutes sortes de nuisances dont les plus graves concernent la dégradation du cadre de vie des habitants, le développement de germes favorisant la prolifération des maladies diarrhéiques, du paludisme et de la gale et la pollution de l'atmosphère par les incinérations.

On distingue dans la région de Kaolack tous les types de déchets (solides et liquides). Ces déchets ont des origines diverses mais proviennent essentiellement des ménages avec des matières organiques, du sable, des matières plastiques, tissus, métaux ferreux, verres, etc. S'y ajoutent les déchets issus des établissements hospitaliers et des équipements marchands. De plus, Kaolack est la ville natale de la confrérie musulmane des Niassènes qui accueille, à ce titre chaque année des pèlerinages autour de la Mosquée de Médina Baye rassemblant des foules importantes de fidèles. Le Gamou ou Maouloud revêt donc une dimension internationale pendant laquelle la population de Kaolack passe du simple au triple, influant forcément sur la production de déchets.

A l'image des autres communes des régions du Sénégal, Kaolack ne bénéficie pas d'un système efficient de gestion de déchets solides et liquides. Cependant, la gestion des déchets reste largement marquée par de nombreuses contraintes. En effet, que ce soit les déchets ménagers, industriels, médicaux et biomédicaux, on peut dire qu'il n'existe pas de système de gestion écologiquement rationnel dans la région de Kaolack. Compte tenu de la présence de points noirs et de pratiques insalubres d'enfouissement non autorisé, d'incinération non contrôlée, de déversement des rejets liquides sur les ordures ou encore de remblaiement avec les déchets solides, l'état du service public laisse à désirer. La ville carrefour connait aussi une situation des plus alarmantes quant à son cadre de vie qui est aujourd'hui altérer par des tonnes d'ordures qui jalonnent les rues et les terrains vagues municipaux.

Toutefois, d'importantes perspectives s'offrent à la région dans le cadre de la gestion du cadre de vie avec l'appui de la Caritas Kaolack et le Programme national de gestion des déchets (PNGD) de l'Etat du Sénégal. En effet, depuis plusieurs années la collecte des déchets dans la commune de Kaolack se fait par les charrettes avec le système de ramassage des ordures par charrettes (ROC). Ce système de collecte se fait au niveau des quartiers et les collecteurs sont organisés en GIE avec l'appui de la Caritas et le management de la CODEKA.

La Caritas Kaolack a ainsi initié, depuis deux ans, un projet pour mettre en place des centres de valorisation et de transfert des déchets (CVTD) au niveau des communes de Gandiaye, Keur Madiabel et Kahone. Ce projet va permettre à ces communes d'avoir un système adéquat et durable de gestion des déchets solides. Une exploitation intégrée de ces espaces permettra d'en faire des poumons économiques à travers le tri, le recyclage et la valorisation des déchets.

Le projet de la Caritas sera renforcé par l'UCG, qui dans le cadre du programme national de gestion des déchets (PNGD), a déployé sur le territoire communal de Kaolack des ressources humaines et matérielles pour la collecte des déchets et le balayage des grandes artères de la ville. Ce dispositif permet à l'UCG de collecter environ 200 tonnes de déchets solides par jour. L'UCG possède actuellement trois (3) sites relais de transfert. Cette évolution vers un système normalisé ne peut être viable qu'avec l'implantation de structures adéquates pour le transfert, le traitement et l'élimination des ordures collectées. C'est dans ce cadre que s'inscrit les projets de construction d'un Centre d'enfouissement technique à Latmingué, grande plateforme inter-régionale de gestion des déchets appelée Centre intégré de valorisation des déchets (CIVD) et de 20 points de regroupement normalisés (PRN) qui représentent les installations primaires de la chaine de traitement et d'élimination des déchets.

L'absence de système collectif d'évacuation des eaux usées dans la région fait que, l'assainissement s'effectue le plus souvent grâce à des réseaux individuels de latrines ou de fosses septiques et la plupart des foyers rejettent leurs eaux usées dans la rue, dans de petites fosses créées à cet effet ; ce qui constitue autant de conditions favorables à la dégradation du cadre de vie des populations. Pendant l'hivernage, on peut noter des phénomènes d'effondrements de maisons d'accentuation de l'érosion hydrique, d'Inondations d'habitations avec perte d'effets vestimentaires et de vivres, etc.

A l'image de la plupart des villes du Sénégal, l'évolution de l'urbanisme conduit à l'accroissement des besoins en infrastructures d'assainissement des eaux usées et pluviales ; ceci a des incidences majeures sur la qualité de vie des populations et sur l'environnement. Pour contribuer de façon durable à la satisfaction des besoins en assainissement, en vue d'améliorer les conditions sanitaires et socio-économiques des populations, l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) va doter la ville de Kaolack d'un programme d'assainissement des eaux pluviales et les villes de Nioro

du Rip et de Guinguinéo de Plans Directeurs d'Assainissement (PDA) des eaux usées et pluviales dans le cadre du Programme d'eau potable et d'assainissement du Millénaire (PEPAM).

XII.2. GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES

Comme indiqué plus haut, avec l'accroissement de la population, l'urbanisation croissante et le développement des quartiers périphériques, les pratiques les plus courantes en matière de gestion des ordures ménagères sont le dépôt sauvage et l'incinération. Il en est de même dans la zone rurale. La prolifération de ces dépotoirs sauvages est à l'origine de beaucoup de désagréments sur le plan humain et environnemental. La pollution atmosphérique dans la région de Kaolack est due, en général, à l'incinération des déchets, au mode de transport urbain surtout aux heures de pointe et à l'activité industrielle.

L'implantation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dans le voisinage immédiat des établissements humains est à l'origine de beaucoup de nuisances et de pollutions et génère souvent des conflits sociaux. On assiste aussi à des déversements d'hydrocarbures, suite au renversement de camions citernes le long du corridor Dakar – Bamako ; ce qui entraine la pollution du sol et des ressources en eaux.

Par ailleurs, l'usage des pesticides et des engrais chimiques, pour faire face aux ennemis des cultures d'une part, et accroître la productivité d'autre part, est une pratique agricole courante dans la région. L'utilisation de ces produits dans les activités agricoles provoque ainsi des effets négatifs sur l'environnement et la santé humaine et animale par empoisonnement direct, mais aussi par voie indirecte, quand les résidus atteignent les produits de récolte et l'écosystème.

Avec la politique d'intensification et de diversification agricole, l'on sait que les quantités d'intrants chimiques utilisées augmentent d'année en année, ce qui accroît les risques pour la santé des populations et l'environnement. En effet, le stockage de ces produits se fait souvent dans des conditions favorables à la contamination des aliments ou la confusion qui expose les enfants surtout. De telles pratiques peuvent être à l'origine de cas d'intoxication.

Les mauvaises pratiques souvent observées en matière d'utilisation des pesticides, dues pour l'essentiel au faible niveau de connaissance des producteurs en défense des cultures, contribuent pour une large part aux risques encourus dans l'utilisation de ces produits chimiques. Les eaux de surface ainsi que la faune aquatique et sauvage constituent également des groupes à risque importants pour ces produits chimiques.

Outre l'épandage, le drainage constitue une autre source de contamination des eaux de surface. A ceux-là, s'ajoute le risque de contamination par ruissellement qui peut être important en saison des pluies.

Tous ces problèmes évoqués appellent à la mise en œuvre d'actions allant dans le sens de l'atténuation des impacts sur la santé humaine et animale et sur l'environnement, de l'utilisation des intrants chimiques dans l'agriculture. Etant donné la nature des problèmes et leurs vraies sources, les actions à entreprendre pour les gérer doivent être concertées et participatives et impliquer toutes les catégories d'acteurs.

XII.3. GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

L'ouverture et l'exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont réglementées par le Code de l'Environnement.

Par installations classées, on entend toute source fixe ou mobile susceptible d'être génératrice d'atteinte à l'environnement, quel que soit son propriétaire ou son affectation. Elles sont subdivisées en deux (02) groupes selon le danger ou la gravité des inconvénients que peut présenter leur exploitation.

- Les installations de première classe qui sont susceptibles de présenter de graves dangers pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature, l'environnement en général ou des inconvénients pour la commodité du voisinage. Ces installations doivent faire l'objet, avant leur construction ou leur mise en service, d'une autorisation d'exploitation délivrée par le Ministre en charge de l'environnement dans les conditions fixées par décret (Code de l'Environnement, articles L9 et L13).

- Les installations de deuxième classe comprenant celles qui ne présentent pas d'inconvénients graves pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature, l'environnement en général ou des inconvénients pour la commodité du

voisinage. Ces installations qui sont soumises à déclaration, doivent respecter les prescriptions générales édictées par arrêté du Ministre chargé de l'environnement après avis des Ministres chargés respectivement de la protection civile, des mines et de l'énergie, en vue de la protection contre les inconvénients inhérents à leur exploitation (articles L9 et L20 du Code de l'Environnement).

Différentes activités sont menées par la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) de Kaolack dans le cadre de la gestion des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Il s'agit de l'instruction des dossiers de demande d'autorisation d'ouverture et d'exploitation, des visites d'inspection et de contrôle, le recouvrement des droits et taxes annuels sur les ICPE, la mise à jour de la base de données.

A cet effet, les installations classées pour la protection de l'environnement recensées en 2018 dans la région de Kaolack sont au nombre de cent trente-huit (138) contre cent quinze (115) en 2017. Elles sont composées d'ICPE de classe I (10) et d'ICPE de classe II (128). Les ICPE de deuxième classe sont constituées de cinquante-six (56) stations-services, cinquante-quatre (54) boulangeries, douze (12) dépôts de gaz butane, trois (03) industries, deux (02) fabriques de glace et d'un (01) dépôt d'hydrocarbures. Ces établissements classés se répartissent dans les départements de Kaolack (108), de Nioro du Rip (23) et de Guinguinéo (07).

Tableau XII-1 : Evolution des ICPE selon la nature et la classe

Nature ICPE	Classe	Département de Kaolack			Département de Nioro du Rip			Département de Guinguinéo			Région		
		2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %	2018	2019	Variation %
Scierie	2ième	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**	00
Stations-services	2ième	37	37	0	14	14	0	4	4	0	**55**	**55**	00
Boulangeries	2ième	45	47	02,17	6	6	00,00	3	3	00,00	**54**	**56**	01,81
Ferme agricole	2ième												
Boiserie	2ième												
Dépôts de gaz butane	2ième	08	08	0	1	1	0	2	2	0	**11**	**11**	00
Industries	2ième	3	3	0	0	0	0	0	0	0	**3**	**3**	00
Garage camion (transport hydrocarbure)								1	1	0	**1**	**1**	00
Appareil à pression	2ième	00	01	100							**0**	**1**	100
Fabrique de glace	2ième	2	2	00,00	0	0	0	0	0	0	**2**	**2**	00
Dépôts d'hydrocarbures	2ième	1	1	00	0	0	0	0	0	0	**1**	**1**	00
Total		**96**	**99**	01,54	**21**	**21**	00	**10**	**10**	00	**127**	**130**	01,16

Source : Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés

Concernant le recouvrement des droits et taxes annuel, les campagnes de sensibilisation et d'inspection menées ont permis une net amélioration du taux de recouvrement global par rapport à l'année 2018, soit dix-huit millions soixante un mille neuf cent seize (18 061 916) francs CFA. Dans une perspective d'augmenter ce taux de recouvrement des droits et taxes, des campagnes de sensibilisation sont menées durant toute l'année 2019.

XII.4. ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE)

Conformément aux dispositions de la loi N°2001-01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'Environnement (article L 48) et du décret d'application N° 2001-282 du 12 avril 2001, tout projet de développement ou activité susceptible de porter atteinte à l'environnement et à la santé des populations, de même que les politiques, les plans, les programmes, les études régionales et sectorielles devront faire l'objet d'une évaluation environnementale et sociale des impacts potentiels avant leur mise en œuvre.

L'évaluation environnementale et sociale (EES) est un processus systémique qui consiste à évaluer les possibilités, les capacités et les fonctions des ressources, des systèmes naturels et des systèmes humains afin de faciliter la planification du développement durable et la prise de décision en général, ainsi que de prévoir et de gérer les impacts négatifs et les conséquences des propositions d'aménagements en particulier. Elle comprend les études d'impact environnemental et social (EIES), l'évaluation environnementale stratégique (EES), l'analyse environnementale initiale (AEI) et les audits sur l'environnement (AE).

La région de Kaolack compte plusieurs projets et programmes dont certains ont déjà fait l'objet d'une évaluation environnementale et sociale, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement (ASER, SENELEC, OMVG, ONAS, PACASEN, PEAMIR, Salins du Sine-Saloum, PROVAL, etc.). Cependant, la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) nécessite un suivi et une surveillance de la part du Comité régional de suivi environnemental (CRSE) sous la conduite de la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés de Kaolack. On note, toutefois, la difficulté de la mise à disposition des ressources financières destinées à ce suivi de PGES.

Tableau XII-2 : Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre d'études d'impact environnemental		Variation en valeur nette	Secteurs
	2018	2019		
Département de Kaolack	03	05	25%	Energie, Assainissement, Télécommunication, Transport et Sécurité, Agriculture
Département de Nioro du Rip	00	01	100%	Assainissement
Département de Guinguineo	01	01	000%	Assainissement
Total études région	**04**	**07**	**27,27%**	

Source : Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés

En 2019, le nombre d'études d'impact environnemental s'élève à 7 (5 à Kaolack, 1 à Nioro et 1 à Guinguinéo) contre 4 en 2018.

XII.5. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL/MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS

En dehors du secteur de l'agriculture, d'autres secteurs ont des impacts négatifs sur l'environnement, notamment sur l'érosion des sols.

Ainsi, dans le secteur de l'élevage, les émondages pratiqués par les bergers en période de soudure, de même que les piétinements des troupeaux autour des cours d'eaux constituent un obstacle à la régénération des espèces végétales et accélèrent par conséquent la dégradation des terres (érosion des sols).

Dans le secteur énergétique, l'utilisation massive de bois ajoutée à la dégradation des conditions climatiques de la région s'est manifestée par une forte régression des ressources forestières. Cette disparition du couvert végétal s'accompagne souvent d'une dégradation sévère des sols.

La région de Kaolack est également frappée par les différents types d'érosions hydrique et éolienne à cause de la manifestation, surtout pendant l'hivernage, de vents forts et de fortes pluies. L'activité humaine, notamment l'excavation du sol pour la fabrication de briques et l'exploitation clandestine du sable, accentue l'érosion des sols de la plupart des villes et villages.

XII.6. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XII.6.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

Il s'agit de :

- L'existence d'une Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés ;
- L'existence de textes réglementaires (code de l'environnement, nomenclature des ICPE, guides sectoriels et arrêtés pour les études d'impact environnemental et les établissements de deuxièmes classes, guide de danger, etc.) pour la prise en charge des exigences du secteur ;
- La mise en place du comité technique régional de suivi environnemental pour la validation des évaluations environnementales ;
- La réalisation de tri préliminaire ou screening avant la mise en œuvre des microprojets de certains projets et programmes ;
- L'ensoleillement moyen annuel (7 à 8 heures/jour) peut contribuer à la valorisation de l'énergie solaire ;
- L'amorce de la valorisation des déchets (biogaz) ;
- L'élaboration d'un Plan d'action environnemental régional.

XII.6.2. CONTRAINTES

Concernant les contraintes, il s'agit de :

- L'insuffisance des moyens informatiques, matériels de bureau et logistiques du service ;
- La faible implication des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des compétences transférées dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques ;
- Les difficultés de recouvrement des droits et taxes annuels sur les installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Les difficultés pour la régularisation de certaines installations classées ;
- Les difficultés pour la prise en compte de la dimension environnementale et des changements climatiques dans le développement local par certaines collectivités territoriales et par certains projets et programmes ;
- Le non-respect des procédures liées à l'évaluation environnementale surtout pour les projets de l'Etat ;
- La difficulté à mobiliser les ressources financières pour assurer le suivi de la mise en œuvre des PGES ;
- L'absence de projets de la DEEC dans la région ;

- L'absence de services de l'environnement au niveau des départements ;
- L'absence d'une Gendarmerie de l'environnement ou d'un point focal de la Gendarmerie de l'environnement dans la région ;
- La gestion encore défaillante des déchets sur toute la filière (tri, collecte, transport, traitement) dans plusieurs communes ;
- La faible couverture en infrastructure d'assainissement adéquat de base ;
- L'insuffisance d'un système de gestion écologiquement rationnelle des pestes et pesticides ainsi que des déchets biomédicaux qui constituent des dangers permanent pour la population ;
- L'acuité du péril plastique ;
- La salinisation des terres ;
- Une forte vulnérabilité des secteurs clés (agriculture, élevage, ressources en eau, etc.) face aux effets des changements climatiques ;
- L'utilisation non rationnelle des produits chimiques (pesticides et engrais) dans le secteur agricole ;
- L'inexistence de décharges contrôlées et de centres d'enfouissement technique réglementaires pour la région ;
- L'absence d'équipements appropriés (incinérateur, bio digesteur, etc.) dans les structures sanitaires pour une gestion écologique des déchets biomédicaux ;
- Le déversement de matières dangereuses (hydrocarbures, produits chimiques) ;
- Les problèmes d'érosions hydrique, éolienne et d'excavation du sol ;
- La faible adoption des solutions alternatives de la prise en charge des déchets.

XII.6.3. PERSPECTIVES

Pour les perspectives, il faut :

- ☞ Renforcer les moyens informatiques, matériels de bureau et logistiques du service ;
- ☞ Mettre en place une brigade chargée de l'environnement au niveau des régions ou à défaut organiser des visites de terrain avec la brigade de l'environnement pour faire respecter les dispositions du code de l'environnement ;
- ☞ Créer des services départementaux ;
- ☞ Décentraliser les projets de la DEEC pour une meilleure visibilité de ses activités ;
- ☞ Mettre en place des mécanismes pour faciliter la mise à disposition des ressources financières allouées au suivi des PGES ;
- ☞ Renforcer les capacités du personnel de la DREEC en pratiques administratives et en gestion de l'environnement de façon générale (évaluation environnementale, gestion des déchets et des produits chimiques, changements climatiques, développement durable, etc.) ;

- ☞ Mettre en place, au niveau des communes, de décharges contrôlées et/ou de centre d'enfouissement technique ;
- ☞ Equiper les différentes structures sanitaires en matériel d'élimination des déchets médicaux et biomédicaux (incinérateur, bio digesteur, etc.) ;
- ☞ Mettre en place un système de veille environnemental pour la région à l'image du projet « urgence Environnement » ;
- ☞ Renforcer le programme d'éducation environnementale dans les établissements scolaires ;
- ☞ Renforcer l'information et la sensibilisation des producteurs agricoles sur les modes d'utilisation écologiquement rationnelle des produits chimiques (pesticides et engrais ;
- ☞ Augmenter le budget de fonctionnement du service.

Chapitre XIII : TRANSPORT

INTRODUCTION

Le Gouvernement du Sénégal, conscient des enjeux, du rôle et de l'importance du secteur des transports dans l'appui à l'économie, a élaboré diverses politiques pour réaliser de grands travaux à travers des programmes et projets structurants qui vont permettre le développement et la modernisation des infrastructures de transport du Sénégal. Ainsi, dans le document portant Plan Sénégal Emergent (PSE), le Renforcement de la base logistique et des infrastructures comme fondement de l'émergence figure en bonne place. En effet, les objectifs poursuivis sont entre autres de (1) bâtir un réseau d'échanges structuré pour un développement plus équilibré du territoire afin de favoriser l'émergence de pôles d'activités économiques agropastorales, minières, touristiques et halieutiques ; (2) désenclaver les zones de production à travers un réseau de routes et pistes rurales ; (3) développer un réseau intégré multimodal de transport (routier, aérien, ferroviaire, maritime et fluvial) ; et de (4) renforcer l'attractivité et la compétitivité de l'économie en renforçant les infrastructures d'intégration au marché sous régional et de dynamisation des échanges avec l'extérieur. Il est prévu en outre la réalisation d'ici 2017 d'infrastructures routières (1 170 km de routes revêtues, au moins 4 000 km de pistes rurales, au moins 7 ponts et ouvrages d'art, la construction et la modernisation des gares routières) ; d'infrastructures maritimes (réhabilitation des ports intérieurs de nouvelles infrastructures et plateformes portuaires) ; et d'infrastructures ferroviaires (réhabilitation de 573 km de ligne ferroviaire, réalisation d'une nouvelle ligne à écartement standard) et aéroportuaires (réhabilitation des aérodromes régionaux). Il en est de même du renouvellement et le renforcement du parc automobile public et privé ainsi que la sécurisation des voies de navigation aérienne et fluviomaritime qui favoriseront le développement et la modernisation des services de transport.

Le présent chapitre sera axé sur la situation du transport routier à travers le réseau routier, le parc automobile, les immatriculations, les permis de conduire et la situation du transport maritime.

XIII.1. LES TRANSPORTS TERRESTRES

Le transport terrestre de la région est caractérisé par deux types : le transport des personnes et celui des biens et services. Pour le premier type cité, il s'agit d'assurer la mobilité des personnes qui se déplacent à l'intérieur comme à l'extérieur de la région au moyen de véhicules ou de motos. En ce qui concerne l'autre type, il s'agit du transport de marchandises, du matériel, du bétail, bref de tout mouvement autre que celui de la personne.

XIII.1.1. LE TRANSPORT ROUTIER

Tableau XIII-1 : Situation et évolution du réseau routier par circonscription administrative

Classification des routes	Type de routes	Région		
		2018	2019	Evolu
Nationales	RN1 (km)	53	53	0
	RN4 (km)	111,8	111,8	0
	RN5 (km)	24	24	0
	Total (km)	**188,8**	**188,8**	**0**
Régionales	Bitumées (km)	42	52	10
	N. bitumées (km)	163	163	0
	Total (km)	**205**	**215**	**10**
Départementales	Bitumées (km)	36,7	36,7	0
	N. bitumées (km)	291,3	310,3	19
	Total (km)	**328**	**347**	**19**
Non classées	Bitumées (km)	0	0	0
	N. bitumées (km)	134,5	182,6	48
	Total (km)	**134,5**	**182,6**	**48**
Voiries urbaines	Bitumées (km)	38	47	9
	N. bitumées (km)	7,8	7,8	0
	Total (km)	**45,8**	**54,8**	**9**
Ensemble	Bitumées (km)	305,5	324,5	19
	N. bitumées (km)	596,6	663,7	67
	Total (km)	**902,1**	**988,2**	**86**

***Source** : AGEROUTE/Kaolack*

Globalement entre 2018 et 2019, seules les routes non classées et les voiries urbaines ont connu une évolution. En effet, 67 km de routes non bitumés et 19 km bitumés ont

été construites dans toute la région pour un total de 86 km. Cependant, 14km des 19 sont dans le département de Nioro avec 10 au niveau régional et 4 niveau voiries urbaines ; et les 5 dans les voiries urbaines du département de Kaolack. Pour ce qui est des 67km non bitumés, il s'agit 45,5km dans le département de Nioro (26,5km Non classés et 19km départementale) et 21,6km Non classés dans le département de Guinguinéo.

Les projets en cours dans la région représentent 92,5 km pour la plus part dans le département de Nioro (71,3 km), Guinguinéo 16,2 km et 5 km à Kaolack.

Tableau XIII-2 : Projets en cours dans la région

Nature	Linéaire (km)	Département
Ourour – Piste Gagnick	2.4	Guinguinéo
Fass – Keur Mignane	16,2	Guinguinéo
Voirie de Kaolack (Promovilles)	5	Kaolack
Wack Ngouna – koutango – Saboya (RR)	17	Nioro
Voirie de Nioro	4	Nioro
Touba Saloum – Darou Salam - Nioro	10	Nioro
Voirie Porokhane	3	Nioro
Firgui - Kaymore	19	Nioro
CF N4 -Koel	3.9	Nioro
Paoskoto - Thiékéne	12	Nioro
Kabacoto- Darou Salam - Kaba	4.3	Nioro
Bretelle Passy Ngayene	3,8	Nioro
Prolongement Diama Moussa – Route de Nganda	1,5	Nioro
Piste accès poste de santé de Keur Ayib	1	Nioro
TOTAL	**92,5**	

***Source** : AGEROUTE/Kaolack*

XIII.1.1.1. Le parc automobile

Tableau XIII-3 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture, par circonscription administrative

Type de véhicule	Région		
	2018	2019	Variation %
Véhicule Particulier Personnel	7 894		
Taxi Interurbain	1 247		
Taxi Urbain	2 549		
Camionnette	1 461		

Camion	1 349		
Tracteur	893		
Remorque Semi-remorque	974		
Autocar Interurbain	1782		
Autocar Personnel	25		
Autocar Urbain	51		
Transport Privé de Marchandises	0		
Véhicule Auto-école	6		
Véhicule Sanitaire Médical	21		
Véhicule Spécial de Transport	247		
Véhicule Travaux Publics	0		
Indéterminé	0		
Total	17 038		

***Source** : Service Régional des Transports Terrestres/Kaolack*

XIII.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIII.2.1. ATOUTS :

- Maillage correct du réseau sur l'ensemble de la région ;
- réseau bon dans l'ensemble ;
- Réhabilitation des axes principaux :
  - N 1 Fatick – Kaolack ;
  - N 5 Kaolack – Passy – Sokone ;
  - N4 Dinguiraye – Nioro – Keur Ayip ;
  - Pistes 67.1 km;
  - Voirie urbaine Nioro ;
  - Voirie urbaine de Kaolack.

XIII.2.2. CONTRAINTES :

Contraintes d'ordre budgétaires pour l'entretien des routes

XIII.2.3. PERSPECTIVES :

- Autoroute Mbour – Fatick – Kaolack (100 km),
- Wack Ngouna – Koutango – Saboya 17km.

Chapitre XIV : COMMERCE ET ARTISANAT

INTRODUCTION

La position géographique de la région de Kaolack lui confère une place stratégique dans les échanges entre d'une part les différentes régions du Sénégal et d'autre part les pays limitrophes. Ceci est dû au fait qu'il constitue un passage obligatoire pour aller vers les régions du sud et du sud-ouest mais également vers les pays limitrophes tels que la Gambie, le Mali et les deux Guinées.

Les acteurs sont des commerçants grossistes, demi-grossistes et détaillants. On note une présence massive de femmes dans l'importation des produits de la Gambie vers le Sénégal communément appelées « Ndioganes ». Le tissu commercial est complété par les industries de transformations de produits agricoles par les Groupement d'intérêt Economique, du sel (Salins du Saloum et Groupement d'intérêt Economique) de la Suneor, de la Novasen dans la commercialisation de l'arachide et ses produits dérivés.

L'essor du commerce a eu un effet collatéral sur le développement d'une autre activité, en l'occurrence l'artisanat. La redistribution des ressources commerciales a créé des activités artisanales de service, d'art et de production, coordonnées par la Chambre de Métiers.

Le présent chapitre va tenter d'analyser les activités commerciales et artisanales de la région durant l'année 2019.

XIV.1. COMMERCE

XIV.1.1. LES MARCHES

Depuis presque une décennie, la région de Kaolack maintient les mêmes infrastructures commerciales avec 11 marchés permanents et 16 marchés hebdomadaires.

La région de Kaolack dispose de vingt-sept (27) marchés dont seize (16) hebdomadaires ou « loumas ». Près de 60% des marchés sont implantés dans le département de Kaolack, soit dix-sept (17) unités dont le marché central de Kaolack qui est l'un des plus grands du Sénégal voire de la sous-région.

Tableau XIV-1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par département

Circonscriptions administratives	Année	Marchés permanents	Marchés hebdomadaires	Total
Guinguinéo	**2018**	1	1	**2**
	2019	1	1	**2**
Kaolack	**2018**	9	8	**17**
	2019	9	8	**17**
Nioro	**2018**	1	7	**8**
	2019	1	7	**8**
Région de KAOLACK	**2018**	**11**	**16**	**27**
	2019	**11**	**16**	**27**
	Var2018/2019 %			

***Source** : Service régional du Commerce de Kaolack*

Les marchés au niveau de la région n'ont pas varié, quel que soit le département.

Ainsi, comme en 2018, le département de Guinguinéo compte deux (02) marchés dont un (01) permanent, tandis que dans celui de Nioro, on dénombre huit (8) marchés dont les sept (07) sont des « loumas ». On dénombre aussi quelques magasins à grande surface (supermarchés et magasins de référence) dans la commune de Kaolack.

XIV.1.2. LES COMMERÇANTS

La population commerçante de la région de Kaolack est passée de 1 711 en 2018 à 1 794 en 2019. Cette hausse est constatée dans toutes les catégories avec plus 66 détaillants, plus 10 demi-grossistes et 7 grossistes. Cependant, 68% de cette population se trouvent dans le département de Kaolack, 26% dans le Nioro et seulement 6% à Guinguinéo. Il faut signaler que par rapport à 2018, Guinguinéo enregistre le plus grand taux de croissance avec 40% de hausse de la population commerçante, 9% dans le Nioro et seulement 1% à Kaolack.

Tableau XIV-2 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par département

Circonscriptions administratives	Année	Grossistes	½ Grossistes	Détaillants	Total
Guinguinéo	**2018**	3	3	67	**73**
	2019	4	6	92	**102**
Kaolack	**2018**	17	22	1 167	**1 206**
	2019	21	24	1 178	**1 223**
Nioro	**2018**	6	4	422	**432**
	2019	8	9	452	**469**
Région de KAOLACK	**2018**	**26**	**29**	**1 656**	**1 711**
	2019	**33**	**39**	**1 722**	**1 794**
	Différence	**7**	**10**	**66**	**83**

Source : *Service régional du Commerce de Kaolack*

XIV.1.3. LE COMMERCE DES PRINCIPALES DENREES CONSOMMEES

XIV.1.3.1. Les stocks

Dans le but de satisfaire au mieux les besoins alimentaires pour une vie saine et productive de la population, la région de Kaolack contrôle l'évolution des stocks des principales denrées consommées selon le produit.

Entre 2018 et 2019, le stockage des produits a connu des fortunes diverses. En effet, la plus part des produits ont vu leur stock augmenter tels que le gaz butane avec 44%, le riz brisé non parfumé (26%), le ciment du Sahel (19%), riz local (17%) etc. à l'exception du riz brisé parfumé qui connait une baisse de 18%.

Tableau XIV-3 : Evolution des stocks des principales denrées consommées selon le produit, par département

Produits	Région de KAOLACK (tonne)		
	2018	2018	Var
Riz brisé parfumé	1 700	1 400	-18%
Riz brisé non parfumé	13 500	17 000	26%
Riz local	1 800	2 100	17%
Sucre en morceaux	400	450	13%
Sucre Cristallisé	4 000	4 300	8%
Lait en Poudre	1 300	1 400	8%
Huile en fût	1 400	1 560	11%
Ciment SOCOCIM	32 900	33 000	0%
Ciment SAHEL	21 000	25 000	19%
Gaz Butane de 6 kg	225 000	325 000	44%
Gaz Butane de 2,7 kg	72 000	75 000	4%

Source *: Service régional du Commerce de Kaolack*

XIV.1.3.2. Les prix

Les prix des principales denrées consommées dans la région n'ont presque pas varié entre 2018 et 2019. Le sucre à morceaux est le produit qui a connu la plus forte variation (+25%) passant de 800f le kg à 1000F entre 2018 et 2019, ensuite vient le riz brisé non parfumé et l'huile en fût (+11%) et enfin le sucre cristalisé et le gaz butane de 6kg (+3%).

Tableau XIV-4 : Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par département

Produits	20182	2019	Evolution
Riz brisé parfumé / kg	500	500	0%
Riz brisé non parfumé / kg	270	300	11%
Riz local / kg	300	300	0%
Sucre en morceaux / kg	800	1 000	25%
Sucre Cristallisé / kg	585	600	3%
Lait en Poudre / kg	2 600	2 600	0%
Huile en fût / litre	900	1 000	11%
Ciment / tonne	63 000	63 000	0%
Gaz Butane de 6 kg / bonbonne	2 945	3 030	3%

***Source** : Service régional du Commerce de Kaolack*

XIV.1.4. LA VERIFICATION DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DE LA QUALITE DES PRODUITS

XIV.1.4.1. La vérification des instruments de mesure

Les instruments de mesures vérifiés dans la région de Kaolack sont passés de 2 587 en 2018 à 2 820 en 2019 soit une hausse de 233 mesures vérifiés. Le taux d'admission est de 92% pour les balances (2 123 sur 2 308) et pour les bascules (472 sur 512). Cependant le taux d'admission s'est accru pour les balances (80% en 2018 et 92% en 2019) et baisse pour les bascules (95% contre 92%).

XIV.1.4.2. Le contrôle de la qualité des produits

La production de sel constitue l'une des activités les plus développées dans la région de Kaolack et est fréquemment utilisée par la population, d'où la nécessité de contrôler sa qualité. Ainsi, le Service régional du Commerce de Kaolack a effectué en 2019 un

échantillon de 360 contre 630 en 2018 soit une baisse de 43%. Le taux de positivité est de 78% en 2019 contre 79% en 2018. Ainsi ce taux est plus fort à Guinguinéo 80% (120 sur 150) suivi du département de Nioro avec 78% (70 sur 90) et enfin Kaolack avec 75% (90 sur 120).

Tableau XIV-5 : Evolution des résultats du contrôle de la qualité des produits (sel)

Circonscriptions administratives	Année	Nombre de tests effectués	Résultats positifs		Résultats négatifs
			Nombre	Proportion / nb de tests effectués (%)	
Guinguinéo	**2018**	180	105	58%	75
	2019	150	120	80%	30
Kaolack	**2018**	200	180	90%	20
	2019	120	90	75%	30
Nioro	**2018**	250	210	84%	40
	2019	90	70	78%	20
Région de KAOLACK	**2018**	630	495	79%	135
	2019	360	280	78%	80
	Var	-43%	-43%	-1%	-41%

***Source** : Chambre des Métiers/Kaolack*

XIV.2. ARTISANAT

La Chambre des métiers de Kaolack est un établissement public à caractère professionnel créée par la loi n°77-92 du 10 août 1977 avec le décret d'application n°11-91 du 19 août 1992. Elle a pour mission de :

- Assurer la représentation, le développement et la défense des intérêts du secteur de l'artisanat au plan régional,
- Représenter le Ministère de la formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'artisanat au plan régional,
- Tenir le répertoire des entreprises artisanales, tenir le répertoire des artisans et compagnons (apprentis avec qualification),
- Délivrer les titres de Maître Artisan et Artisan,
- Délivrer également les cartes professionnelles,
- Favoriser la rentabilité des entreprises, la qualité des produits et des services, des techniques et des méthodes de production et de

commercialisation en suscitant la collaboration entre entreprise et la création de services communs.

Les différents services qu'elle offre sont :

- ✓ Offrir des appuis conseils à la création et au développement des entreprises artisanales.
- ✓ Offrir un appui à la formalisation des entreprises artisanales.
- ✓ Assurer la formation et renforcement de capacités des artisans,
- ✓ Offrir un service d'informations économiques aux artisans et entreprises artisanales,
- ✓ Faire de l'intermédiation financière et de l'appui à l'accès au financement ;
- ✓ Faire des études de projet et d'élaboration des plans d'affaire ;
- ✓ Favoriser la création de produits de qualité et faire la promotion des produits artisanaux.

Dans la région de Kaolack, il n'y a qu'un seul village qui se trouve dans le département de Kaolack. Le nombre d'artisans inscrits à la chambre de métier est de 334 avec 262 dans le département de Kaolack (production 186, Service 53 et Art 23) ; 61 à Nioro (Production 39, Service 12 et Art 10) et 11 à Guinguinéo (Production 8 et Service 3).

XIV.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIV.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

❖ **En termes de Commerce**

Le commerce dispose d'atouts non négligeables dont :

- la disponibilité de productions agricoles (arachide, mil, riz, maïs, sel…) et animales (bovins, ovins…) ;
- l'existence de plusieurs typologies de commerce ;
- la forte concentration humaine ;
- l'amélioration significative de la qualité de la route nationale ;
- l'existence du projet de « Cœur de ville » et du port de Kaolack ;
- le dynamisme des chambres consulaires ;
- la présence d'Institutions de Micro Finance (IMF) et banques ;

- L'évolution des activités au niveau du «Cœur de Kaolack», centre multifonctionnel de Commerce, de Services et de Loisirs ;
- la présence d'unités agro industrielles telles que la SONACOS, COPEOL,
- la Nouvelle Société des Salins du Sine Saloum, West African Oil, la SODEFITEX.

❖ **En termes de l'Artisanat**

- Dynamisme de la Chambre de Métiers ;
- Bonne organisation des artisans par filières ;
- Existence de plusieurs Institutions de Micro Finance (IMF) et banques pour le finance du secteur ;
- Existence d'un village ; d'une chambre des métiers ainsi que des représentants départementaux
- Diversités des intervenants dans le secteur (ONG, projets et programmes) ;
- Institutionnalisation d'une Foire International de Kaolack (FIKA) et d'un salon international de l'artisanat;
- Capacité technique des artisans dans le domaine de fabrication de Machines et Outillages agricoles ainsi que la capacité de création d'emploi.
- Intégration de l'apprentissage dans le dispositif globale de la formation professionnelle.
- Le caractère transversal de l'artisanat par rapport aux secteurs de la transformation des produits alimentaire, BTP, service etc.
- Signature d'une convention de financement des artisans avec la mutuel ACEP.

XIV.3.2. CONTRAINTES

❖ **En termes de Commerce**

Les contraintes se résument fondamentalement :

- au caractère fortement informel du secteur ; cet état de fait rend difficile la quantification de l'apport dudit secteur dans la production brute. En effet, l'essentiel des commerçants répertoriés évolue dans l'informel ;
- à l'enclavement de certaines localités ;
- au mauvais état des pistes de production.

❖ **En termes de l'Artisanat**

Le secteur de l'artisanat est miné par des difficultés et des contraintes liés aux :

➢ Difficultés d'accès aux crédits (produits financiers adaptés, problèmes de garantie et de délai de remboursements) ;

- Difficulté d'accès aux marchés publics
- Faible développement des unités de transformation des produits agricoles ;
- Faible développement du tourisme dans la région ;
- Insuffisance d'espace de promotion des produits locaux ;
- Faible synergie entre les intervenants ;
- Absence de centres de formation dans les métiers porteurs ;
- Difficultés d'accès aux marchés pour les artisans ;
- Forte concurrence des produits de substitution par rapport aux produits locaux ;
- Absence de tannerie moderne ;
- Manque d'espace pour abriter les ateliers artisanaux ;
- Faible niveau d'équipement des artisans ;
- Absence d'une prise en charge sociale des artisans ;
- Difficultés d'accès à des intrants de qualités.

XIV.3.3. PERSPECTIVES

❖ **En termes de Commerce**

En perspective, on peut retenir essentiellement :

- la mise en place d'une politique d'urbanisme commerciale qui vise notamment : définition des zones géographiques destinées au commerce, spécialisation des commerces dans l'espace urbain ; réduction voire extinction de la vente ambulante ; spécialisation des marchés en produits et définition des stades de commerce en fonction des marchés ; mais aussi l'organisation d'un cadre logique d'accès au commerce, d'un suivi des statistiques en matière commerciale : opérateurs, secteurs, zones d'installation, etc. Il sera par ailleurs entrevu l'implantation de commerces de grande distribution tels que AUCHAN, CARREFOUR…
- La construction future du marché moderne connecté au marché d'intérêt national de Diamniadio devrait booster la place de carrefour de la Région de Kaolack
- l'aménagement des aires de stockage pour la commercialisation du sel iodé et des produits agricoles ;
- l'accompagnement des producteurs de sel pour le respect de la réglementation ;
- La valorisation de la production arachidière ;

- les usines de SONACOS et COPEOL. (ex-Novasen) spécialisées dans la transformation de l'arachide et les Salins du Saloum dans le sel ont un grand besoin en infrastructures pour améliorer leurs conditions et leur volume de production et d'exportation. Cette amélioration de l'environnement du secteur qui intéresse aussi les autres acteurs passe nécessairement par une meilleure organisation, une bonne synergie d'actions et surtout des infrastructures de qualité.
- C'est pourquoi avec le soutien de l'Etat certains projets aideront à impulser le secteur. Parmi ceux-ci on peut retenir:
- le dragage du bras de mer qui abrite le port dont la capacité d'accueil des bateaux est faible si on considère le seuil et l'effet de barre. Le dragage permettra au gros navire de joindre Kaolack à l'importation comme à l'exportation.
- l'aménagement d'un port sec pour le stockage des chargements pour la réexportation vers les pays limitrophes. Ce qui permettra de réduire l'utilisation des routes par les gros porteurs et des économies d'échelles pour les grandes compagnies qui peuvent assurer les procédures douanières et administratives sur place. La région de Kaolack constituera un HUB de distribution sous régional avec le flux des productions céréalières des pays de l'UEMOA ou de la CEDEAO.
- la redynamisation du Tourisme : le tourisme religieux avec Medina Baye pourrait bénéficier de la construction d'un nouvel aéroport

❖ **En termes de l'Artisanat**

- Renforcer les moyens d'intervention de la chambre des métiers ;
- Recrutement et formation dans les unités de production artisanale de 2000 apprentis à certifier dans le cadre du Projet d'Employabilité des Jeunes par l'Apprentissage non formel (PEJA) ;
- Sélection de 400 Maîtres d'Apprentissage qui vont former ces apprentis ;
- Créer un réseau des mutuels d'artisans et offrir des produits beaucoup plus adaptés ;
- Mise en place d'un centre de services des MPEM ;
- Création de villages artisanaux dans chaque département ;
- Aménagement de zones artisanales dédiées ;
- Mise en place de programme d'appui par filière artisanales ;
- Intégrer le village artisanal dans le circuit touristique des tours opérateurs ;
- Promouvoir des espaces de promotion des produits locaux (boutiques, road, station) ;
- Finaliser et rendre fonctionnel le centre de formation sur les métiers

artisanaux avec l'appui du conseil départemental financé dans le cadre du PNDL ;

- Développer de petites unités artisanales de la transformation des produits agricoles ;
- Mettre en place un programme de labellisation des produits artisanaux ;
- Généraliser le programme de l'intégration de l'apprentissage dans le dispositif global de la formation professionnelle.

Chapitre XV : CULTURE ET LOISIRS

INTRODUCTION

Dans le cadre d'une déconcentration et d'une décentralisation culturelle, le service régional dénommé Centre Culturel Régional (CCR) fût créé dans les années 70 dans tous les chefs lieu de région du pays. Il se présente avec deux missions fondamentales : une mission de représentation du Ministère de la Culture et des Loisirs et une mission d'assistance technique auprès des collectivités locales. Par ailleurs, le principal objectif est d'engager une dynamique culturelle au niveau de la région, afin de permettre aux artistes de se développer à tous les niveaux, et à la population de suivre l'évolution culturelle mais également de sauvegarder le patrimoine local.

Les potentialités de la région en matière culturelle sont importantes à cause surtout de son statut de carrefour et de sa diversité culturelle favorisée par la présence de plusieurs ethnies du Sénégal en l'occurrence les Sérères, les Wolofs, les Toucouleurs, les Peuls de la Guinée et les Bambara du Mali, etc.

Malgré ses moyens limités, le centre culturel régional de Kaolack, à travers ses activités, contribue à la promotion de différentes disciplines artistiques et littéraires, mais aussi est en contact permanent avec les acteurs des différentes associations culturelles locales.

Ainsi, des actions sont menées pour promouvoir la lecture, la musique, le théâtre, l'art plastique, les lettres, les sites et monuments historiques à travers la région.

Ce chapitre, consacré à la culture et aux loisirs, passera en revue les infrastructures, patrimoines et autres activités culturelles et tentera de faire ressortir les contraintes et les perspectives.

XV.1. CULTURE ET LOISIRS

XV.1.1. PATRIMOINE CULTUREL

XV.1.1.1. Patrimoine matériel

La région de Kaolack possède des sites et monuments qui n'envient en rien ceux de la capitale et des autres régions du pays.

Le département de Nioro est celui qui a un patrimoine culturel le plus riche de la région. Il doit surtout sa richesse aux marabouts Maba Diakhou Ba qui avait fait de Nioro son fief et Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké dont la réputation n'est plus à conter et qui a fait la réputation de Porokhane avec le mausolée de Sokhna Mame Diarra Bousso, etc.

Son patrimoine culturel se résume aux :

- Sites historiques : Tata de Maba Diakhou Bâ, ravin de Pathé Badiane,
- Sites mégalithiques : Sine Ngayenne
- Sites religieux : Porokhane, Taïba Niassene, Darou Salam et Touba Saloum

Tableau XV-1: Liste des sites historiques de la région, par département

Département	Sites historiques	Observations
Kaolack	Bâtiment abritant l'ancienne Gouvernance de Kaolack	
	Ile de Kouyong Keita, face Kahône	
	Ex-Palais de Justice de Kaolack	
	Mosquée Diabel Ka	
	Tumulus de Ndalane, Arrondissement de Gandiaye	
	Gouye Ndiouly à Kahône	
	Mosquée Kanéne, Léona	
Nioro	Mosquée de Kabakoto	
	Mausolée de Mame Diarra Bousso à Porokhane	
	tata de Maba Diakhou Bâ à Nioro	
	Puits de Mame Diarra Bousso	
	Tombe de Matar Kalla Dramé, à Ndimb Dramé	
	Site mégalithique de Sine Ngayéne	
	Site mégalithique de Mbolop Tobé, au village de Konomba	
Guinguinéo	Marigot Ngaby et Wagui (Badakhoune	
	Arbres fétiches de Gagnick Godjil (Badakhoune)	
	Bivouac d' El Hadji Oumar TALL (Badakhoune)	

***Source** : Centre Culturel Régional/Kaolack*

Dans le département de Kaolack, le patrimoine culturel le plus en vue c'est le site de Gouye Ndiouly qui est le centre d'intérêt des journées culturelles annuelles de Kahone.

Le département de Guinguinéo, certes moins riche en patrimoine culturel, n'est pas du reste avec le site mégalithique de Sine Wanar.

Il existe un agenda culturel avec des événements phares tels que Fint Arts, le Festival de théâtre de Kaolack (FETHEKAO), le Festival International des Arts Hip Hop de Kaolack, le Festival de tassou (FESTASS), le Festival International de l'APECE Pour les Enfants (FIAPE), le Festival de Danse Nanu Fecc.

XV.1.1.2. Patrimoine immatériel

Il y a des manifestations culturelles et religieuses qui se développent tout au long de l'année dans la région de Kaolack parmi lesquelles on peut citer : les gamous annuels de Média Baye, de Leona Niassene dans le département de Kaolack et celui de Porokhane dans le département de Nioro.

Tableau XV-2: Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites)

Expressions culturelles et Rites	Observations
Le Magal de Porokhane	
La Cérémonie rituelle d'offrandes à Mbossé Coumba Djiguéne Totem de Kaolack	
La Cérémonie divinatoire du Baaw - Naan (Prières et offrandes) à l'approche ou pendant l'hivernage	
Le Gamou Traditionnel de Kahône	
Le Gamou de Médina Baye	
Le Miss Gandiaye (miss=chasse en sérère)	
Le Ndagga	
Le madd	Il s'agit de faire des louanges des gens connus. Le madd est composé uniquement de paroles sans être accompagner d'instruments de musique.
- Le prime	C'est la danse des lutteurs. Il s'organisait chaque année après les récoltes sur la place publique à Nioro. C'était aussi l'occasion de décorer les plus grands lutteurs.

***Source** : Centre Culturel Régional/Kaolack*

Le patrimoine immatériel ne comporte en réalité que l'expression des gamous qui sont souvent des cérémonies religieuses qui regroupent des milieux de fidèles. A une exception près, le gamou de Kahone regroupe les caractères traditionnels, culturels et religieux.

NB : Avec le Ministère de la Culture, le centre culturel régional de Kaolack compte procéder à l'inventaire du patrimoine culturel de la région durant la période de mars à mai 2019 pour compléter cette liste.

XV.1.2. ACTIVITES CULTURELLES

Tableau XV-3 : Répertoire des activités culturelles

Activités	Dates	Localités ou lieux	Observations
FINTART (festival international des arts et traditions	fin novembre		
Festival international des arts hip hop de Kaolack (cultures urbaines)	Mai		
Festival du rire	Avril		
Festival Nagnou Fecc (festival de dance traditionnelle et contemporaine du Saloum)	08 au 09 Mai		
FETHEKAO (festival international de théâtre de Kaolack)	juin		
FIAPE (festival international de l'apec pour l'enfant	Mai		
Festival interscolaire de Kaolack	De 26 au 28 Mai		
Nuit du Saloum (ARCOTS) rencontre de cultures	Mois d'Avril		
Nuit du Laghéme	01 Mai		
48 heures de l'ATS	première quinzaine Décembre		
Festival Tassou	Du 07 au 09Avril		
Nuit du Saloum (communicateur traditionnel)	31 décembre		
Les scènes ouvertes (slam)	chaque mois		
Olympiade des jeux traditionnels (AECES)	Mars / Juin		
Vacances utiles et agréables (AECES)	Juillet Août Septembre		
Régate du Saloum / Tour Mbossé	Août		
Gamou de Kahone	Juin		
Veillée culturelle Ndiafat (képarou euleuk)	Grandes vacances		
Vacances à Kaolack	Grandes vacances		

Source : Centre Culturel Régional/Kaolack

Certaines activités culturelles ne se tiennent plus aux dates échues du fait des difficultés de la prise en charge des frais d'organisation.

D'autres, par contre, comme le festival du rire, risquent de ne plus se produire dans la région, faute d'un promoteur. En effet, le promoteur Guedel Mbodji a jeté l'éponge ces dernières années.

XV.1.3. AUTRES ACTIVITES CULTURELLES

Les journées mondiales et internationales (théâtre, danse, musique, livre, francophonie, patrimoine) sont aussi célébrées dans la région. Les concours d'orthographe sont organisés par le Centre culturel Régional pour apprécier le niveau des élèves de la région de Kaolack.

XV.1.3.1. La lecture

Vu l'importance de l'éducation dans la région de Kaolack, il est nécessaire de disposer d'un réseau de bibliothèques. En effet, la région n'en dispose que de deux (2) localisées dans le département de Kaolack. Il s'agit de celle du Centre Culturel Régional et de la bibliothèque de l'Alliance Franco-sénégalaise. On constate un dénuement total dans les autres départements. Par ailleurs, on ne note aucune intervention de l'Agence de la Francophonie à travers l'implantation de centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC.)

La région de Kaolack, avec une longue tradition sur le plan éducatif, compte de nombreux écrivains qui ont réussi à se faire un nom grâce à leur talent, leur déterminisme, leur engagement. Ce qui montre sans doute que la région de Kaolack regorge d'énormes ressources et occupe une place prépondérante dans le monde de la littérature.

XV.1.3.2. La musique

La région de Kaolack concentre beaucoup de musiciens, entre autres. On constate la montée des jeunes talents.

A l'instar des autres régions, le phénomène du « Rap » est en train de se développer dans la région. On note également l'existence de troupes folkloriques.

Cependant, le problème majeur est que toutes ou bien la majeure partie de celles-ci sont basées à Dakar ; d'où les difficultés au niveau de cet art.

XV.1.3.3. L'art plastique

Sur le plan international, l'art plastique trouve son intérêt et son importance, alors que sur le plan national, cet art est presque méconnu, malgré la présence de certains plasticiens membres du réseau des artistes plasticiens de Kaolack.

XV.1.3.4. Le théâtre

A côté de la musique, il y a le théâtre avec de nombreuses troupes professionnelles et semi-professionnelles. On rencontre aussi d'autres groupes moins populaires, amateurs au niveau des ASC.

La région souffre du manque de perfectionnement en son et lumière, en mise en scène et chorégraphie.

Cependant, la solution pour pallier ce problème est d'assurer la promotion des produits tout en garantissant leur survie, les moyens logistiques pour le bon fonctionnement des troupes.

Il est à déplorer la suppression du festival du théâtre et du rire depuis 2011 que le promoteur Guédel Mbodji offrait chaque année aux fans de la culture.

XV.2. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XV.2.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

- Riche potentialité culturelle basée sur la diversité culturelle ;
- Acteurs dynamiques.

XV.2.2. CONTRAINTES

- Manque de formation des acteurs ;
- Non implication des collectivités locales dans l'action culturelle.

XV.2.3. PERSPECTIVES

- Offrir aux acteurs un cadre d'expression adéquat, en réhabilitant et équipant la salle de spectacle du centre culturel régional ;
- Création de centres culturels départementaux ;
- Erection de l'ancienne gouvernance en musée régional.